Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Première Année. Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 6 Mars 1862. No. XLVIII.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous comparaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery,

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent érésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsalsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il n'arestait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré, maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 uillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement detruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Revd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grace à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, palmodie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatale resultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—an.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Raideur de Jointure, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous s'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Iritation de la Luette et des Amycdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: *Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des* Amers Oxigénés *dans ma pratique pendant les trois dernieres années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.*

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOTDEN,

Moissôn à Baxter Corner.

Poesie.

ADIEU Y UNE JEUNE MARIÉE.

Aime celui l'aime, et soit heureuse en lui.
Adieu, sois son trésor, ô toi qui fut le nôtre!
Va, mon enfant chéri, d'une famille à l'autre;
Emporte le bonheur, et laisse-nous l'ennui.

Ici l'on te retient, là-bas on te désire
Fille, épouse, ange, enfant, fais ton double devoir;
Donne-nous un regret, donne-leur un espoir;
Sois avec une larme, entre avec un sourire.

VICTOR HUGO.

Impromptu.

A UNE JEUNE FILLE SUR SON ALBUM.

Sur cette page blanche où mes vers vont éclore
Qu'un regard quelque fois ramène votre cœur,
De votre vie la page est blanche encore
Que ne puis-je y graver un seul mot: le bonheur

A. DE LAMARTINE.

Litterature.

Feuilleton du *Courrier d'Ottawa*.

Scenes du jeune age.

Quand j'étais enfant, je n'aimais pas la morale qui s'adressait trop directement à moi: elle me semblait un épigramme; mais quand je la rencontrais appliquée aux défauts de mes campagnes, j'en faisais mon profit, soit pour éviter ces mêmes défauts, soit pour examiner les miens. Enfin, je ne voulais pas trouver ma leçon particulière dans un conte, et quand ma bonne commençait les siens par ces mots: "Il était une fois une petite fille *bavarde*, etc.," je ne l'écoutais plus. C'est le souvenir de ce sentiment (que je ne cherche pas à justifier) qui me fait adresser ce conte au plus laborieux des enfants, au gentil lauréat dont les prix, si bien mérités, font chaque année pleurer de joie sa grand'mère.

A l'entrée du village de C..., au delà de Melun, sur la route de Lyon, on voit deux chaumières presque semblables. Même salle basse, même hangar, même étable, même petit enclos bordé d'une haie vive et arrosé par un puits mitoyen. Mais le chaume de l'une de ces deux maisons est couvert de mousse et percée en plusieurs endroits; le hangar ne sert d'abri qu'à des bronissailles; la salle basse est humide, mal rangée, occupée d'un côté par un grand lit défait, dont les draps de toile jaune trainent par un bout jusqu'à terre; tout près de là est une espèce de grapiat, à la tête duquel sont accrochés la robe d'indienne d'une petite fille de dix ans et le pantalon des dimanches d'un petit garçon de six à sept ans. Une table boiteuse, un buffet dont la serrure est cassée, une huche sur laquelle on voit un amas de fruits tombés et recueillis sous les arbres voisins, deux chaises de bois écornées, un fauteuil d'enfant à moitié dégarni de sa paille: voilà tout le mobilier de cette habitation et l'aspect qu'elle présente. Le jardin n'en offre pas un plus agréable; quelques choux mal cultivés disputent le terrain à des groseillers à maquereau, qui sont eux-mêmes déjà aux trois quarts étouffés sous les orties. Une vache maigre et sale beugle dans l'étable, attachée près d'un râtelier vide et n'ayant pour toute litière qu'une poignée de roseaux secs.

Tout cela est la propriété de François Laurent, mari de Catherine la Laurende, et père de Toinette et d'Augustin, vulgairement appelé *Tintin* par sa famille et par ses camarades.

L'autre chaumière compose aussi à elle seule tout le patrimoine de Jean-Louis Gagneux de sa femme et de ses trois enfants. Les deux aînés sont placés comme apprentis jardiniers dans un château des environs. Le petit Jean-Louis, qui n'a que cinq ans, va tous les matins aux champs avec sa mère, grimpant sur toutes les charrettes qu'il rencontre en chemin pour se délasser, et revenant toujours chargé d'un petit paquet de liserons pour ses lapins; il marche à côté de sa mère, dont le dos plie sous le poids d'un grand tablier rempli d'herbe pour le souper de sa vache.

A peine Jean-Louis a-t-il déposé ses liserons dans la cabane;

—Mère, dit-il, je peux-t-y aller jouer avec le cousin?

—Va, garçon; mais ne t'éloigne pas trop, car ton père va bientôt revenir et j'vas tremper la soupe.

Jean-Louis ne fait qu'un saut de sa porte à celle de sa tante la Laurende; il entre, demande où est Tintin.

—Tintin? répond la petite Toinette qui épluche de la salade; est-ce que tu ne l'a pas rencontré? Il doit être là-bas, tout contre la montagne.

—Qu'est-ce qui te l'a dit? interrompt la mère Laurende avec humeur; j'crois plutôt, moi, qu'il est allé au-devant des petits garçons qui reviennent de l'école.

—Ah bien oui! du côté de l'école! reprend Toinette; je réponds bien qu'il n'y est pas; il a trop peur qu'on l'y fasse aller pour apprendre à lire, le paresseux!...

—Ne dirait on pas que tu fais grand'chose, toi, mademoiselle *Jacasse!*

Pendant que la dispute s'engage entre la mère et la fille, Jean-Louis court vers la grande route; il aperçoit Tintin, pieds nus dans la poussière, s'efforçant de suivre une voiture qui gravit la montagne; il le voit tendre la main, puis tout-à-coup se précipiter sur le pavé, au risque d'être écrasé, puis ramasser quelque chose et se sauver à toutes jambes du côté du village.

—Qu'as-tu donc? dit Jean-Louis en le voyant arriver près de lui hors d'haleine.

—Viens! viens! répond Tintin sans s'arrêter; faut pas que le père Simon nous voie.

Et Jean-Louis se met à courir jusqu'à la place où la marchande de pain d'épices étale chaque matin sa modeste boutique, dans l'espoir de vendre au rouliers qui descendent au bas de la montagne pour la franchir à pied et en causant entre eux.

Tintin jette deux sous sur la table, et la marchande lui donne un triangle de pain d'épices qui fait ouvrir de grands yeux à Jean-Louis.

—Où donc t'as trouvé ces beaux sous-là? demande Jean-Louis.

—Pardine! c'est la vielle dame qui me les a jetés; est-ce que tu ne l'as pas vue? Ah! ça sera encore bien mieux demain Pierre Cloud doit m'apprendre à faire la roue.

—La roue! qu'est-ce que c'est que ça?

—Oh! c'est joli, la roue: on met d'abord les deux mains par terre, et puis on tourne avec ses jambes en l'air; mais il ne faut pas être maladroit, tout de même parce qu'on tomberait sous la voiture, et elle passerait sur...

—C'est un vilain jeu, ça; il n'y a rien a y gagner dit Jean-Louis.

—Est il bête! reprend Tintin en haussant les épaules; tu n'as donc pas vu le bon goûter que fait tous les jours Pierre Cloud?

—Si fait.

—Eh bien! ce pain blanc et ces gros cervelas qu'il mange, c'est en faisant la roue qu'il gagne tout cela!

—Vraiment? dit Jean-Louis d'un air ébahi.

—Vrai, comme je m'appelle; et j'en vais bientôt gagner autant; mais faut pas le dire à ce vieux chien Simon, le borgne; il me battrait comme il a fait l'autre fois, quand j'étais de l'autre côté de la diligence. M'en a-t-y donné, l'gueux d'aveugle, avec son bâton! Etait-y enragé de ne pas pouvoir agripper les sous qu'on jetait de la voiture! M'a fallu du courage, tout de même, pour les ramasser pendant qu'il me cognait, vieux ladre, va, quand j'serai plus grand, tu me le payeras: je dirai aux voyageurs que tu n'es que borgne!

En disant ces mots, Tintin détachait un petit morceau de pain d'épices, pour le faire goûter à Jean-Louis? et celui-ci admirait le génie de son cousin, qui lui procurait à si peu de frais de si douces jouissances.

Il en aurait été moins jaloux s'il avait pu comparer le souper qui les attendait tous deux.

Assis devant une table proprement servie, le père Gagneux mangeait une bonne soupe au lard et aux choux, dont le parfum se répandait si loin, qu'il avertit Jean-Louis et le fit se presser pour n'être pas grondé, car son père exigeait qu'il fût rentré à l'heure du repas.

—Je n'entends pas que tu restes si tard loin de la maison, dit le père Gagneux d'un ton ferme; qu'est-ce que tu vas faire sur c'te grande route, avec un tas de gamins, de fainéants, de mauvais drôles?

—Père, j'étais avec le cousin, répondit Jean-Louis en tournant sa casquette dans ses mains et sans oser lever les yeux.

—Ton cousin! ah bien oui, ton cousin! il ne vaut pas plus que les autres: c'est un petit paresseux qui n'aura jamais le sou.

—Ah! pour ce qui est de ça, mon père, il y en gagne assez des sous.

Et Jean-Louis raconta naïvement comment Tintin s'en procurait, et la promesse qu'il lui avait faite de lui apprendre à faire la roue quand il le saurait lui-même, afin d'avoir encore plus d'argent.

Mille tonnerres! s'écria Gagneux en frappant sur la table de manière à faire trembler, si je te prend jamais avec ces vauriens là à faire la roue pour demander l'aumône, je te casserai ma bêche sur le dos, je t'en avertis. Tendre la main aux passants! quêter un sou! le fils d'un paysan, d'un ancien soldat de la grande armée! Fi donc! tu n'as pas de honte! Et de quoi manques-tu pour faire ce beau métier? N'as-tu pas du pain pour tous les jours, et des gâteaux le dimanche? Es-tu sans chemise et sans pantalon, comme un pauvre? Tu vas nu-pieds, c'est vrai, quand il fait beau; mais l'hiver ta mère te tricote des bas, et je travaille par la gelée pour te donner des souliers. Qu'as-tu besoin d'aller demander l'aumône sur la grande route pour un morceau de pain d'épices, et faire rougir de toi ton père et ta mère, quand tu ne dois penser qu'a travailler un jour comme eux! Misérable enfant! toi, demander l'aumône! un Jean-Louis Gagneux!... Mille bombes, que je ne t'y trouve!

Alors Jean-Louis se mit à pleurer, et Gagneux s'en prit à sa femme, sur ce qu'elle ne surveillait pas assez son fils, et le laissait aller trop souvent avec le cousin Tintin.—Ce n'est pas qu'il soit méchant, ajouta-t-il, ni imbécile, bien au contraire vraiment, il a tout plein d'intelligence, et si on l'envoyait à l'école plutôt que de le laisser vagabonder toute la journée sur les chemins, on en ferait quelque chose; mais il faudrait le forcer à aller à l'école pour cela, et la mère le gâte trop pour le faire pleurer.

En effet, le père d'Augustin, occupé de sa récolte, laissait à sa femme le soin de tenir son ménage tant bien que mal, et elle abandonnait l'éducation de ses enfants au hasard.

Tintin, grâce aux leçons de Pierre Cloud, devient en peu de temps aussi fort que lui dans le talent de faire la roue: il sait courir sans perdre haleine, une demie-lieue, en demandant, d'une voix plaintive: *Un petit liard, s'il vous plaît;* et comme il revient chaque soir sa poche pleine de gros sous, il oublie en les comptant les injures qu'il a reçues de quelques voyageurs indignes de voir un garçon fort et bien portant, en âge de travailler, faire un si vil métier.

Pendant que Tintin ne pense qu'à exciter la pitié par toutes sortes de mensonges, Jean-Louis s'élève d'une tout autre manière: il va le matin à l'école; puis, au retour, il cultive à lui seul un demi-quart d'arpent de vignes, que son père lui a cédé le jour où il a atteint sa douzième année. La récolte lui en appartient: il a déjà depuis deux ans l'importance et les agitations d'un propriétaire. Quel soin il prend de son travail! car si la vigne était mal entretenue, s'il y laissait croitre de mauvaises herbes, les grappes seraient moins fournies. Il soupire après le moment de la vendage et compte en espoir le prix qu'il en retirera. L'emploi en est déjà décidé: cet argent doit lui servir à acheter une ânesse, qui rapportera l'herbe des champs, et empêchera la mère de Jean-Louis de succomber à la fatigue de porter de trop lourds fardeaux. Quelle joie de donner à sa mère un si beau présent! et cela avec le fruit de ses travaux: si sa vigne, en effet, avait été moins bien cultivée, elle n'aurait pas produit la somme nécessairement à l'acquisition d'une bonne ânesse. Avec quels transports Jean-Louis rêve au moment où il reviendra du marché de Nemours sur sa monture l'air fier, comme un vainqueur, et répétant de toute la force de sa voix: *Hue donc! dyaco!* enfin tout le vocabulaire à l'usage des ânes, qui doit prévenir à l'avance de son arrivée triomphale.

Tout en rêvant ainsi à son bonheur, le souvenir de Tintin revient à sa pensée; il se demande ce qu'il peut être devenu depuis qu'il a disparu un beau jour du village avec Pierre Cloud.

—Ce Pierre Cloud était un mauvais sujet, pense-t-il; il s'était fait chasser de chez son maitre serrurier, parce qu'il volait le vieux fer; il aura donné de mauvais conseils à ce pauvre Tintin; tous deux finiront mal. J'en sus fâché, car je l'aime ce pauvre cousin, et si mon père ne m'avait pas défendu de le voir, je l'aurais peut-être empêché de quitter le pays. Voilà déjà quatre ans qu'il est parti, il doit être grand à présent. Il avait deux ans de plus que moi, et j'en aurai quatorze à la Saint-Martin. Quel métier ait-il dans ce Paris qu'il avait si grande envie de voir? Peut-être bien qu'il y a fait fortune.. qu'il est devenu un monsieur et qu'il ne voudrait pas me connaître, moi, son cousin Jean-Louis.

A l'instant même où Jean-Louis faisait toutes ces suppositions, assis à la pointe du jour sur sa porte, mangeant un morceau de pain couvert de fromage blanc, et en attendant que son père fut levé, il entend le bruit lointain de plusieurs voitures qui marchent lentement. Bientôt il distingue sur la montagne deux énormes charrettes escortées de gendarmes. Poussé par la curiosité, il court vers la chaussée pour voir le convoi de plus près: c'est la chaîne des galériens que l'on conduit au bagne; il les entends rire, chanter, jurer. Les premiers qu'il aperçoit ont des mains se sont jointes, il a levé les yeux au ciel. Alors Jean-Louis pousse un cri déchirant, il s'élance vers la charrette, s'accroche aux barreaux, malgré tous les efforts des gendarmes pour l'en éloigner: car les années, qui changent les traits, la souffrance, le remords, qui les altère, n'ont pu empêcher Jean-Louis de reconnaître son cousin. C'est bien lui, c'est ce malheureux enfant dont la paresse a fait d'abord un mendiant, et plus tard un voleur.

Les larmes qui inondent le visage d'Augustin en se sentant serrer dans les bras de Jean-Louis, le dévouement courageux du paysan pour un ami coupable, inspirent quelque pitié à l'officier conducteur de la chaîne. Il permet à Jean-Louis de rester près du prisonnier pendant le temps que les gendarmes font rafraîchir leurs chevaux. C'est alors qu'il apprend comment, entraîné par les perfides conseils de Pierre Cloud, Augustin s'était servi de fausses clefs fabriquées par son complice, pour s'introduire la nuit chez un riche banquier, dont ils avaient déjà vidé la caisse, lorsqu'ils furent surpris au moment même où ils sortaient de la maison, chargés de leur butin. Le vol constaté, leur condamnation ne pouvait être douteuse, et le coupable Augustin la subissait dans toute l'horreur d'un remords déchirant.

Cent fois plus à plaindre que les scélérats auxquels son crime l'associait, il sentait qu'il n'était pas né pour tomber dans cet excès d'avilissement, et l'idée de l'existance honnête et douce qu'il aurait pu goûter en travaillant pour soutenir sa famille accroissait encore son désespoir. Cependant il voulait au moins se relever à ses propres yeux en supportant son malheur avec courage. Il avait subi la cruelle opération qui venait de river sa chaine sans laisser échapper une plainte, il était monté dans la fatale charrette sans verser une larme; mais il n'avait pas prévu que cet affreux cortège passerait dans son village, qu'il s'arrêterait à la porte de l'auberge voisine de la maison de son père; et la vue de cette chaumière négradée, la crainte d'être aperçu de ceux qui l'habitaient, et, plus que tout cela, les embrassements de son cousin avaient triomphé de sa force: il était tombé sans connaissance dans les bras de Jean-Louis.

En le voyant dans cet état, celui ci s'élance aussitôt de la charrette, s'empare du petit verre d'eau-de-vie qu'un des gendarmes s'apprêtait à boire et le fait avaler au pauvre Tintin, sans s'apercevoir des coups de plat de sabre que lui donne le gendarme. Augustin rouvre les yeux; il veut serrer la main de Jean-Louis en signe de reconnaissance, mais la corde qui l'attache aux barreaux de la voiture ne le lui permet pas. Le signal du départ est donné; en vain Jean-Louis se jette aux pieds du commandant pour obtenir un seul moment encore, en vain il lui montre le visage pâle et les yeux mourants du jeune prisonnier.

—Regardez-le, dit-il avec l'accent du désespoir: si on ne le secourt pas, il va mourir.

—Tant mieux, tant mieux, répond le gendarme: cela en fera un de moins; il y a toujours trop de ces gueux-là.

Et la charrette se met en mouvement.

Mais le commandant, touché de l'état de douleur où il voit Jean-Louis, lui promet de traiter son cousin avec quelque ménagement, et de lui laisser parvenir les secours que sa famille peut lui donner.

Jean-Louis n'en entend pas davantage; il court à sa maison, prend dans son coffret le petit trésor qu'il avait amassé par son travail, cette somme de quarante francs qui devait lui assurer tant de jouissances, cette ânesse qui devait faire la richesse et l'agrément de la maison, enfin le cadeau qu'il destinait à sa mère; il serre l'argent dans un petit sac de graine, le cache sous sa blouse, et se met à courir à toutes jambes pour rejoindre la charrette.

Le commandant, fidèle à sa parole, le laisse parvenir jusqu'au prisonnier. L'argent est déposé dans sa ceinture; il ne sera pas sans secours, et cette petite somme servira à adoucir sa captivité. Augustin la reçoit en levant les yeux au ciel, et fait serment de la rendre à Jean-Louis, si Dieu exauce son sincère repentir.

Jean-Louis revint au village les yeux encore tout rouges.

—Eh bien, lui dit son père, partons-nous pour le marché? Si nous arrivons trop tard, les plus belles ânesses seront vendues, nous n'aurons plus que le fretin.

—Ce n'est pas la peine d'y aller, mon père, dit Jean Louis tout confus; je n'ai plus de quoi l'acheter.

En ce moment, sa mère, qui l'écoutait, lui saute au cou; elle raconte, moitié en pleurant, moitié en souriant, la scène qui vient de se passer, et qu'elle a vue par la lucarne de son grenier.

—Viens ici, dit alors le vieux Gagneux à son fils, en le serrant sur son cœur; embrasse moi; viens remercier ton père d'avoir fait de toi un brave garçon et de ne t'avoir pas élevé à demander l'aumône.

Mme. SOPHIE GAY.

Correspondances.

NÉCESSITÉ URGENTE D'UNE BONNE ECOLE FRANÇAISE DANS LA FUTURE CAPITALE DES CANADAS.

(*Suite.*)

M. le Rédacteur,—

Soyons glorieux de notre langue, elle est, pensons y bien, celle des 1ers soldats du monde!!

Cependant, beaucoup de Canadiens préfèrent l'anglais au français qui est leur mère langue. Je dirai qu'il n'y a rien de plus absurde. Il n'y a rien de plus ridicule de voir des petits canadiens de 6 ou 7 ans venir à l'école armés d'un *First Book*, et, bien déterminés de n'apprendre à lire qu'en anglais, d'autres veulent apprendre des deux façons; tel est le desir des parents.

Raisonnons: s'il faut à un jeune enfant 4 ou 5 ans pour apprendre à lire dans ces écoles ou le nombre est si grand; il lui en faudra donc 8 ou 10 s'il entreprend deux choses à la fois! C'est absurde. 8 ou 10 ans bien employés sont assez pour faire un cours d'etude des plus soignés! Si l'anglais ne pouttêtre retranché de nos écoles françaises; du moins, on ne devrait y admettre que des enfants qui auraient déjà un commencement de français. Je crois même que l'on devrait se contenter d'y consacrer une ½ heure par jour.

La langue française devrait avoir la prépondérance dans nos écoles. On devrait obliger les enfants d'en faire une étude approfondie; tandis que l'anglais ne devrait être regardé que, comme un accessoir supplémentaire, utile à favoriser l'étude de cette langue dans d'autres Institutions. Enfin, si l'on m'objecterait que la majeure partie des enfants ne pourront pas en procurer cet avantage. Je répondrai: lorsque les enfants seront instruits en leur langue et qu'ils auront acquis des notions superficielles d'anglais, la rue, le voisinage, les rapports sociaux seront pour eux une superbe école. Il y a plus de bonheur, plus d'honneur d'être instruit en sa langue que de l'être en une langue étrangère, si l'on ignore la sienne ou si l'on n'écrit et parle que machinalement. Donc: supprimant l'étude de l'anglais ou ne le regardant que comme un accessoir, le travail du maître se trouve diminué et peut lui procurer le temps nécessaire pour procéder à l'explication de la grammaire et de l'histoire, aux analyses, à la géographi, et aux exercices des cartes, aux dictées, à la tenue des livres, aux solutions des problèmes arithmétiques que l'on pourrait expliquer et rendre interessants. Voilà les exercices qui peuvent et doivent solider l'éducation élémentaire, et qui, sans eux est vaine et infructueuse. Il faudrait aussi, que les personnes instruites s'employassent auprès de celles qui ne le sont pas afin de leur faire comprendre que celui qui a acquis la connaissance de l'arithmétique et de la géographie, etc., dans nos écoles, n'a nullement besoin de rapprendre ces branches en anglais vu que ces choses sont absolument pareilles et ne different que dans la manière de l'exprimer.

Il est très fréquent d'entendre des peres et des mères assurer que leurs enfants connaissent à fond l'arithmétique et la géographie; mais, qu'ils ne connaissent ces choses qu'en anglais! Ils ne peuvent faire une addition ni nommer une capitale sans que ce soit en anglais. Cette croyance est très commune, particulièrement chez les gens de la campagne. Il serait temps de les désabuser.

Finalement, j'espère que l'on accédera qu'il est impossible à un ou même à deux instituteurs de maintenir l'ordre malgre la plus sévère discipline, lorsque 170 ou 200 enfants sont pele mêle, entassés et mal assis sur des bancs incommodes dans une salle moitié trop petite; c'est demander l'impossible. Les enfants de leur nature sont petulants, pour peu qu'ils soient gênés, ils se poussent et repoussent, se pincent, se battent, se roulent de là s'ensuit un désordre irrépremable d'où il est même très difficile de distinguer l'innocent d'avec le coupable la sévrit, le fouet, la punition est pire encore, la perte du temps. Il est évident que si la salle était plus vaste, ces désordres n'auraient pas lieu; les classes pourraient manoeuvrer et se former avec ordre sans cohue, l'on pourrait assigner des places d'honneur, distinguer les classes et les élèves les plus capables du premior coup d'œil. De cette maniere l'école deviendrait un séjour agréable et l'etude un plaisir. Convenez-en qui attrait peut-on avoir pour un séjour où l'on se fait mutiler 20 fois par jour à coup de règle ou de fouet? Aussi, quelle est l'instituteur qui n'éprouve pas de la repugnance pour un pareil procédé? Cependant, il est de la plus urgente nécessité, sans lui on ne pourrait rien faire, rien obtenir. Je le dis encore si l'on avait l'espace la plus grande partie des obstacles seraient vaincus; nos jeunes Canadiens ont assez de bon sens pour y comprendre qu'en se faisant houspiller d'une telle manière ils se mettent au rang des animaux, ils éviteraient le châtiment. "La parole doit etre à l'homme, se qu'est le fouet au cheval." L'uniformité dans les methodes seraient aussi essentielle que dans les livres, qui devraient tous être de la même édition. (Nous ne sommes pas en campagne, on peut l'exiger sans scrupule.) Ces deux choses contribuent leur bonne part au désordre, causant des allegations inutiles, vaniqe. On assure qu'une règle lui a été montrée autrement, l'autre prétend passer son camarade qui a cependant repris à tort, les livres n'étant pas exactement pareils. Voilà donc l'ordre encore une fois troublé et le temps perdu. Je crois que tous ces énoncés sont assez clairs pour prouver qu'il est evident que, deux ecoles françaises gérées par deux maitres et une assistant sont bien loin d'être assez pour répondre à la population canadienne d'Ottawa qui s'accroit de jour en jour.

Ces écoles devraient en former 4 et chaque maître devrait avoir son département; cette manière de procéder ensemble (surtout lorsqu'on prisele aux mêmes exercices de lecture, etc.) ne peut qu'occasionner une noisance mutuelle. Enfin, si l'argent fluide magnétique et tout puissant venait aussi grossir le gousset ou le porte feuille de l'instituteur, que d'obstacles disparaîtraient comme par enchantement! On ne regarderait plus à ses peines ni à la juste mesure du temps, etc. Si l'on s'en doute, que l'on le sache d'une maniere positive; la position sociale d'un instituteur influe d'une manière directe sur ses devoirs. S'il souffre, l'éducation du peuple souffre, et le mal rejaillit sur le public en général. Cependant, s'il est impossible pour le présent d'améliorer leur sort, ils devraient au moins pouvoir percevoir leurs honoraires d'une manière plus opportune, sans être obligés de

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 6 Mars 1862.

Arrivée de Sa Grandeur Mgr. Guigues a Ottawa.

Mgr. Guigues, notre bien-aimé évêque est enfin de retour de son long voyage d'Europe.

Après une absence de plusieurs mois, Sa Grandeur est arrivée mardi dans l'après-midi dans sa ville épiscopale.

La foule accourue à la station du chemin de fer pour être présente à son arrivée était immense. Cette manifestation de sympathie et de respect envers Sa Grandeur a été générale. Les principaux citoyens de toutes les dénominations religieuses étaient là attendant l'occasion de lui témoigner et de lui dire combien ils étaient heureux de le revoir au milieu d'eux.

Les membres des différentes institutions publiques de cette ville se trouvaient aussi présents en corps, bannières et bandes de musique en tête, entre autres la Société St. Jean-Baptiste, l'Institut Canadien, la Société St. Patrice, la St. Vincent de Paul, et les élèves du Collége.

Sa Grandeur paraissait émue au milieu de cette foule de plusieurs milliers de personnes criant des hourras de joie qui mêlés au sons des cloches retentissaient dans l'air et sur la vallée de l'Ottawa, annonçant à ceux qui n'étaient pas présents, que le père spirituel de cette nombreuse famille catholique était arrivé.

Une magnifique voiture trainée par quatre chevaux l'attendait où Sa Grandeur prit place accompagnée du Grand Vicaire, le Rév. Père Dandurand, R. W. Scott, M.P.P., pour cette Cité, et de Joseph Aumond, Ecr.

Arrivé à la Cathédrale qui était bien trop petite pour contenir la foule, R. W. Scott présenta à Sa Grandeur une adresse au nom de la Société St. Patrice.

Après quoi M. le Dr. St. Jean et P. Comte, Ecr., et M. O'Meara s'avancèrent chacun au nom des Sociétés St. Jean-Baptiste, l'Institut Canadien, et la St. Vincent de Paul, et lui présentèrent les adresses dont nous nous publions les deux premières :

A Sa Grandeur Mgr. J. Eugene Guigues, Eveque d'Ottawa.

POUR LES MEMBRES DE LA ST. JEAN-BAPTISTE

Monseigneur,—Permettez que nous approchions de Votre Grandeur pour lui offrir nos hommages et lui témoigner la joie que nous éprouvons en cet heureux jour.

Notre joie est d'autant plus vive en vous possédant de nouveau, que nous craignions ne plus avoir le bonheur de vous revoir.

Vous allez, Monseigneur, remplir le vide qui se faisait sentir de plus en plus tous les jours.

Tous les cœurs se réunissent en ce moment pour prier le ciel de vous conserver désormais au milieu de nous.

Nous espérons que votre visite auprès du Saint-Pere, lui a été une douce consolation et nous faisons des vœux pour que sa santé lui permette de supporter les nouvelles tribulations par lesquelles il aura peut-être encore à passer et que la divine Providence arrêtera à temps les attentats que l'on prépare en ce moment.

Agréez, Monseigneur, les hommages de vos enfants dévoués.

Dr. St. Jean,
Prés. S. St.-Jean-Baptiste.

Ottawa, 4 mars 1862.

A Sa Grandeur Mgr. J. E. Guigues Eveque d'Ottawa.

Monseigneur,—

Ce n'est aujourd'hui un devoir bien doux à remplir, que celui de venir au nom des membres de l'Institut-Canadien-Français de notre Cité, vous féliciter de votre heureux retour au milieu de vos enfants.

Nous sommes heureux et nous nous glorifions de vous avoir pour premier patron de notre Institut, qui avec le temps et sous vos auspices, ne peut manquer de devenir une illustration pour les Canadiens d'Ottawa.

Nous espérons que votre voyage en Europe a été heureux, et que Sa Sainteté a dû apprendre avec plaisir de vous, quelle pouvait compter la population catholique de notre Cité au nombre de ses enfants les plus soumis et les plus dévoués.

Espérant que le Ciel vous conservera longtemps au milieu de nous pour le bonheur de notre Cité, et tout en vous priant d'agréer a nos humbles souhaits pour votre santé et prospérité, j'ai Monseigneur, l'honneur de vous demander au nom des membres de notre Institut votre bénédiction.

Au nom des membres de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa.

Pascal Comte,
Président.

Ottawa 4 Mars 1862.

Monseigneur répondit dans les deux langues. Il dit qu'il était profondement touché des sentiments qu'on venait de lui exprimer d'antant plus facilement qu'ils étaient il en était convaincu, profondement sentis.

J'ai, dit-il, durant mon long trajet vu de belles cités, plus opulentes, plus riches en monuments qu'Ottawa, mais cependant cette dernière l'emporte sur toutes autres dans mes affections, car c'est ici que je puis dire que je me trouve *at home*.

J'ai reçu les journaux de cette ville que l'on a bien voulu m'envoyer tant français qu'anglais—Quoiqu'éloigné de vous, j'ai donc néanmoins été au courant de ce que vous avez fait pour la religion et la patrie.

En premier pour la religion. La retraite générale que vous avez eu a produit sans aucun doute ses fruits et un grand bien au milieu de vous.

Pour la patrie—c'est aussi avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que je vous ai suivi par la pensée dans toutes vos démonstrations loyales et patriotiques, quand j'ai vu que vous étiez prêts à répondre à l'appel qui vous était fait au nom de la patrie lorsqu'elle pouvait être en danger, car je sais que le sang français coule dans vos veines, et que vous n'avez pas dégénéré de vos ancêtres.

Je vous recommande donc d'être unis entre vous et au clergé qui est votre guide spirituel—union toujours, et vous serez fort, et vous pourrez faire de grandes choses en demeurant unis".

Dans le cours de l'après-midi, Sa Grandeur visita le Collège et le Couvent.

Au Couvent de jeunes élèves lui présentèrent en forme d'adresses, les jolis couplets suivants :—

JOSEPH.

Joyeux et d'un pas si léger,
Où vas-tu, petit ange des cieux ?
Serais-tu l'heureux messager,
Envoyé par Jésus vers ces lieux
Pour annoncer le retour d'un bon père ?
Mère toi donc, réponds à ma prière.

EUGENE.

Qui souriant à ma voix enfantine
Un instant il semble hésiter :
Grâce à mes soins tu n'es plus orpheline,
Enfant, ton cœur doit palpiter
Non de crainte, mais d'une douce ivresse
En revoyant l'objet de ta tendresse.

GUIGUES.

Goûtant la joie qu'apporte ce message.
Une larme brille dans tous les yeux
Mais nos cœurs, n'ayant qu'un seul langage
Guident nos voix, nos chants affectueux.
Une hymne donc ! oui des lyres joyeuses
Exprimeront nos sentiments, nos vœux,
Sous ton regard, tes enfants sont heureux.

Il luit enfin, ce jour que nous appellons tous,
Ce jour, qui tant de fois, reculé devant nous :
Livrons-nous aux transports de la reconnaissance,
Et vous, sombres ennuis, que nous causa l'absence
D'un père vénéré : fuyez, ennuis, fuyez ;
Votre règne est fini ; vous êtes oubliés.

Père, soit indulgent pour ma muse naissante,
Elle est si jeune encore ! et sa marche est tremblante ;
De ce rhythme nouveau, ne soit émerveillé
Car le démon des vers, en moi s'est éveillé.
Cédant au moment de cœurs enthousiastes

Nous voulions le placer au rang des jours néfastes
Ce jour qui ravissait au troupeau son pasteur ;
Mais, dit-on, de l'Eglise et la gloire et l'honneur
Par delà l'Océan réclamaient ta présence,
Tu devais respirer l'air si doux de la France.

Tant que de ton trajet tu poursuivais le cours
De l'étoile des mers implorant le secours,
Pour toi, nous demandions une mer sans orage
Un ciel serein, un port au terme du voyage.

Après avoir goûté les joies du sol natal
Tu pryas à Marie un tribut filial ;
Des enfants abreuvés d'une douleur amère
Etaient tous orphelins, tu leur donnas un père.

Mais le Pontife-roi, par un rit solennel
S'apprête à célébrer les fêtes de Noël ;
La vague, de rechef favorable et légère
Sous les bonds du vaisseau courbe sa tête altière
Et de Rome, bientôt les suaves accens
Arrivent jusqu'à toi tout parfumés d'encens.

A peine sur le sol de l'antique Ausonie ;
Tu diriges tes pas vers la ville bénie :
Ton cœur dût ressentir d'ineffables douceurs
Lorsque, tombant aux pieds du Prince des Pasteurs,
Tu révérais en lui, le Suprême vicaire
Du Christ ; le successeur de Pierre sur la terre.

Des mois de ton absence, oh ! qu'il fut lent le cours !
Pour tromper notre cœur, nous en comptions les jours :
Mots, ô ciel, disions-nous un terme à notre peine
Et vous fiers Aquilons, retenez votre haleine
Dors, océan, sois calme ; apaise les Autans ;
Afin que franchissant tes abîmes béants
Le fortuné navire échappant au naufrage
Dépose son trésor, sain et sauf sur la plage.

Soudain dans Ottawa, le peuple a tressailli
Un rayon de bonheur dans ses yeux a jailli :
Non, non ; plus de mépriser ! il est en Amérique
Notre aimable Pasteur. L'étincelle électrique
A fait battre les cœurs. Le nôtre, doublement
S'associa, bon père, à ce beau mouvement.

Ma muse est fatiguée, elle devient distraite,
Bénis-nous, ô bon père, et la fête est complète ;
Mais comme le fuseau se brise entre ma main,
Donne-nous un congé, je fierai demain.

Inauguration du President de la Confederation du Sud.

L'inauguration du Président Jefferson Davis a eu lieu samedi. Le 19avait eu lieu la première séance du Congrès Confédéré pendant laquelle a été fait le dépouillement officiel des votes, pour la nomination du Président et du Vice-Président de la nouvelle confédération. Tous les suffrages électoraux qui se sont élevés à 109 ont été donnés à MM. Davis et Alexander A. Stephens. Le Kentucky et le Missouri, presqu'entièrement occupés par les troupes du Nord, n'ont pû prendre part à cette élection.

Voici comment le Président termine son discours le jour de l'inauguration :

Concitoyens, après que des luttes séculaires avaient consacré les droits des Anglais à jouir d'un gouvernement constitutionnel représentatif, nos ancêtres les colons furent contraints de revendiquer les droits confédérés par leur naissance les armes à la main. Le succès couronna leurs efforts, et ils s'occupèrent de léguer à leur prospérité un remède pacifique contre les agressions futures.

La tyrannie d'une majorité sans frein, la plus audacieuse et la moins responsable de toutes les formes de despotisme, nous a refusé à la fois les droits et le remède. Aussi sommes-nous en armes pour renouveler les sacrifices qu'ont faits nos pères pour la sainte cause de la liberté constitutionnelle. A l'heure la plus sombre de notre lutte, le gouvernement provisoire fait place au gouvernement permanent. Après une série de succès et de victoires, qui ont couvert nos armes de gloire, nous avons récemment éprouvé de sérieux désastres. Mais dans le cœur d'un peuple résolu à être libre, ces désastres ne peuvent que stimuler et accroître l'ardeur de la résistance.

Pour nous montrer dignes de l'héritage que nous ont légué les patriotes de la Revolution, nous devons prendre exemple sur ce dévouement héroïque qui fait pour eux de l'université un cercueil dans lequel s'ignore et se trompe leur patriotisme.

Confiant dans la sagesse et la vertu de ceux qui partagent avec moi cette responsabilité et m'aident à conduire les affaires publiques, pleinement convaincu du patriotisme et du courage du peuple, dont la guerre actuelle a fourni maints exemples, je sens néanmoins profondément le poids de la responsabilité que je suis sur le point d'assumer avec une défiance que je ne cherche pas à déguiser. Bien pénétré de l'insuffisance du pouvoir humain à tout guider et soutenir, je mets respectueusement mon espoir en Celui dont la faveur daigne toujours appuyer la cause qui est juste. Plein d'une humble reconnaissance et d'adoration, m'en remettant à la Providence qui a si visiblement protégé la Confédération pendant la période encore si courte mais si bien remplie de sa jeune carrière, c'est à toi, ô Dieu ! que je me fie moi-même avec abandon, et j'invoque de toutes mes prières tes bénédictions, afin que tu les répandes sur ma patrie et sur ma cause.

Mort de M. Joseph Papin.

Nous lisons dans le *Pays* :

Nous avons aujourd'hui un bien triste devoir à remplir. M. Papin vient de succomber (dimanche matin, 23 février) à une douloureuse maladie de quinze mois. Jusque dans ces derniers temps, sa famille et ses amis avaient conservé l'espoir qu'une nature aussi mâle, aussi énergique et aguerrie si vigoureusement lutterait avec succès contre les progrès du mal ; mais depuis sept ou huit jours, il devint évident que sa maladie prenait le caractère d'une consomption générale, qui ne pouvait laisser qu'au mourant cette suprême espérance qui l'accompagne jusqu'aux portes de l'éternité. Quant on crut devoir le prévenir de la possibilité d'un prochain trépas, sa jeunesse, ses aspirations semblèrent s'insurger contre cette fatale vision de la mort ; mais après une courte méditation de quelques moments, il parut en prendre son parti et depuis lors un calme mélangé de mélancolie et de résignation le conduisit tout doucement à une courte et lucide agonie. Il s'éteignit sans douleur, vers trois heures du matin, en disant adieu aux personnes éplorées qui l'entouraient.

Né à l'Assomption, le 14 décembre 1825, M. Papin fit son cours d'étude au collège de cet endroit, où il se distingua de bonne heure par des talents remarquables. Admis au barreau en 1849, ses aptitudes oratoires, la franchise de son caractère son intégrité dans les affaires et la netteté de son jugement, lui eurent bientôt conquis une place honorable parmi ses confrères et dans la confiance du public. Sa nomination comme avocat et conseil de la corporation de Montréal, en 1858, témoigne de l'estime dont il jouissait comme homme de profession.

Il est peu d'hommes de son âge, (36 ans) qui laissent autant de traces derrière eux.

Comme écrivain, il reste de lui des articles politiques, écrits avec une vigueur et une logique de premier ordre dans le journal l'*Avenir*, dont il avait été un collaborateur assidu.

Comme avocat, il eût à défendre des causes célèbres devant les tribunaux civils et criminels ; et là, comme dans la presse, ses convictions personnelles étant toujours d'accord avec les causes qu'il avait à soutenir, il déploya cette éloquence que l'on sent émaner de l'âme et qui met également à l'aise la dignité de l'homme et le talent de l'orateur.

C'est surtout comme orateur politique que M. Papin a recueilli les plus brillantes couronnes. L'enceinte du palais était trop étroite, pour sa haute et classique stature, pour l'ampleur des sons, pour le résonnement des périodes métalliques que l'inspiration tirait de sa large poitrine. C'est à peine si les gothiques dimensions d'une chambre législative, suffisaient à la respiration titanique de ce tribun redoutable. Le forum, le grand air, une mer houleuse de peuple,—là était son véritable théâtre. Placé dans ces dernières conditions M. Papin n'avait pas d'égal dans le pays.

M. Papin ayant contribué à fonder l'Institut-Canadien, en 1844, il s'appliqua de bonne heure à l'exercice de la parole et c'est là que l'on vit se développer modestement d'abord, puis avec une étonnante rapidité les richesses d'une nature prodigue. M. Papin n'a jamais écrit un discours et néanmoins jamais une vulgarité de langage n'a terni ses harangues, lors même qu'il semblait sous l'effet de l'indignation ou de la passion. Le respect qu'il professait pour le peuple, et qu'il lui témoignait, dans les comices, commandait un respect réciproque et disposait au silence les assemblées les plus tumultueuses et même les plus prévenues. Ce respect du peuple et des auditeurs ne cherchait pas l'ostentation dans la flatterie des préjugés et des passions ; loin de là, c'était par la dignité du langage, par la courtoisie envers les adversaires et par l'élévation des aperçus et des sujets traités qu'il s'emparait de l'attention et des sympathies des masses. Il parlait à une réunion d'agriculteurs comme il eut parlé à une chambre législative, et il avait le rare talent de faire comprendre aux humbles les hautes questions d'économie ou d'administration politiques et de se faire écouter avec une fiévreuse avidité.

M. Papin fut député au Parlement par le comté de l'Assomption, lors des élections générales de 1854 et il y siégea jusqu'en 1857.

Depuis 1857, M. Papin s'était consacré exclusivement à l'exercice de sa profession. Dans le cours de l'été dernier, M. Papin se rendit à l'Assomption avec sa dame et sa petite fille unique (enfant âgée de 8 ans) espérant que la campagne et l'air natal seraient d'utiles auxiliaires à l'art médical. Mais en dépit des soins les plus affectueux et des plus habiles traitements, il lui fallait prématurément payer son tribut à la nature.

Les funérailles de M. Papin ont eu lieu mercredi, à l'Assomption, au milieu d'un grand concours de citoyens.

Le service a été chanté par l'abbé Derval, curé de l'Assomption.

Sur le bord de la fosse, l'hon. A. A. Dorion a pris la parole et s'est fait l'interprète de la douleur générale. Au nom des amis personnels et politiques de M. Papin, il lui a dit le dernier adieu.

Nous annoncions dans notre dernier No. que M. Traversy avait résigné comme échevin du quartier By. C'est un *canard*—M. Traversy n'a pas résigné, et continuera d'occuper son siége au conseil de ville.

(*Pour le Courrier d'Ottawa.*)

CORRESPONDANCE AMERICAINE.

Quelle forme de gouvernement aurons-nous, quand la guerre sera terminée !

Déjà on se demande de tous côtés, que ferons-nous des Etats du Sud quand la guerre civile sera terminée !

Cette question est de la plus haute importance, et une aussi qui ouvre un vaste champ de discussion à ceux qui ne veulent point le rétablissement de l'Union et de la constitution telles qu'elles existaient avant le commencement de la guerre. Les abolitionistes, qui sont représentés par Summer dans le Sénat, et ont la *Tribune* de New-York pour organe, ne se font point scrupule de déclarer ouvertement qu'ils ne veulent plus, s'il est possible de le prévenir, la vieille Union qui avait été établie par des concessions mutuelles, et qui s'est maintenue forte, grande et prospère, tant que les seûtiments de fraternité ont régné parmi le peuple des différents Etats.

Ces hommes là ne sentent et n'éprouvent aucun sentiment de regret à la vue d'un changement dans la forme de notre gouvernement, mais au contraire ils le convoitent, et plus que cela ils le cherchent de tout cœur. Ils n'ont point la franchise de nous dire, ce qu'ils désirent, ce qu'ils veulent, mais seulement ils se contentent de déclarer qu'ils ne veulent en aucune manière aider à la réconstruction de la *vieille* Union. Ils vont encore plus loin, ils parlent du *vieux* gouvernement en termes pleins de dérision et de mépris.

Les résolutions que M. Summer vient d'offrir au Sénat des Etats-Unis n'ont fait qu'ajouter des matières combustibles à la conflagration qui menace de tout détruire, et elles prouvent clairement et sans équivoque que lui et ses confrères abolitionistes ne veulent nullement voir l'Union rétablie. Peut-on nier que si ces manifestations d'hostilité contre l'Union des Etats-Unis continuent à exister, et que si elles ne sont point arrêtées par l'administration ou condamnées par cette portion conservative de la presse qui a contribué à l'élection de M. Lincoln, elles ne soient les signes certains de conséquences plus terribles que l'existence de la guerre civile ?

Je dis oui, parcequ'elles indiquent à n'y point se tromper la dissolution finale du gouvernement américain. M. Summer maintient que les Etats du Sud comme tels ont cessé d'exister, et que, dans le fait, ils sont hors de la constitution et conséquemment de la protection du gouvernement ; et comme des provinces conquises, le Congrès a le droit de leur imposer telles formes de gouvernement qu'il jugera à propos, ou telle institution qu'il plaira à la majorité du Sénat de leur accorder.

Si les vues de M. Summer et de ses confrères sont correctes quel sera donc le sort des hommes loyaux des Etats du Sud qui ont osé élever la voix en faveur de la constitution et de l'Union et qui sont demeurés fermes au milieu de la tempête revolutionnaire ? Faut-il qu'ils perdent tous leurs droits, privilèges et immunités ? Faut-il que le Sénateur Johnson, ce grand patriote du Tennessee abandonne son siége ? Si tel doit être le résultat des actes de Summer et de ses confrères, si toutes les lois et les institutions du Sud doivent être abrogées, si les relations des citoyens de ces Etats avec celles du Nord doivent être rompues, enfin s'il faut que le Sud soit soumis à la condition de pupillarité sans voix, sans vote dans le gouvernement, il ne faut pas être prophète pour prédire que toutes les victoires qui ont jusqu'à présent réjoui partout les hommes loyaux sont sans aucun fruit et dépourvues de tous heureux résultats.

Ou nous nous sommes engagés dans une lutte qui a pour but de soutenir et de défendre l'Union et la Constitution, ou qui a pour objet de fonder un nouveau gouvernement. Si nous combattons pour l'Union et la Constitution, les hommes loyaux qui résident dans les Etats qui se sont mis en révolte contre le gouvernement fédéral auront certainement le droit d'exercer les pouvoirs et les privilèges de leurs Etats, aussitôt que les Etats-Unis auront écrasés la rébellion du Sud. Il est inutile de parler des actes passés par le gouvernement révolté, car ils sont absolument nuls et d'aucune valeur. Mais si nous combattons pour établir une nouvelle forme de gouvernement, il est très important que le peuple le sache.

Si c'est la détermination des abolitionistes de la Nouvelle-Angleterre de gouverner le pays à leur gré ou de fonder un gouvernement sur des fausses issues, alors il importe au peuple du Nord-Ouest de définir clairement sa position. Si la vielle Constitution et l'Union doivent être changées, le peuple reclame le droit d'être entendu et de décider qu'elle sera la forme de gouvernement qui devrait être adoptée, pour cela il est de son devoir de protester contre toute action du présent Congrès sur ce point, ou de tout autre qui lui succédera, de résoudre sans lui une telle question.

Si nous devons avoir un nouveau gouvernement avec des pouvoirs nouveaux et extraordinaires, il faut que la volonté du peuple soit connue sur ce sujet et exprimée par ses délégués dans une convention générale, convoquée expressément dans le but de traiter une question si délicate et d'une importance si vitale ; et tant que cela n'aura pas lieu *qu'on sache que le peuple du Nord-Ouest ne consentira jamais à accepter une nouvelle forme de gouvernement.*

Enfin si nous sommes forcés d'abandonner la vieille Union et la vieille Constitution, qu'on nous donne donc au moins le privilège de connaître quelle espèce de gouvernement on se propose d'ériger à la place de celui qui existe actuellement.

E. N. L.

Détroit Mich. 27 fév. 1862.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'*Hibernian* nous apporte les nouvelles suivantes :

A la chambre des lords (en Angleterre) le comte Canarvon a demandé au gouvernement s'il était vrai, comme on l'en avait informé, que trois sujets britanniques étaient détenus dans les prisons du gouvernement fédéral, qu'on leur refusait un procès et qu'on exigeait, comme condition préalable à leur mise en liberté, qu'ils prêtassent serment d'allégeance aux Etats-Unis. En réponse lord John Russell a déclaré que le gouvernement avait pris connaissance de ces faits. En Angleterre, a-t-il dit, le Parlement a donné au gouvernement, en temps de difficulté l'autorité d'arrêter des individus sous simple soupçon, et des faits de ce genre ont eu lieu fréquemment. Le gouvernement s'est plaint de la manière arbitraire avec laquelle on avait procédé à l'arrestation de ces trois personnes.

Le congrès a décidé que ce privilège appartenait au Président ; si celui-ci croyait vraiment que ces personnes avaient pris part à des conspirations contre l'Etat, il avait droit d'agir comme il a fait, le gouvernement de Sa Magesté ne peut intervenir contre une pratique reconnue nécessaire.

Lord Derby dit que les sujets britanniques ont presqu'invariablement été traités d'une manière arbitraire par le gouvernement des Etats, et que la reponse aux remontrances de lord Russell a été peu courtoise de la part de M. Seward. En réponse à une interpellation, Lord John Russell a dit qu'il pensait que le serment d'allégeance n'avait pas été demandé aux personnes reconnues comme sujets britanniques.

Le palais de la grande exhibition a été livré le 2 aux commissaires par les contractants, comme il avait été stipulé dans le contrat.

On se propose d'envoyer le *Great Eastern* à New-York, en avril.

Il y a eu, pendant l'année qui s'est terminé au 31 décembre, en Angleterre, un excédent des dépenses sur les recettes au chiffre de £2,214,207 sterling.

D'après un télégramme en date de Madrid 13, le *Sumter* était encore à Gibraltar, malgre que l'ordre lui ait été donné par les autorités Anglaises de s'éloigner.

Correspondance Americaine.

Quel Changement.

Il y a un an passé, aucune nation étrangère n'aurait osé provoquer une guerre avec les Etats-Unis. Il y a un an passé, la doctrine de M. Monroe était partout respectée. Aucune puissance Européenne n'aurait voulu faire la conquête d'une République Américaine ; mais entre le commencement et la fin de cette année, une rébellion éclata, et le *prestige* de la République Américaine est perdu.

Le peuple des Etats-Unis est aujourd'hui *l'homme malade*, que l'Angleterre brave et la France regarde d'un air de pitié, mais il est protégé, défendu et soutenu par la Russie et l'Allemagne. Il est entouré de charlatans qui lui offrent leur remède, d'amis officieux qui s'empressent de l'aviser ; des ennemis veillent au tour de son lit de souffrance avec une satisfaction maligne et espèrent recueillir à chaque instant son dernier soupir.

La nation américaine ne mourra point. Elle est, il est vrai, dans les étreintes d'une maladie sévère ; mais elle la combat avec toute la vigueur d'un géant. Non seulement elle survivra, mais elle sortira plus puissante, brillante et purifiée de la maladie qui l'accable ; et quand ses jours d'épreuve seront passés, elle rétablira son pouvoir et sa dignité sur des bases plus solides et mieux fondées.

Maintenant elle est malade, il faut qu'elle tienne ses yeux à mi-fermés, il faut aussi qu'elle souffre patiemment *sans rien dire ;* elle écoute passer autour de sa couche les pas silencieux de ses ennemis et elle entend les paroles à voix basse qui discutent la gravité de sa maladie.

Nous avons devant nous une des leçons les plus terribles de la désunion. Elle nous enseigne que l'union de notre pays nous donnait aux yeux des nations étrangères la dignité et le pouvoir, et que sans elle nous n'avons aujourd'hui aucun droit à leur respect, nous méritons le mépris général et c'est même par pitié qu'on nous permet d'exister. N'est-il pas vrai que nos rapports aujourd'hui avec les puissances étrangères n'existent plus comme par le passé ?

N'est-il pas vrai que nous sommes tombés de notre position première ? Peut-on nier qui, si on avait le même respect de notre force qu'on avait il y a un an, la France, l'Angleterre et l'Espagne se seraient unies *sans nous consulter* pour conquérir le Mexique et y établir une monarchie ?

Il y a un an passé, les Etats-Unis n'auraient jamais permis une telle combinaison de puissances étrangères en opposition à la doctrine de M. Monroe. Ils auraient tour à tour protesté à l'exécution de leur complot et résisteraient aujourd'hui à leurs efforts combinés. Que pouvons-nous faire dans notre situation présente ? Notre guerre intestine enlève toutes les ressources du pays. Chaque événement du jour nous prouve que nous n'avons point de force en face de nos troubles domestiques. C'est précisément ce qui fait que les Alliés, ne craignant plus notre opposition, s'empressent d'exécuter sur ce continent, sans nous consulter, les plans qu'ils ont conçus *à notre détriment ;* ils nous traitent même comme si nous n'étions sans force at sans influence dans la balance des puissances politiques.

Ceci est pénible à concevoir, mais il n'en est point moins vrai. C'est une grande leçon morale que nous devons tirer et qui peut s'appliquer depuis le golfe jusqu'au St. Laurent en faveur de l'union entre nous.

C'est aussi un avis qui nous est donné de ne point éponser une politique qui tendrait à différer le rétablissement de la paix entre nous, et de ne pas rejeter tout moyen honorable qui contribuerait à rétablir l'Union.

E. N. L.

Détroit, Mich. 27 fév. 1862.

Musicallo, nous dispense de donner un compte-rendu du Concert de St. Joseph.

Les élections municipales de Montréal sont terminées par le triomphe de M. Beaudry, qui a obtenu une majorité de 332 voix sur M. Rodier.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Nous avons enfin touché Mardi qui nous promettait tant, filles des *Lundis* et *Mardis Gras*, coiffés, habillés joyeux, riches toilettes, fol énivrement, la danse vive et légère, l'harmonieux quadrille, les anecdotes piquanter, les saillies fines et spirituelles—et déjà tout cela a disparu.

Sic transit gloria mundi.

Maintenant l'on commence à se repentir et à faire pénitence. Le carême fait sérieusement réfléchir.

Il faut bien du temps à autre détourner la tête de ce monde faux, trompeur, perfide, menteur, qui dans l'éclat de ses pompes et de ses joies, vous a tant promis et a si peu tenu ses promesses, il faut bon au milieu des déceptions et des désenchantements de la vie, de faire taire les bruyantes clameurs des plaisirs, de rentrer en soi-même, de compter dans son cœur le bien et le mal, de calculer les fautes et les bonnes œuvres, pour voir de quel côté est la balance.

Mars nous promettait aussi une réunion de nos législateurs dans la capitale *pro tempore* des Canadas, et nous y arrivons.....

Voici comment un ancien chroniqueur nous décrivait les faits et gestes de nos anciens députés. Je dis de ces anciens députés—il y a de cela que quelques années. Nous croyons que nos représentants actuels travaillent un peu plus pour les intérêts du peuple que ceux dont il est parlé dans cette *causerie parlementaire*..... à quelques exceptions près.....

Les premiers jours de la session, il y a toujours des émotions, de l'intérêt, une lutte et la plupart des membres sont à leurs places. La charge sonne, la bataille s'engage, une moitié de la chambre se bat vaillamment, l'autre dort. Parmi ceux qui ne dorment pas, il en est un grand nombre qui ne peuvent pas rester une heure assis, qui ont un air d'impatience fébrile, n'écoutant pas ce qui se dit, ne sachant que faire d'eux mêmes, traversant la salle des séances à propos de bottes... criantes, tantôt dépensant quelques bribes des heures parlementaires par la lecture des journaux, tantôt traversant le désert d'une séance morte par une causerie peu législative, avec leur voisin, tantôt debouts, couchés ou assis derrière le fauteuil de l'orateur où à ses pieds.

Quelques députés viennent à la chambre pour se livrer à l'étude et au culte des arts et s'adonnent au dessin ou à la sculpture. Ils font sur des cahiers de papier ou le dossier d'un projet de loi des *bonshommes*, aux nez pointus, aux ventres de polichinelle, des figures et des caricatures, qu'ils devraient bien m'envoyer.

Il en est, qui plient des *cocottes* avec le papier de la province ei d'autres, qui pour berner à la fois les ennuis de leur esprit et de leur estomac vide, mangent des pains à cacheter.

Quelques-uns sont aussi utiles que ces derniers et infiniment plus incommodes, ce sont ceux qui *voudraient bien s'en aller*, que les chefs de partis ont toutes les peines du monde à retenir en chambre, et dont on craint toujours l'absence lors des divisions.

Mais ceux qui m'amusent le plus, je dois le dire, ce sont les grands correspondants. La province paie le port des lettres, comme vous savez. Dans le bon vieux temps, un membre du parlement pouvait expédier une paire de bottes par la malle. La province fournit aussi le papier. Chaque membre en arrivant en session reçoit une petite balle de papeterie, papier de toutes sortes, enveloppes, plumes, encre, canif, cire, sceaux, pains à cacheter, tablettes, crayons, portefeuille, almanac, etc. Rien y manque. L'usage que font de tout cela quelques uns de ces messieurs est vraiment curieux. Ils écrivent des lettres par centaines. N'allez pas croire que ce soit pour affaires. La plupart sont adressées à leurs femmes, à leurs enfans, amis ou electeurs, sur tous les sujets imaginables excepté les intérêts du comté, ville ou bourg qu'ils représentent. Si vous entrez en chambre, sans y rien connaître, en voyant un de ces messieurs faisant son courrier, vous vous dites à vous-même : voilà un membre laborieux. Farce, c'est mon correspondant.

Maintenant suivez moi derrière la toile. Voici d'abord le cabinet de lecture où abondent tous les journaux provinciaux et étrangers. Il faut bien que la chambre connaisse tous les griefs du pays, pour y porter remede. Au haut de l'escalier, est le *comité de la pipe*, célèbre dans l'ancien parlement, mais qui a beaucoup perdu de sa joyeuse physionomie d'autrefois, depuis que le cigare y a rejandu son arôme aristocratique, et surtout depuis que nos aimables amis du Haut-Canada ont envahi la salle.

Vous entendez du bruit, des voix confuses, des éclats de rire au fond de ce couloir... approchez... il y a foule ; c'est la Buvette, l'endroit le plus fréquenté du palais législatif.

La Buvette joue un grand rôle dans les mœurs constitutionnelles, car là souvent se transigent les affaires les plus sérieuses. Un quart d'heure passé là a souvent décidé du sort d'un ministère. Ici le café, qui prend le nom de Buvette est tenu par le fameux D^ee^ qui sert les gens à beaux deniers comptants. Les approvisionnements de la Buvette parlementaire, se piquent de frugalité et de simplicité. On y trouve cependant de quoi boire et manger ; des viandes froides, fromages, biscuits y sont en permanence. Le café et le thé abondent, et nous savons que quelques bouteilles de vin et d'eau de vie y circulent librement. Les braves électeurs de plus d'un comté ne se doutent guère que leurs représentans passent la plus grande partie de leur séjour à la capitale dans la buvette du parlement à fumer tranquillement leur cigarre et à savourer un verre de punch ou de limonade glacée.

Les hommes de poids vont rarement à la buvette, mais dans les chaleurs caniculaires de juillet, tout le monde y va, les dépenses augmentent en proportion du degré de chaleur de l'atmosphère et des discussions.

En Angleterre, les choses se passent plus aristocratiquement. Chaque lord ou chaque membre des communes, lorsqu'il prévoit qu'il parlera longtemps, fait apporter à Westminster Hall, par ses valets, les provisions, les vins et les liqueurs par lesquels les orateurs du parlement britannique, soutiennent leurs forces.

En justice pour nos honorables députés, je dois dire, que quoique la tempérance totale compte parmi eux très peu de sujets, ils sont cependant à tout prendre d'une modération raisonnable.

En dehors de la buvette il y a une galerie couverte où l'on prend le frais. C'est encore là un lieu favori des représentans du peuple, durant les longues séances. Je me rappelle avoir entendu un soir de juin un groupe de députés chanter ensemble des chansons de voyageurs et rire la Canadienne, avec un entrain admirable comme s'ils avaient été en pleine rivière.

Le Chroniqueur du *Courrier*.

Correspondances.

Concert de Mardi.

M. le Rédacteur,

Je sais que vous avez peu d'espace à m'accorder dans vos colonnes à la veille de la publication, néanmoins vous me permettrez d'écrire un petit *bout de critique* au sujet du concert de mardi.

Vous avez du remarquer que la salle était bien remplie. Le chant a bien pl. généralement, néanmoins j'avouerai que les amateurs ne se sont pas faits justice en chantant dans le théâtre — autant vaudrait chanter dans le vide que dans un édifice sans voute.

Les chants des montagnards ont paru plaire, et cependant ces morceaux n'ont pas été rappelés, surtout quand ils étaient compris par un grand nombre de ceux présents.

Les chansons comiques tels que "Irish jaunting car"—Les canotiers de la Seine, ont paru les plus populaires.

Parmi les chansons françaises "Salut à la France" a été très bien chanté, néanmoins j'ai été surpris de voir que *Pencore* faisait défaut.

J'arrête . . . j'aurai l'honneur de vous en dire d'avantage au prochain No.

Avant de terminer, je me permettrai de recommander aux amateurs de se trouver une autre salle pour un autre concert s'ils veulent être bien goutés.

Musicallo.

Ottawa, 4 Mars 1862.

par (Canada Central) 3 mars '62.

M. le Rédacteur,—

Je suis heureux de signaler toutes les semaines de nouveaux changements dans votre intéressant journal qui ont été et qui seront profitables à tous vos lecteurs.

J'ai remarqué avec plaisir que souvent dans un seul No.—vous envisagez les questions d'économie politique, de législation, de colonisation, d'agriculture, etc., au point de vue des intérêts des Canadiens du Canada Central, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter que le choix de vos feuilletons est excellent, et vos poésies des plus délicieuses.

Nous admirons tout particulièrement vos Chroniques, qui sont des rapports très fidèles et succints des événements de la semaine.

Les nouvelles que vous nous donnez des Etats-Unis, nous intéressent tout particulièrement, et votre correspondant du Détroit est certainement une acquisition pour le *Courrier*, et une vraie fortune comme vous le disiez pour le propriétaire comme pour les lecteurs de n'importe quel journal.

J'ai donc l'espoir M. le Rédacteur que vous rencontrerez l'encouragement de tous nos compatriotes instruits du Canada Central.

Il peut se faire qu'il y ait des récalcitrants, mais ce ne sont point ceux qui honorent et qui respectent le plus notre nationalité, notre religion, nos lois et qui sont doués de ces qualité qui distinguent les vrais citoyens.

Echo de nos intérêts religieux et nationaux, allez, marchez, ne vous découragez pas et vous aurez pour amis les hommes de cœur, d'énergie et de bonne volonté.

Un de vos Souscripteurs.

M. le Rédacte

fixer la beauté timide, lorsqu'il lui montre ses dents éclatantes de blancheur.

Mais c'est surtout aux femmes que les belles dents sont nécessaires puisqu'il est de leur destinée de commencer par plaire à nos yeux, avant de toucher notre âme, de captiver et d'asservir enfin notre cœur. Ce qui justifie la prééminence que nous attribuons aux dents sur tous les autres attraits de la figure, c'est l'influence qu'elles exercent sur la beauté; qu'une femme ait de beaux yeux, une bouche gracieusement fendue, un nez bien dessiné, un front dans la coupe duquel la grâce se joint à la noblesse, des cheveux suivant la finesse à une teinte agréable, un teint de lys et de rose, et qu'elle ait de vilaines dents, des dents noircies par la carie, une denture tronquée, des dents couvertes d'un tartre épais, d'un enduit limoneux, on a de la peine à s'accoutumer à la trouver jolie, dès qu'elle ouvre la bouche elle-même, instruite des fâcheux effets de son sourire, se contraint et devient grimacière pour cacher l'outrage que la maladie a fait à ses dents.

Au contraire, si elle a un gros nez ou de petits yeux, si même elle est laide, pourvu que ses dents soient régulièrement implantées qu'elles soient blanches, que surtout elle les possède toutes, ou du moins toutes celles qui se voient, c'est-à-dire les incisives, les canines et les premières molaires de chaque côté, à moins que cette femme ne soit affreuse, sa figure paraîtra agréable aussitôt qu'un sourire viendra à son secours; et vous entendrez murmurer autour d'elle ces mots consolant pour sa vanité; "elle a de belles dents." Lorsque la nature, avare de ses dons, ne les aura pas répandus sur les dents, que celles-ci seront d'une forme défectueuse, d'une couleur terne, il faudra que les soins, qu'une excessive propreté suppléent aux imperfections et dissimulent les défauts. Dans ce cas, au moins, si les dents ne flattent point nos regards, elles ne les affectent point désagréablement.

Si c'est la maladie qui altère la beauté, l'intégrité des dents, la main de l'art, secondé par des soins habituels, prévient, grâce à un heureux artifice, à faire disparaître des inconvénients par lesquels les yeux seraient incessamment blessés.

Pour remédier à ces inconvénients, venez acheter l'*Elixir Balsamique* du Dr. Louis de Chevry, Dentiste. Cet Elixir calme à l'instant les plus violents maux de dents, il empêche la formation du tartre qui, par son enduit limoneux rouge et altère les dents les plus solides; en outre, elle leur donne de l'éclat et de la blancheur sans nuire à l'émail, puisque cet Elixir ne contient aucun acide, ni aucune substance minérale, et convient surtout aux femmes qui se trouvent dans une position intéressante, pour prévenir tout engorgement des gencives et toute douleur de dents si commune dans cette position. L'Elixir devant agir sur l'émail et sur la substance dentaire, on conçoit qu'un flacon ne peut produire que peu d'effet, aussi faut-il s'en servir longtemps, et alors on est certain d'obtenir tous les effets mentionnés ci-dessus.

Comme Anti-Scorbutique, cet Elexir raffermit et cicatrise les gencives molles, boursouflées et saignantes, prévient et guérit les altérations et la carie des dents, qui est une maladie si fréquente et si dangereuse surtout pour les personnes qui font usage du tabac et qui ont usé des préparations mercurielles, par son arôme balsamique elle maintient la bouche fraîche, rend l'haleine suave, avive le coloris des gencives et des lèvres et le fait briller du plus vif incarnat.

—Une nouvelle source d'huile de charbon vient d'être découverte à 200 verges de Shaw à Hyoning, dans le Haut-Canada.

LE "JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE" DU BAS-CANADA ET LE "LOWER-CANADA JOURNAL OF EDUCATION."

Ces deux publications périodiques, qui entrent aujourd'hui dans la sixième année de leur existence, ne sont pas une traduction l'une de l'autre, mais sont deux revues distinctes, et contiennent assez rarement les mêmes articles. L'abonnement, pour chaque feuille, n'est que d'une piastre, et pour les instituteurs, moitié prix. Bon nombre de personnes, et surtout les instituteurs, sont abonnés aux deux journaux.

Le "Journal de l'Instruction Publique" contient:

UNE PARTIE LITTÉRAIRE, qui se compose: 1o. de poésies choisies dans les œuvres des meilleurs auteurs français, et surtout dans celles des contemporains, et de poésies Canadiennes, soit reproduites des autres journaux, soit inédites; 2o. de nouvelles, morales et instructives, extraites des œuvres de Mde. Edgeworth, Mde. Guizot, Mde. Desbordes-Valmore, et autres auteurs qui ont écrit pour la jeunesse; 3o. de récits et impressions de voyage. Le "Journal" a déjà publié les "Aventures de la Senora Libarona dans le Grand-Chaco," et il commence aujourd'hui "Notes d'un voyage d'hiver de Montréal à Québec," par M. de Puibusque; 4o. d'extraits des livres nouveaux; c'est ainsi que le "Journal" a donné dernièrement le "Géant des Méchins," extrait de Légendes de M. Taché; "Les Forêts du Canada" et "Les Canotiers de l'Outaouais" extraits de Gazida, par M. Marmier; 5o. de Biographies Canadiennes ou étrangères, presque toujours écrites pour ce journal et accompagnées de portraits et de fac-simile. Nous avons déjà publié les biographies suivantes: Jacques Cartier, extrait de la "Biographie Bretonne;" William Evans, par M. Chauveau; Jean Blanchet, par M. Taché; Pierre Bédard et ses deux fils, par M. Etienne Parent; le Père Lafitau, par M. l'abbé Verreau; Jean-Bte. Biot, par M. Chauveau; Madame Desbordes-Valmore, par le même; Denis Benjamin Viger, par M. Joseph Royal. On se propose de publier prochainement les biographies suivantes: Joseph Lenoir, Robert Baldwin, Jacques Viger, Salaberry, Joseph Lancaster, Joseph François Perrault, LaSalle, Pesralozzi, lesquelles seront aussi accompagnées de portraits et de fac-simile.

UNE PARTIE SCIENTIFIQUE.—Dans cette partie, on a publié des analyses du Cours d'Histoire Générale de M. Desmazures, à l'Ecole Normale Jacques Cartier, du Cours d'Histoire du Canada de M. Ferland, à l'Université Laval; une lecture sur les origines de la langue française, faisant partie du Cours de Linguistique et de Philologie de M. le Professeur Devisme, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier; une lecture sur les Poids, Mesures et Monnaies des divers peuples, faite à l'Institut Polytechnique, par M. le Professeur Regnard; plusieurs articles sur l'Archéologie Canadienne, accompagnés de gravures, dont un sur l'ancien Hôtel du Gouvernement, par M. l'abbé Verreau, et un autre sur les Antiquités Sauvages trouvées à Montréal, traduit de l'anglais du Professeur Dawson; de nombreux extraits de l'Ornithologie Canadienne de M. Lemoine; un article sur les pyrhélies remarquables observé en Canada à divers époques, par M. LaRocheille, lequel a été reproduit, ainsi que la gravure qui l'accompagnait, par "l'Ami des Sciences" de Paris; divers articles sur l'agriculture, etc.

UNE PARTIE ARTISTIQUE.—Nous nous proposons, grâce à la collaboration de M. Bourassa, de donner à l'avenir à cette partie du journal un plus grand développement. Nous commençons aujourd'hui la reproduction de la lecture sur les BEAUX-ARTS, par laquelle ce habile Professeur a inauguré son cours de dessin pratique à l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Nous devons aussi rappeler l'excellent article de critique artistique publié par feu M. le Professeur de Foncouillet dans notre premier volume sous ce titre: "Le Christ de la Paroisse et celui du Séminaire."

UNE PARTIE PÉDAGOGIQUE.—Cette partie se compose: 1o. d'articles originaux sur la pédagogie, écrits expressément pour ce pays: la plupart de ces articles sont dus à la plume de collaborateurs; nous mentionnerons les noms de feu M. E. de Fenouillet et de M. E. Blain; 2o. d'articles extraits des meilleurs auteurs sur ce sujet; c'est ainsi que nous avons reproduit d'excellents écrits de M. J. J. Rapet sur l'instruction primaire, et que nous publions actuellement les "Conseils aux Instituteurs" de M. Barrau, des extraits des "Conférences de M. Taillefet sur l'enseignement de l'Ecriture," etc.; 3o. de Pensées diverses "sur l'Education;" 4o. d'articles sur l'éducation domestique, parmi lesquels nous citerons de nombreux extraits de Fénelon, et aussi une série de conseils aux mères de famille, tirée d'un excellent petit ouvrage de Mme. la comtesse de Ségur, sur l'hygiène et des maladies des enfants; 5o. d'Exercices pour les élèves des écoles, comprenant: des "vers à apprendre par cœur," formant un choix de cours morceaux de poésies classiques, tirés des meilleurs auteurs français; des sujets de compositions, qui forment un autre choix de morceaux en prose, parmi lesquelles ont figuré plusieurs sujets canadiens; des exercices de grammaire, des problèmes d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie; des modèles de "Leçons de choses," des dictées homonymiques, des statistiques avec questionnaire pour exercer au calcul et habituer la mémoire à retenir les chiffres. Nous ajouterons prochainement à cette partie du "Journal" un recueil par ordre alphabétique des locutions vicieuses les plus communes dans ce pays.

DES AVIS OFFICIELS.—Ces avis sont non-seulement indispensables aux divers fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi, mais encore ils peuvent être très utiles à tout contribuable et à toute personne qui s'occupe d'éducation. De fait, nous avons vu plusieurs fois des particuliers faire le voyage de Montréal, à grands frais, pour obtenir des informations qu'ils auraient pu se procurer en jetant un coup-d'œil sur cette partie du "Journal."

UNE PARTIE EDITORIALE.—Plusieurs des articles sur l'éducation contenus dans cette partie, ont été reproduits en France ou en Belgique. Nous citerons, entr'autres, "le Maître d'Ecole à bon Marché," et l'article sur "l'importance de la Calligraphie." C'est dans cette partie du "Journal" qu'a été dubliée la Relation du Voyage de S. A. R. le Prince de Galles, laquelle a été reproduite en un volume séparé, qui se vend une piastre. La matière de ce volume ne formait cependant qu'une petite partie de ce que le "Journal" fournit pour le même prix à ses lecteurs, et pour la moitié du prix aux Instituteurs, dans le cours d'une année. C'est aussi dans cette partie du "Journal" qu'a été publiée une série d'articles sur la construction et l'ameublement des maisons d'école, expressément écrits pour le pays et accompagnés de gravures. Nous compléterons prochainement ce travail par des articles sur la ventilation des maisons d'école, etc. Vient ensuite une "Revue Bibliographique," dans laquelle on a rendu compte de livres tels que l'ouvrage de Mgr. Dupanloup sur l'éducation. Le rôle de l'Education dans la Famille, par M. Barrau, etc; puis un "Bulletin des Publications récentes," où se trouve mentionné avec les indications bibliographiques de rigueur, un choix des ouvrages qui paraissent en Angleterre, en France, en Belgique et aux Etats-Unis; la bibliographie canadienne y est aussi l'objet d'une attention toute particulière. "Une Petite Revue Mensuelle," dans laquelle tous les événements du mois sont racontés et analysés, et qui contient aussi de courtes notices nécrologiques des personnages distingués qui meurent dans notre pays ou à l'étranger. Les "Nouvelles et Faits Divers" sont classés sous les titres suivants: "Bulletin de l'Instruction Publique," "Bulletin des Lettre" "Bulletin des Sciences" "Bulletin des Beaux-arts," "Bulletin Archéologique," "Bulletin des Connaissances-Utiles," "Bulletin des Bons Exemples."

Le peu d'espace dont nous disposons fait que chacun des "départements" du journal" ne saurait trouver place dans chaque livraison; pour obvier à cet inconvenient autant que possible et empêcher que les nombreux documents officiels que nous publions n'enlèvent trop d'espace aux autres matières, le "Journal" a donné fréquemment des "Suppléments." Il a publié, par exemple, cette année, 212 pages au lieu de 182, auxquelles les lecteurs avaient droit.

Chaque volume cartonné en papier se vend $1.10 élégant cartonnage en toile avec vignette en or sur plat, $1.25; les deux journaux, anglais et français, cartonnés ensemble, $2. La collection complète de l'un et de l'autre journal, formant cinq volumes, se donne pour $5, aux Instituteurs, moitié prix, et aux "Colléges, Academies, Institutions Littéraire," et aux "Bibliothèques de Paroisse, $3." Ceux qui désireraient se procurer des collections complètes feront bien de s'adresser de suite au bureau de l'Education, où il n'en reste plus qu'un petit nombre de séries, l'année 1857 étant presque épuisée.

Le journal anglais se publie à 2,000 exemplaires, le journal français à peu près uniforme dans tous le Bas-Canada, et un grand nombre d'exemplaires s'expédie à l'étranger.

On ne publie que des annonces qui ont rapport à l'instruction publique, aux sciences aux lettres et aux Beaux-Arts.

PRIMES:

Les éditeurs de journaux qui reproduiront, une fois, l'annonce ci-dessus recevront pour paiement la collection complète du "Journal" élégamment cartonnée.

La même "prime" sera donnée à toute personne qui nous transmettra le montant de "vingt nouveaux abonnement.

Il faudra faire prendre les volumes au Bureau de l'Education.

Un ancien banquier de Paris avait acheté un des hôtels de la place Vendôme. En prenant possession du somptueux immeuble, M. B... donna à son concierge cette double consigne:

"Vous ne laisserez pas entrer les fiacres dans la cour, et vous ne parlerez jamais qu'à la troisième personne."

A quelques jours de là, rappelé sans doute par le plaisir de savourer les jouissances de la propriété, notre ex-banquier, revient à l'hôtel et adresse une question à son concierge, qui garde le plus profond silence. Seconde question du propriétaire; même silence pour toute réponse.—Mais répondez-moi donc, dit M. B.... en élevant la voix.—Dame, monsieur, réplique le suisse parisien, nous ne sommes encore que deux, j'attendais la troisième personne.

Décès.

Le 5 du courant, LOUIS BETHLÉEM, enfant de M. A. Fréchette, âgé de huit ans dix mois et vingt-un jours.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, vers les trois heures de l'après-midi, les amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Aylmer, C. E., le 3 courant, MARIE FLORE ELISABETH, enfant de W. A. Campbell Ecr., à l'âge de 3 mois.

CARON & CIE.,
NOUVEAU
MAGASIN A BON MARCHE
COIN DES RUES
CUMBERLAND & CATHCART
OTTAWA.

OU l'on tient en tout temps les meilleures
GROCERIES
Et un choix de LIQUEURS.
Ottawa, 15 fev. '62.

HOTEL
DE
DAN GOODE,
COIN DES RUES
RIDEAU ET ST. NICHOLAS
OTTAWA.

M. GOODE tient tout ce qu'ily a de mieux, en fait de
Vins,
Bieres,
Port,
Cidre,
Gin,
Brandy,
Cigares,
Huitres,
Poissons,
Volailles,
Fruits, &c.
EN GROS ET EN DETAIL.
Ottawa, 13 fév. 1862.

THOMAS PATTERSON
Importateur et Marchand de
Groceries,
EN GROS ET EN DETAIL
No. 17
RUE RIDEAU, OTTAWA,

OU l'on trouve VINS, Eau-de-vie, Gin, Esprit de Vin, &c.,—Ainsi que Thés, Sucres, Tabacs, Epices, &c., &c., &c.
Ottawa, 23 janv. 1862.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE
Doit appartenir
A CELUI QUI PLAIT A CHACUN
IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE
Sans Rival de nos
CAFFES
De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.
BROUGH, BUCHANAN & CIE.,
Rue Sussex.
Ottawa, 2 janv. 1862.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,
Chirurgien Dentiste.
Cabinet d'opération:
RUE SUSSEX,
A côté du magasin de M. Traversy, chez Madame DUPUIS.

LE DR. LOUIS DE CHEVRY fait la pose des Dents Artificielles dans le genre le plus nouveau et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.
Par le nouveau système du Dr Louis De Chevry, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et ne changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.
Les meilleurs substances sont employées Tout travail est garanti.
PRIX TRES MODERES.
Consultations Gratuites.
DENTS montées sur plaque en Or, montées sur do en Platine, montées sur do en Argent, montées sur do en Caoutchouc, sculptées dans l'Ivoire, sculptées dans l'Hippopotame.
RATELIERS complets au moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genre à succion courrant le palais.
N. P.—Le Dr. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.
Ottawa, 3 Décembre 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
AVERTISSEMENT.
PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de faire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.
La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation
Par ordre,
JOHN MORRIS
Surintendant.
Ottawa, le 13 Avril, 1860.
☞ Les commerçants sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

THE
OTTAWA CITIZEN
CE JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE ET HEBDOMADAIRE,
Est publié à l'établissement de la Presse à Vapeur.
Rue Rideau---Ottawa.
Le CITIZEN, semi-hebdomadaire, paraît tous les MARDIS et VENDREDIS, et est envoyé par la malle, ou par les coureurs aux abonnés de la ville, à raison de TROIS PIASTRES par année, payab e d'avance ou QUATRE PIASTRES à crédit.
Le CITIZEN de la semaine
est publié tous les SAMEDIS matin — PRIX: une piastre et demi ($1,50) par année ou $2,00 à crédit.

SALON DE PERFUMERIE
DU
CHEMIN DE FER.
MM. MILES ET EDDIX,
PERRUQUIERS ET BARBIERS.
ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous l'Hôtel Champagne où ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.
Ces MM. prennent barb fier suivant l'art.
Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que SAVONS, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,
DE PLUS
Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.
Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom
Salon du Prince de Galles.
RUE RIDEAU.
M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.
E. MILES ET EDDIX.
Ottawa, 2 janvier 1862.

DOMENICO CHISACHI

Chapelier de premiere classe
TIENT CONSTAMMENT LES
PELLETERIES
LES PLUS RICHES ET LES PLUS FINES
Dans son Grand Etablissement de la Rue
PRINCESSE
VIS-A-VIS L'HOTEL DE LA CITÉ,
KINGSTON.
Ottawa, 15 janv. '62.

LA GUERRE! LA GUERRE!
SUR LE HAUT PRIX.
GARLAND, MUTCHMOR & CIE,
OFFRENT MAINTENANT EN VENTE
LES EFFETS SUIVANTS:

MAGNIFIQUE (WINCEYS)	8d	per yd.
" COBOURGS	9d	"
" INDIENNES LILAS	6d	"
" MOUSSELINE DE LAINE	5d	"
" GINGHAMS	7½	"
" PATRONS DE ROBES (13 yrs chaque)	8s. 0d	"
" DRAPS POUR PARDESSUS	7s. 6d	"
" SATINETTE	1s. 3d	"
" COUVERTES (toute laine)	9s. 0d	la paire.

GROS DRAP de (Rosamond) et TWEEDS de Hunt et Elliot.
TOUS A BAS PRIX.
Les personnes qui désirent faire de bons marchés sont invitées à venir de suite.
GARLAND, MUTCHMOR & CIE,
RUE RIDEAU, OTTAWA.
PRES DU PONT.
Ottawa, 20 janv. '62.

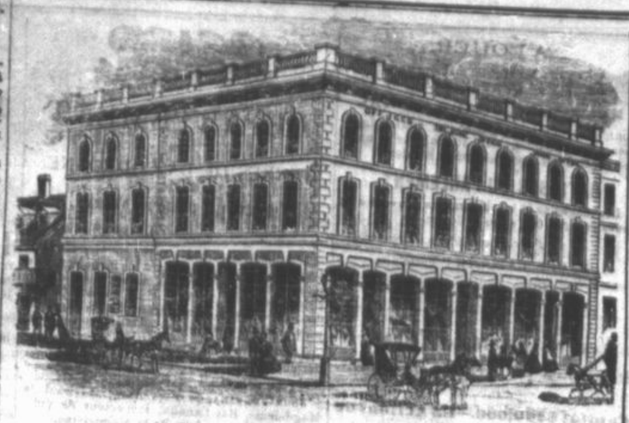
GRANDE VENTE
D'UN
Etablissement de Marchandises seches
EN BANQUEROU E
CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA
MAISON DU PEUPLE
LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de
DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS.)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.
Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de
MARCHANDISES SECHES.
LES SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.
Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.
Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN

A VENDRE.
Un moulin à scies situé dans le village de Gloucester. Avec un peu de réparations à la chaussée l'établissement pourrait devenir une bonne source de revenus.
S'adresser à ce Bureau.
Ottawa, 5 Nov. 1861. 22, lms.

M. F. M'DOUGAL,
REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de
Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,
—SAVOIR—
Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CELEBRE NAPOLEON III ainsi toute sorte de Ferronnerie.
A BON MARCHE,
Venez à l'enseigne de la grosse Tartine.
RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de
HARDES FAITES
DE
DOHERTY.
Rue Sussex, Ottawa.
LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ETOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu à des
Prix extrêmement modérés.
Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et à examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.
Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleure fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.
HARDES D'ENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à
PRIX MODERES.
F. DOHERTY.
15 mai, Ottawa, 1861 12m.

Hotel National,
RUE SUSSEX,
TENU PAR M. LAFONTAINE.
Ou on reçoit des Pensionaires au mois et à la semaine.
TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurent en tout temps, huitres fraîches, et gibiers de toutes descriptions. Préparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés:—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'hectares en vente	Prix par acre.
			Nord de la Riviere Ottawa.		
W. Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery	101,000	30 cts.
G.W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	35,000	60 cts.
E. E. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	160,000	"
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	185,000	"
Mic. McKeap	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright Egan	190,000	"
G. M. Judgson	Glarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	180,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	30,000	30 cts.
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	60,000	"
			Nord de la Riviere St. Laurent.		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Aber-	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford	35,000	30 cts.
Alex. Daly	Rawdon [crombie	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londoncaster	141,000	"
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, J liette, Brandon	49,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maski-	Peterborough, Carton, Shawenegan	40,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	champlain [nongé	Rodoor, Alton, Montauban	25,000	"
J. P Déry	St. Raymond	ortneuf	Gosford, Colbert, Rigaumont	28,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Kenyon, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	250,000	20 cts.
			Sud de la Riviere St. Laurent.		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden	160,000	60 cts.
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Waddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	100,000	"
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	290 000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	artie de Mégantic	Broughton, Thetford	44,000	40 cts.
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	rance	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	130,000	"
Andrew Ross	Frampton [François	Dorchester, part. Beauce	Shelley, Jersey, Marlow, Risborough, Ditchfield, Lainore, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	200,000	20 cts.
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Ma lloux	50,000	"
Fre. Têtu	St. Thomas	ontmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Roerdages, Patton	130,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Rous, Bellechasse partie de Buckland, Danquam, Armagh	92 000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	ourg er, Ashford, Garneau Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	110,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Isworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	285,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	135,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpès, Nigette, Cabot Fleurieu, Macneider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Albert, Cherbourg	300,000	"
J. A. LeBeb	New Carlisle	onaventure	Matapedi c, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	180,000	35 cts.
John Eden	Bas sinaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.
Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'environ 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.
Le chemin entre Matane et Cap Chat; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.
Le chemin Taché, de Ruckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.
Le chemin Matapédiac, de Métis à Restigouche; Agent, J. B. LEPAGE Ecuier, à Rimouski.
Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.
Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes:—
1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.
2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.
3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et
4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.
Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.
Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.
Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.
Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.
Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants:—

QUÉBEC . . . . . A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Emigration.
MONTRÉAL . . . . . C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Emigration.

P M VANKOUGHNET,
Commissaire.
Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.
AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur la dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, du MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ces ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en entière conformité avec les plans et spécifications qui pourront être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations pourront être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 16-3

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le 1er après Lemm, 27 avril, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	.....	35 cts.	par 100lbs.
Seconde	"	23½ "	" "
Troisième	"	17½ "	" "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secrétaire.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov. 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 A.M., et arrivera à Prescott à 11 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 5½ P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 8. 10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 7.30 A.M., arrivant à Ottawa à 11.10 AM.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Prescott, 28 oct., 1861. *Surintendant.*

HUITRES NOUVELLES
Venant d'être reçues
—AU—
RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, RUE SUSSEX.

N. B.—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par Express.

Ottawa, 21 août 1861.

EXHIBITION INTERNATIONALE DE LONDRES, 1862.

LES COMMISSAIRES du CANADA pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être envoyés pour l'examen et l'approbation au dépôt du chemin de fer du Grand Tronc, à Ottawa, en tout temps, depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'inspection à 10 heures A. M., le jour ou dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles aujdit susmentionné exempt de charge. Ceux, ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Tronc les transportera gratis à leur dépôt sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui auront des graines ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un certificat établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les différentes ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en planches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubelle de chaque arbre, ou en échantillons de 4 pouces, et accompagnés, autant que possible, de spécimens avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à sir W. E. Logan, Montréal, pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec ; ou au Dr. Barthet, Hamilton ; pour les produits agricoles à l'Hon L. V. Sicotte, St. Hyacinthe, et à J. Thompson Toronto ; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au secrétaire à Montréal, auquel on doit aussi s'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

B. CHAMBERLIN, Com.
Montréal, 18 Décembre 1861. *Secrétaire.*

P. CHABOT,
IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES ANGLAISES
ET
AMERICAINES,
QUEBEC

A LOUER.

Tout le bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé Rue Sparks, Ottawa central, contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, et on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, en à en Dorion.

Western Assurance Cmpay,
Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $50 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD. | MARCUS ROSSIN,
L.C. GILMOUR, | THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH, | ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON, | AND
GEORGE MICHIE, | WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERR. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : Hon. J. B. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWEITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.
Ottawa, Mars 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 Acres des Terres de la Couronne, dans le township de Fontefract, comté de Pontiac, C.-E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judgson, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comte.

ANDREW RUSSELL.
Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5in.

DEPARTEMENT
DES
TRRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limities pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours pou-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la-rivière Ottawa, au Bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Superieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrières des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inferieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Bai des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire, Chaudieres et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur état dus supposé, plus ou moins, seront offertes en vente, par en encan public, à tel point d'enchère, outre la rent fonciere ordinaire, que pourra determiner le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront à jugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente fonc ère de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièment.—Les licences seront émises en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire,
T. de la C
28 août, 1861.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

Quebec, 9 juin 1861

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODWIN, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FOTHERA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE, de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILIPPE RICHEVAIRE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DE
PRINCE DE GALLES
MILES,
PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goods, Court House Avenew.

WILLIAM KING,
Avocat.
Ottawa, 20 Nov. 1861. f.—3 ins.

L. ARMAND GRISON,
Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

C. T. BOUCHETTE,
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Le terres du Township de SASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le ou après le 20e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL MCEHAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa. 7 août 1861.

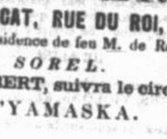

NARCISSE PARENT,
MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

J. HEBERT,
AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit
D'YAMASKA.
Sorel.

OLIVIER ET ARMSTRONG,
AVOCATS.
Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,
Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné que les agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

AGENCES.	AGENTS.
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HART,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	N. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	F. MCANANEY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T.A. AMBRIDGE,
Lincoln, Haldimand et Welland	H. SMITH,
Norfolk	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MONCK,
Leahton,	A. SCOTT,
Waterloo.	H. S. HUBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

TANNERIE CANADIENNE,
Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR BOVIN, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix

Tout ce q est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries, habillement
Pour argent comptant seulement
☞ **ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.**

WILLIAM CLEGG,
AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

G. MORTMER,
APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patentes parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞ Prescriptions préparées avec soin. ☜
Ottawa, mars 1861.

DR. ST. JEAN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

LAMOTHE & McGREGOR
MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaïque, Genièvre. Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,
Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y.
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Roudout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsyvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.
Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Quebec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 Acres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE,
J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'EPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de *Mess. T. W. HUNTON.*

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRE raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sperme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en :—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaïque, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,
RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.
Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN
(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en stalles un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes Sous, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE ose attiré l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de **Ferronnerie**, provenant des meilleures manufactures Anglo-Amricaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON
A l'Enseigne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERET
GENERALE

Dans toutes les branches, qui n'a jamais été exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne
DE L'ENCLUME,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.
JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,
A l'honneur d'annoncer aux habitans
Ogdensburgh et des environs,
qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur,
Mérinos Français et Mérinos Ecossais,
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRS,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,
Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

QUEBEC HOUSE,
RUE MURRY, BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleure qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE
Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Proprietaire.
Ottawa, 1861.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,
No. 60 FORD STREET.

M. GUEST, tient un assortiment complet de
MARCHANDISES SECHE,
CONSISTANT EN
Patrons de Robes de soie et autres.
Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos,
Mousseline de Laine,
Indiennes: Guingham, &c.
Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

O. MARTIN,
CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au-dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,
JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES
CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

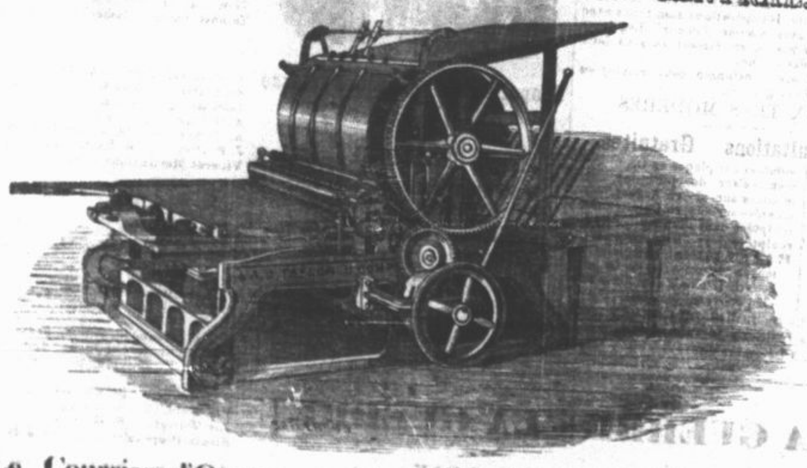

Le Courrier d'Ottawa parait le Jeudi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCS.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquents	20 "

Les annonces audessous de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉCLAMATIONS paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Premiere Annee. Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 13 Mars 1862. No. XLIX.

Mon Dieu! payez pour moi!

J'ai rencontré, sur la terre où je passe,
Plus d'un abime où je tombai, Seigneur!
Lors, d'un long cri j'appelais dans l'espace.
Mon Dieu, mon père, ou quelque ange sauveur,
Doux et penché sur l'abime funeste,
Un envoyé, du tribunal céleste
Venait toujours, fidèle à votre loi,
Qu'il soit béni, mon Dieu! payez pour moi.

J'ai rencontré, sur la terre où je pleure,
Des yeux mouillés de prières et d'espoir;
A leurs regards souvent j'oubliais l'heure;
Dans ces yeux-là mon Dieu! j'ai cru vous voir.
Le ciel s'y meut comme dans vos étoiles,
C'est votre livre entr'ouvert et sans voiles;
Ils m'ont appris la charité, la foi;
Qu'ai-je rendu? mon Dieu! payez pour moi!...

J'ai rencontré, sur la terre où je chante,
Des cœurs vibrants, juges harmonieux.
Muse cachée et qui de peu s'enchante,
Ecoutons bien pour faire chanter mieux.
Leur voix amie adoucit ma souffrance
Divine aumône, adorable indulgence,
Suffrage libre, ambition de roi!
Vous êtes Dieu, mon Dieu! payez pour moi!...

J'ai rencontré, jour par jour sur la terre,
Des malheureux le troupeau grossissant;
J'ai vu languir, dans son coin solitaire,
Comme un ramier l'orphelin pâlissant.
J'ai regardé ces frères de mon âme,
Puis, j'ai caché mes yeux avec effroi.
Mon cœur nageait dans les pleurs et la flamme;
Regardez-les, mon Dieu! payez pour moi!...

MARCELINE DESBORDES-VALMORE.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

Le Panier de Pommes.

Il y a bien des années que, dans le plus beau château de tous ceux qui bordent la Seine, s'élevait une petite fille, jolie, spirituelle, adorée de son père, de sa mère, et fort doucement gâtée par ses grands parents; elle pouvait à peine parler, que déjà de grandes dames et de vieux messieurs, toujours parés, s'empressaient de lui obéir, de satisfaire ses caprices. Le génie des fabricants de joujoux s'exerçait chaque jour pour lui en inventer de nouveaux. C'étaient des soins, des caresses, des présents, des plaisirs, enfin un enchantement perpétuel.

Cependant, cette petite fille, que la destinée avait fait naitre au sein de la richesse et du pouvoir, connut de bonne heure la peine et les regrets. Un matin qu'elle dormait encore, on vient la prendre dans son berceau, et sans même donner à sa gouvernante le temps de lui passer une robe, on l'enveloppe dans un manteau, on la porte en voiture; puis, quelques minutes après, elle se trouve près d'un lit ensanglanté. Une main pâle se lève sur sa jeune tête pour la bénir, un mourant la presse sur son sein d'où le sang coule à grands flots; ses traits sont tellement altérés par l'agonie, qu'elle a peine à reconnaître son père, et pourtant c'était lui. Elle pleure, car elle le voit souffrir; mais bientôt il ne souffre plus, et la pauvre enfant sourit; puis, se penchant sur le visage glacé, elle le baise et dit:

—Chut! il dort.. nous reviendrons quand il sera réveillé.

Mais il ne se réveilla point! Et le lendemain de ce triste jour, on mit une robe noir à la petite Caroline; on recouvrit d'étoffe de deuil les lambris dorés du palais de sa mère, et tout prit autour d'elle un aspect douloureux. Pourtant une joie inattendue était réservée à sa noble famille, la naissance d'un frère; et les plaisirs, les fêtes qu'amena cet heureux événement effacèrent bientôt un lugubre souvenir dans l'esprit enfantin de Caroline. Tout annonçait en elle les plus heureuses dispositions: elle était vive, espiègle, un peu volontaire, mais bonne et généreuse; on en pourra juger par le trait suivant. On la menait tous les étés à la campagne, dans une belle habitation; là, elle jouait dans le même petit jardin qui avait été planté pour le fils du plus grand homme du siècle, pour cet enfant né roi de la plus glorieuse ville du monde, enfin pour le roi de Rome. Si Caroline avait eu quelques années de plus, elle aurait sans doute fait de graves réflexions sur ces jeux du sort qui font marcher les princes du trône à l'exil, et de l'exil au trône. Mais, sans avoir la raison qui médite, elle avait dans le cœur cette pitié touchante qui fait deviner le malheur et inspire le besoin de le secourir.

Un jour qu'on venait de lui permettre de descendre de calèche pour aller cueillir de jolies fleurs bleues, dans le bois de Ville-d'Avray, une petite fille nu-pieds, couverte de haillons, vint lui demander l'aumône. Elle avait suivi la calèche depuis l'avenue de Saint-Cloud, et la pauvre enfant tomba, épuisée de faim et de fatigue, avant d'avoir pu recevoir la pièce d'argent que Caroline s'apprêtait à lui donner. Au cri qu'elle fit en voyant la petite pauveresse se trouver mal, des paysans qui travaillaient près de là accoururent: on secourut Mariette, quelques gouttes de vin la ranimèrent; et les paysans, qui la connaissaient pour être de leur village, apprirent à Caroline et aux dames qui l'accompagnaient comment le père de cette petite fille, autrefois jardinier de l'empereur, était mort de chagrin à la chute de l'Empire, et avait laissé dans la misère sa femme et ses trois enfants. Deux étaient déjà morts de faim.

Touchée de ce récit, Caroline fit inscrire le nom de Mariette au nombre des orphelines dont l'hospice était sous son patronage; et, lui donnant un louis de sa bourse particulière, elle l'envoya porter ce secours à sa mère.

Ce fut une grande joie pour celle-ci d'apprendre la protection que le ciel envoyait à son enfant; car, étant devenue malade à force de travail et de douleur, elle ne savait plus comment la nourrir. Mais cette joie fut cruellement troublée lorsque le jour de se rendre à l'hospice arriva. Mariette n'avait pas prévu ce qu'il lui en coûterait pour se séparer de sa mère. Ne pouvant se faire à l'idée de la laisser seule et souffrante, elle déclara à la personne qui venait la chercher qu'elle préferait demander encore la charité pour sa pauvre mère, que de la quitter. Tant d'amour pour sa mère la rendit encore plus intéressante; et Caroline ayant raconté ce beau trait à sa mère, elle obtint la permission d'assurer à Mariette une pension suffisante pour subvenir aux besoins et aux frais de son éducation.

Le bonheur rendit bientôt la santé à la mère de Mariette. Elle était belle encore; son courage dans le malheur, ses qualités de bonne ménagère inspirèrent à un riche serrurier des environs l'envie de l'épouser; et Mariette se vit un beau jour installée dans une gentille maisonnette, avec un joli jardin, dont on mit un petit coin à sa disposition. Un pommier de pommes d'api était le principal ornement et le plus grand revenu de cette portion de terre. Mariette mit tous ses soins à le cultiver, dans l'intention d'en recueillir les fruits pour les offrir, à l'époque de la Saint-Charles, à sa jeune bienfaitrice. Dans l'attente de cette grande fête, elle achète un joli petit panier à la foire de Saint-Cloud; le jour arrivé, elle choisit les pommes les plus colorées, les sépare avec de la mousse, et, charmée de l'effet que produit à l'œil sa pyramide rouge et verte, elle se rend à la porte du parc de Bagatelle, à l'heure où Caroline vient s'y promener. Le temps est assez beau pour la saison; les pigneurs arrivent; la calèche paraît. Mariette présente de loin sa corbeille: Caroline fait signe d'arrêter.

—C'est justement le fruit que j'aime le mieux, dit elle en mordant tout de suite dans la plus belle pomme. Puis elle remercie sa protégée de la meilleure grâce, et détachant la croix de petites perles qu'elle porte à son cou:—Tiens, ajoute-t-elle, prends-la pour te souvenir de moi.

L'an d'après, à la Saint-Charles, Mariette revint avec une semblable corbeille, et le tribut de sa reconnaissance fut reçu avec la même bonté affectueuse.

Mais l'année qui suivit, Mariette versa des pleurs amers en voyant arriver la fête de sa bienfaitrice; car elle était loin, bien loin de ce beau château où elle l'avait vue si heureuse et si brillante, et Mariette désespérait de jamais la revoir. Le mois d'octobre était arrivé, les pommes étaient cueillies, et Mariette les considérait d'un œil triste, quand on vint lui dire de mettre sa robe des dimanches, parce que le capitaine Breneau, le consin de son beau père le serrurier, devait venir dîner à la maison.

—Eh bien, tu vas donc t'embarquer ces jours-ci? dit le cousin.

—Oui; j'ai à conduire à Edimbourg un petit bâtiment chargé de vins de France.

—A Edimbourg? s'écria Mariette. Ah! monsieur le capitaine, si vous vouliez m'emmener avec vous?

—En voilà une fameuse! dit le marin; quoi! ma petite, tu voudrais voir la mer, et t'embarquer avec des vieux fumeurs comme nous?

—Ah! mon Dieu, non; je voudrais seulement aller à Edimbourg.

—Mais, mon enfant, je n'y dois passer qu'une semaine; tu n'auras pas le temps de t'y amuser.

—C'est égal, mon cousin, emmenez-moi; ma mère le voudra bien, j'en suis sûre.

Et la mère, qui devinait la pensée de son enfant, n'osait la contrarier. Cependant elle lui fit beaucoup d'observations sur ce qu'elle était encore trop jeune pour faire presque seule un semblable voyage.

Mais le vieux marin leva toute difficulté en disant que sa femme était de la traversée, et qu'elle aurait soin de Mariette; car les travaux du ménage ne permettaient pas à sa mère de l'accompagner. Enfin Mariette pria tant, que dès le surlendemain elle partit avec le vieux capitaine. Son léger bagage consistait dans un peu de linge, sa robe des dimanches, et une petite caisse où ses pommes d'api et une jolie corbeille étaient emballées avec un soin particulier.

Elle n'avait aucune idée de la mer. Quand elle vit ce spectacle imposant, et le frêle bateau marchand qui allait se lancer sur cette étendue d'eau sans fin, elle se rappela les naufrages qu'elle avait entendu raconter, et la peur la prit. Mais la crainte qu'on ne se moque et plus encore le motif de son voyage lui font surmonter sa frayeur: elle s'embarque. Le vent est bon, à ce que dit le capitaine, c'est-à-dire qu'il souffle bien fort et qu'il imprime un tel mouvement au bateau marchand, que tous les passagers éprouvent le mal de mer. Mariette est malade comme les autres, et sa mère n'est pas là pour l'aider à souffrir; personne n'est occupé d'elle, car chacun l'est de soi; et le vent, qui tourne à l'orage, ne permet pas aux matelots de soigner les malades.

Alors elle comprend tout le prix du sacrifice qu'elle a fait; mais elle a confiance en Dieu, qui punit les ingrats et protège les cœurs reconnaissants.

Après une pénible traversée, ils arrivent enfin sur la rive d'Ecosse: c'était le 2 novembre. Le 4, Mariette se leva avant le jour, et supplia la fille de son hôtesse de la conduire au château d'Holy-Rood. Un beau ruban de Paris, que sa mère lui avait donné, fut offert à la jeune Ecossaise, en retour de sa complaisance. Le temps est brumeux et froid; il était probable que les habitants du château ne sortiraient pas pour se promener, et Mariette se tourmentait l'esprit pour savoir comment elle parviendrait jusqu'à sa bienfaitrice; elle ignorait que les exilés sont toujours faciles à aborder. Pensant qu'une cour nombreuse devait entourer la petite princesse, elle ne tenta pas même de pénétrer dans l'intérieur du château; mais, ayant obtenu du concierge la permission d'entrer dans la cour, elle alla se placer sous les fenêtres de l'appartement de sa bienfaitrice. Là, découvrant la corbeille qu'elle avait enveloppée de son tablier, elle se prosterna devant cet asile du malheur; puis, élevant à deux mains la corbeille au dessus de sa tête, en signe d'offrande, elle pria Dieu pour être aperçue de celle qu'elle venait fêter de si loin.

Bientôt le bruit d'une fenêtre qu'on ouvrait la fit tressaillir.—C'est elle! c'est Mariette! cria une jeune voix aussitôt reconnue.

On lui fit signe d'aller vers l'escalier de la tour; une femme s'y trouvait déjà pour la conduire vers la princesse.

Elle venait de France! avec quelle joie Mariette fut reçue!... Combien ce pélérinage à la reconnaissance faisait oublier d'ingratitudes! Que de questions Caroline lui adressa sur les pauvres enfants du village dont elle prenait soin autrefois, sur sa maison des orphelines!

—Oh! le ciel m'est témoin, dit-elle en soupirant, que, si je regrette tout l'argent qu'on me donnait, c'est en pensant à elles.

Puis elle fait raconter à Mariette son voyage.

On fait un cercle pour l'écouter. Caroline s'informe du temps que Mariette doit rester à Edimbourg.

—Notre cousin le marin doit se rembarquer demain, répond-elle.

—Demain! répète Caroline. Ah mon Dieu! j'aurai bien peu de temps; mais n'importe, ne pars pas sans me dire adieu; je te donnerai une commission pour mes petites amies.

Dès que Caroline est seule avec sa gouvernante, elle prie celle-ci de l'aider dans son projet. Une jolie toile d'Ecosse a été achetée la veille pour lui faire une robe dont la simplicité répond à sa situation; car, seulement accompagnée de serviteurs fidèles, elle parcourt souvent à pied les rues d'Edimbourg. Cette toile est bientôt taillée sur le patron d'une robe de la jeune princesse, et la voilà qui se met à coudre la jupe, le corsage, avec toute l'application de la meilleure couturière. Ce travail était long, car elle ne voulait point que personne l'aidât. L'heure de se coucher arrive: Caroline se met au lit comme à l'ordinaire; puis, quand elle est sûre que sa gouvernante est profondément endormie elle se lève sans bruit et va travailler de nouveau à la lueur de la lampe qui éclaire faiblement sa chambre. Le jour la surprend au moment où elle finit le dernier ourlet, elle se recouche aussitôt pour n'être pas grondée; mais la robe n'a pu s'achever toute seule, et sa ruse ne trompe personne. Mariette arrive; elle lui remet son ouvrage.

—Tu porteras cette petite robe, dit-elle, chez la comtesse de R...; tu lui diras que je l'ai faite moi-même pour être mise en loterie je connais madame de R...: quand elle saura que le produit de cette loterie est destiné à mes orphelines, elle mettra bien du zèle à placer une grande quantité de billets. Je n'ai plus d'autres moyens de les secourir, ajouta-t-elle en essuyant ses yeux; mais grâce à toi, il réussira, j'en suis sûre.

Puis elle embrassa Mariette comme elle eût embrassé sa sœur, car en ce moment la bonne action de l'une et celle de l'autre les plaçaient au même rang devant Dieu.

La robe fut fidèlement remise. Les orphelines reçurent les secours de la jeune exilée comme elles recevaient autrefois ceux de la riche princesse; et l'on dit que Mariette mit en gage sa jolie croix de perles pour acheter encore un petit panier de pommes.

Mme SOPHIE GAY.

Confins du Haut-Canada.

Voici ce que M. Rameau dit de la population Franco-Canadienne, tout en traduisant un rapport de la fête St. Jean-Baptiste de l'Ottawa Tribune dans la France aux Colonies.

Des renseignements très-circonstanciés qui nous ont été transmis sur la situation des comtés de Prescott, Russell, Carleton et Renfrew, nous montrent aujourd'hui dans ces pays 12,700 Franco-Canadiens, auxquels il faut ajouter, pour le comté de Glengarry, environ 2,500; total 15,200 pour ces cinq comtés, où ils n'étaient que 9,500 en 1851. Mais en outre de ces habitants, aujourd'hui établis à demeure dans ces comtés, il y a dans toute cette région, une population flottante fort considérable de Canadiens-Français, prélude d'une augmentation nouvelle et importante; cette population flottante est surtout considérable dans le comté de Renfrew, où l'appelle l'exploitation des bois et leur transport par l'Ottawa; celle est aussi fort importante à Bytown et Ottawa, comté de Carleton, où elle se compose d'artisans et de mariniers; on l'estime dans Renfrew à 3 ou 4,000 ames, et à Bytown à plus d'un millier d'individus; dans les trois autres comtés il y a également un grand nombre d'ouvriers venant de Vaudreuil ou de Montréal et non encore fixés dans le pays. Cette situation sert très-souvent de transition à un établissement définitif, d'autant plus facile aujourd'hui, que partout l'émigrant rencontre des familles franco-canadiennes déjà installées; et comme ces pays sont d'ailleurs l'issue naturelle des comtés de Vaudreuil, de Beauharnois et même de Montréal, nul doute que la population canadienne n'y acquière de plus en plus d'importance, et ne parvienne un jour à y constituer l'élément dominant. Tout porte à croire qu'en 1861 elle s'élèvera à 25,000 âmes.

Déjà à Bytown (Ottawa), on a essayé de publier un journal français; cet essai était sans doute prématuré et l'entreprise échoua; mais avec la population qui croît, cela deviendra bientôt possible; on y a célébré cette année la St. Jean-Baptiste avec beaucoup d'entrain et une certaine pompe, ainsi qu'on peut en juger par ce récit, extrait d'un journal anglais de la ville: "Après la cérémonie religieuse et le sermon, la procession a parcouru les principales rues de la ville. On remarquait dans le cortège une petite presse qui répandait par milliers une chanson nationale au milieu de la foule; puis venait une voiture contenant quelques artisans, qui représentaient les principaux métier; ce qui excitait enfin l'admiration de tous, c'était l'emblème local, si heureusement choisi, d'un radeau, monté par quelques jeunes hommes, accompagnant de gaies chansons cette représentation curieuse de l'une des branches principales de l'industrie du pays."

Un proces d'interdiction en Angleterre.

La société de Londres est émue en ce moment par un singulier procès qui vient de se dénouer devant les tribunaux britanniques.

Un jeune homme, M. Windham, mis en possession à sa majorité d'une fortune considérable, s'abandonna à une vie de dissipation et de désordres tels que son oncle, le général Windham, un des officiers de la guerre de Crimée et son plus proche héritier crut devoir intenter une requête devant les tribunaux, à l'effet de déclarer son neveu privé de raison et incapable d'administrer ses propriétés.

Jamais peut-être pareille affaire ne se déroula devant les tribunaux britannique. Elle a soulevé en Angleterre une indicible sensation, où tous les intérets et toutes les passions se trouvaient en opposition; enfin l'affaire a duré un temps sans précédent dans les annales judiciaires.

C'est au commencement de novembre que fut introduite devant les lords justiciers la requête demandant qu'une commission d'enquête fût instituée pour constater et déclarer la folie de M. Windham. Une telle masse de preuves contradictoires était produite, dit M. Warren dans son rapport, qu'il n'y avait pas moyen pour les juges d'agir autrement qu'ils ne l'ont fait, et de ne pas renvoyer la cause devant le jury.

Les deux partis comparurent donc devant le jury; il en coûta cher aux jurés designés, car ils durent siéger pendant trente-quatre jours. Durant ce temps, ils restèrent enfermés, séquestrés à la mode anglaise, et plus d'un tomba malade. Mais le procès ne se ralentissait pas; il n'avait pas moins de huit avocats pour le soutenir; ils parlèrent trois jours entiers pendant leurs plaidoiries. Ils firent comparaître cent vingt-quatre témoins; quatre-vingt contre quarante-quatre pour. Enfin, épuisé, aveuglé de tant de visages, de tant d'éloquence, de tant d'affirmations contradictoires; ayant entendu on ne sait combien de médecins en désaccord, le jury voulut avoir une entrevue particulière avec M. Windham, entrevue qui ne fut autre chose qu'une longue conservation et qu'un interrogatoire de près de quatre heures. Les jurés ont questionné le défendeur sur toutes les circonstances de sa vie, depuis sa première jeunesse jusqu'au jour du déplorable mariage qui a inspiré pour la première fois à ses parents la pensée de le faire interdire comme fou; et c'est après ce solennel et direct examen qu'il a été déclaré que M. Windham était sain d'esprit et capable de prendre soin lui-même de ses affaires.

Les débats étaient clos; restait l'audition; effroyable besogne, car, durant trois mois pendant lesquels le procès a été plaidé, témoin sur témoin, médecin sur médecin, avocat sur avocat, les frais de déplacement, de papier timbré, d'éloquence et de procédure, ont atteint le chiffre monstrueux d'un million. M. Windham y laisse sa fortune ou peu s'en faut. Il n'est pas fou; il est bien pis que cela, dit un journal anglais, il est ruiné. Il lui en coûte tout son bien pour gagner sa cause.

C'est cher, dit un journal, et c'était inutile; car on a fait très justement remarquer qu'après cette longue enquête le jury a cru devoir éclaircir ses doutes en faisant purement et simplement comparaître devant lui M. Windham et en l'interrogeant personnellement.

L'interrogatoire a duré quatre heures et en ces quatre heures il s'est produit plus de lumière dans l'esprit des juges qu'il ne s'en est dégagé de trois mois de discussions oratoires, puisque après cette conversation il n'a pas fallu plus d'une demi-heure aux douze jurés pour se mettre unanimement d'accord, suivant les exigences de la loi anglaise.

Quatre heures de questions, une demi-heure de délibération et M. Windham est acquitté, quand les trois mois de prologue avaient coûté 1 million. Pourquoi ne pas commencer par la fin? dit-on; c'eût été, il est vrai, contre les règles; voilà, disent les Anglais, où peut conduire un respect exagéré des formes.

Un dernier fait très caractéristique de ce procès, c'est de révéler à quel degré est poussé le respect de la liberté personnelle et civile de l'autre côté de l'Atlantique. Une famille n'a pas le droit d'intervenir pour mettre un terme à l'inconduite d'un de ces membres. En France, on eût demandé l'interdiction; en Angleterre, il a fallu plaider la folie. C'est un des traits distinctifs de la loi anglo-saxonne; car en Ecosse, où domine la loi romaine, la législation se rapproche de la loi française. Le prodigue est exposé au contrôle auquel le soustrait la coutume britannique. La comparaison ne pouvait manquer d'être relevé en Angleterre à propos du scandale causé par le procès Windham. "La société, écrivent les journaux, n'a pas à protéger ses membres contre leurs propres vices. Qu'importe, après tout, que M. Windham dissipe son or et ses propriétés? Ses propriétés seront achetées par de plus réels propriétaires et son or passera en des mains meilleures. Rien n'en sera distrait du cours public. Et quant à son héritage, de quel droit empêcher un homme de disposer à son gré de ce qui lui appartient? Le véritable axiome est: "*Nemo est heres viventis.* Personne n'est l'héritier d'un vivant." Tels sont les principes dont nous ne cherchons pas d'ailleurs à discuter la valeur et que nous donnons à titre d'intéressants renseignements; nous n'avons voulu que constater la physionomie spéciale de ce proces et les détails de mœurs et de législation anglaise qu'il vient de soulever.

Nécessité et importance du travail

Le travail est l'éternelle obligation de l'homme. C'est la volonté du Créateur que nous arrosions notre pain avec la sueur de notre front. Immuable décret auquel nous devons nous soumettre, non pas d'un cœur résigné mais d'un cœur reconnaissant car cette loi n'est point dure, et comme toutes les lois divines, elle est, pour qui l'observe, une cause de jouissance et une source de bien. Admirable bonté de la Providence, qui a voulu placer la consolation dans le châtiment même, et en faire la voie de la réhabilitation!

Le travail, mes amis, ce sera votre arme pour triompher dans cette lutte de la vie. De même que, pour faire jaillir la flamme, il faut, qu'un choc violent, brise le caillou qui enserre l'étincelle, de même, pour devenir des hommes, j'entends des hommes utiles et dignes ainsi de l'estime publique, vous aurez à déployer d'énergiques efforts, à rompre d'âpres obstacles. Ce n'est qu'à ce prix que le signe sacré luira sur vos fronts.

Les grands écrivains de l'antiquité ces prosateurs, ces poètes que vos Maîtres vous expliquent et vous font aimer, sont remplis d'enseignements qui vous montrent le travail comme l'attribut de la virilité, le signe de la puissance, la vertu des forts. Ecoutez Horace, Horace que l'on n'oublie jamais tout-à-fait, même dans les camps; écoutez-le lorsque, faisant trève aux molles chansons, il célèbre en mâles accents, les rudes travaux de cette héroïque jeunesse de Rome qui rougit du sang Carthaginois, les flots de la mer thyrrhénienne. Ecoutez-le, flétrissant les lâches loisirs des jeunes efféminés de son temps:

Mors et fugacem prosequitur virum
Nec parcit imbellis juventæ
Poplitibus timidove tergo

Ecoutez-le surtout, donnant à son disciple ce sévère conseil:

Vitamque sub Divo et trepidis agat
In rebus.

Ces citations vous sont plus qu'à moi familières: mais l'éloquence des faits vous convaincra mieux encore que des préceptes. Mes amis, je suis vieux, laissez-moi vous dire ce que j'ai vu.

Il y a aujourd'hui un demi-siècle et plus, j'étais comme vous écolier; comme vous, au milieu de nombreux condisciples je me préparais aux épreuves de la vie. En ce temps-là brillait l'aurore du premier Empire et, comme aujourd'hui, les bruits de guerre et de gloire faisaient retentir leur écho sous le toit paisible des collèges. Nous admirions les hommes célèbres dont les travaux ont illustré cette grande époque; nous sentions animés du désir de marcher sur leur traces, de les égaler, de les surpasser peut-être. Tous, je le crois, nous étions possédés de cette noble ambition, quand nous quittâmmes le collége, pour nous engager dans des voies diverses. Mais l'enthousiasme n'a qu'un moment; les difficultés sont de tous les jours, et dès leurs premiers pas plusieurs d'entre nous tombèrent découragés. Eh bien! mes amis, je vous l'atteste, parmi ceux qui, restés fermes dans leurs dessein, ne se laissèrent jamais rebuter par les aspérités de la route, je n'en connais pas un qui n'ait reçu un large prix de sa persévérance et de son travail.

Mais pourquoi faire appel à des souvenirs anciens, à mes souvenirs privés, alors qu'un grand événement nous fournit une preuve si récente et si mémorable du succès qui couronne le courage opiniâtre et les labeurs obstinés? La vie de l'illustre Capitaine qui est assis à mes côtés (le marechal Pélissier) ne vous montre-t-elle pas, mieux que tout autre enseignement, ce que peuvent le travail, la patience, la ténacité et cette rude vigueur qui ne redoute ni les distances, ni les intempéries, ni les privations, ni la maladie, ni les dangers, ni les revers; qui supporte tout et qui triomphe de tout? Apprenez de lui combien la conquête de la gloire est laborieuse, et par quels chemins il faut passer pour arriver à la postérité.

Suivez-moi dans l'enceinte de cette forteresse; tirez ces verrous; entrez sous cette voûte sombre. Regardez ce jeune homme au front pensif qui, accoudé sur une table de travail, médite dans le recueillement de la solitude. Depuis longues années, il est captif, et son éducation, commencée sur les marches du premier trône du monde, poursuivie dans les malheurs de l'exil, se parfait et s'achève dans le silence d'une prison. L'art militaire, l'économie politiques, la science du gouvernement des hommes, font tour-à-tour et à la fois l'objet de ses études; son génie grandit et s'élève au milieu de ces incessants travaux. Un jour, quand aura sonné l'heure marquée dans les desseins de la Providence, les portes de ce donjon tomberont devant lui; il en sortira, mûri par les méditations de la captivité; il en sortira la tête assez forte le cœur assez robuste pour tenir l'épée de la France et pour fixer la victoire à son drapeau."

LE MARÉCHAL VAILLANT.

Le Catholicisme en Angleterre.

On écrit de Londres au *Journal des Villes et des Campagnes*:

"Ainsi que je l'annonçais dans ma dernière lettre, je me propose de vous donner aujourd'hui quelques détails sur les progrès que le catholicisme a accomplis en Angleterre pendant l'année qui vient de s'écouler. Dans un pays où le champ du père de famille est si vaste, il convient avant tout de constater le nombre des ouvriers. Aussi bien que la mort ait frappé des coups cruels dans les rangs du clergé catholique de la Grande Bretagne, nous sommes heureux de dire que le nombre des prêtres s'est élevé cette année de 1 177 à 1,215 pour l'Angleterre et de 165 à 173 pour l'Ecosse. Si le nombre des églises et chapelles est resté stationnaire dans ce dernier pays (il est bien cependant d'ajouter qu'il y en a plusieurs en construction); en Angleterre, au contraire, nous avons vu s'ouvrir 26 sanctuaires nouveaux. Il y a maintenant ici cinquante communautés d'hommes, ce qui fait une augmentation de trois depuis l'année dernière; quant aux couvents de femmes, ils ont reçu un accroissement égal, on en compte aujourd'hui 153. L'Ecosse a vu ses couvents s'élever de 5 à 9, mais elle ne possède pas encore de communautés d'hommes.

"Les conversions non plus ne se sont pas ralenties. Sans doute il est plus difficile de les constater aujourd'hui; car pour ménager les susceptibilités des personnes intéressées, on ne les rend pas aussi publiques que par le passé, je dirai même que parfois on les tient strictement secrètes. C'est ainsi que l'abjuration de lord Holland ne fut connue de personne jusqu'au moment de sa mort. Toutefois, plusieurs conversions sont venues à notre connaissance, entre autres celles de quelques ministres appartenant à l'Eglise officielle qui ont renoncé à des bénéfices fort avantageux pour embrasser la vérité.

"Certes, voilà des résultats vraiment consolants: c'est la parfaite réalisation du fameux programme "l'Eglise libre dans un Etat libre." Ici je ne permettrai de faire observer que cette formule tant vantée ressemble beaucoup à une naïveté. En effet, concevrait-on un Etat libre où l'Eglise serait esclave, c'est-à-dire où la liberté de conscience et la liberté d'association, les deux plus précieuses libertés de l'homme, n'existeraient pas? Voilà pourquoi ce qui est un mensonge ou tout au moins une utopie à Turin est une réalité à Londres. Ici l'Etat est libre, la bas il ne l'est point."

Economie Domestique.

MOYEN D'OBTENIR DES ŒUFS FRAIS EN HIVER.

Beaucoup de personnes se plaignent de ce que leurs poules ne pondent pas. Ces personnes ne comprennent pas pourquoi, malgré leur soin à donner à leurs volailles les meilleurs grains, les œufs ne paient jamais la dépense que les poules occasionnent. Ce n'est pas la faute des poules assurément. Si elles étaient soignées comme elles doivent l'être, elles paieraient plus que la dépense qu'elles occasionnent. Ceux même qui se flattent de connaître mieux la manière de soigner les poules, ignorent généralement que la poule, étant de la classe des omnivores, a besoin, pour devenir aussi féconde qu'elle peut l'être, de trouver dans sa nourriture une certaine quantité de viande! Lorsque les poules sont laissées en liberté dans les champs, sur les prairies, ou dans les cours autour des habitations, elles tirent en grande partie leur nourriture des insectes, des vers, etc. Dans ces circonstances, les poules ne mangent que très-peu de grain, et souvent, lorsque le grain est en abondance autour d'elles, elles le laissent de côté pour aller chercher la nourritnre qui leur convient le mieux et que la nature leur fournit. Maintenant, si on les renferme dans un endroit où il leur soit impossible de satisfaire leur goût naturel pour cette sorte de nourriture qu'elles trouvent dans la terre, on aura beau leur donner en abondance les meilleurs grains, elles cesseront de pondre. La privation de la viande affecte leur santé, et doit nécessairement faire diminuer le profit qu'on peut attendre d'elles. Pour remédier à cela, il est nécessaire d'avoir toujours en réserve quelques débris de bœuf ou de lard frais à donner aux volailles dont on veut retirer un bon profit.

—On lit ces deux quatrains sur la même page d'un album marseillais:

Dans ce cimetière de gloire
Vous voulez ma cendre; à quoi bon?
Pendant que j'inscris ma mémoire,
Le temps pulvérise mon nom.

A. DE LAMARTINE.

Si le temps pour marquer jusqu'où va son empire
Pulvérise en effet le beau nom que voilà,
Qu'il daigne sur les vers que j'ose encore écrire
Jeter un peu de cette poudre-là.

BRUNSON.

Arenenberg et Louis Napoleon en 1832.

Le 29 d'août, j'allai dîner à Arenenberg: Arenenberg est situé sur une espèce de promontoire, dans une chaîne de collines escarpées. La reine de Hollande, que l'épée avait faite et que l'épée a défaite, a bâti le château, ou si l'on veut, le pavillon d'Arenenberg. On y jouit d'une vue étendue, mais triste. Cette vue domine le lac inférieur de Constance, qui n'est qu'une expansion du Rhin sur des prairies noyées. De l'autre côté du lac on aperçoit des bois sombres, restes de la foret Noire, quelques oiseaux blancs voltigeant sous un ciel gris et poussés par un vent glacé. Là, après avoir été assise sur un trône, après avoir été outrageusement calomniée, la reine Hortense est venue se percher sur un rocher; en bas est l'île du lac où l'on a, dit-on, retrouvé la tombe de Charles-le-Gros, et où meurent à présent des cygnes qui demandent en vain le soleil des Canaries. Madame la duchesse de Saint Leu était mieux à Rome; elle n'est pas cependant descendue par rapport à sa naissance et à sa première vie; au contraire, elle a monté; son abaissement n'est que relatif à un accident de sa fortune; ce ne sont pas là de ces chutes comme celle de Madame la Dauphine, tombée de toute la hauteur des siècles.

Les compagnons et les compagnes de Madame la duchesse de Saint Leu étaient son fils, Madame Salvage, Madame***. Etrangers il y avait Madame Récamier, M. Vieillard et moi. Madame la duchesse de Saint Leu se tirait fort bien de sa difficile position de reine et de demoiselle de Beauharnais.

Après le dîner, Madame de Saint Leu s'est mise à son piano, avec M. Cattrau, grand jeune peintre à moustaches, à chapeau de paille, à blouse, au col de chemise rabattu, au costume bizarre. Il chassait, il peignait, il chantait, il était spirituel et bruyant.

Le prince Louis habitait un pavillon à part, où j'ai vu des armes, des cartes topographiques et stratégiques; industries qui faisaient, comme par hasard, penser au conquérant sans le nommer: le prince Louis est un jeune homme studieux, instruit, plein d'honneur et naturellement grave.

Madame la duchesse de Saint Leu m'a lu quelques fragments de ses mémoires: elle m'a montré un cabinet rempli de dépouilles de Napoléon. Je me suis demandé pourquoi ce vestiaire me laissait froid; pourquoi ce petit chapeau, cette ceinture, cet uniforme porté à telle bataille me trouvaient si indifférent, j'étais bien plus troublé en racontant la mort de Napoléon à Sainte Hélène! La raison en est que Napoléon est notre contemporain; nous l'avons tous vu et connu; il vit dans notre souvenir; mais le héros est encore trop près de sa gloire. Dans mille ans ce sera autre chose: il n'y a que les siècles qui aient donné le parfum de l'ombre à la sœur d'Alexandre; attendons: d'un conquérant il ne faut montrer que l'épée.

Mémoires d'Outre-Tombe.

LETTRE AU PRINCE LOUIS NAPOLEON.

Genève, octobre 1832.

Le prince Napoléon m'ayant donné sa brochure intitulée: *Réveries Politiques*, je lui ai écrit cette lettre:

Prince,—J'ai lu avec attention la petite brochure que vous avez bien voulu me confier. J'ai mis par écrit, comme vous l'avez désiré, quelques réflexions naturellement nées des vôtres et que j'avais soumises à votre jugement. Vous savez, prince, que mon jeune cœur est en Ecosse; que tant qu'il vivra, il ne peut y avoir pour moi d'autre roi de France que lui; mais si Dieu, dans ses impénétrables conseils avait rejeté la race de St. Louis, si les mœurs de notre patrie ne lui rendaient pas l'état républicain possible, il n'y a pas de nom qui aille mieux à la gloire de la France que le votre.

Je suis, etc.,

CHATEAUBRIAND.

REVUE ANECDOTIQUE.

Il y a quelques jours, un charmant jeune homme, conduisant un élégant cabriolet attelé d'un cheval fringant, s'arrêtait devant le café de Paris pour y déjeuner avec quelques amis. Le repas avait été fort gai, mais le dénouement ne le fut pas autant. Au moment où le charmant jeune homme quittait le café, un de ces messieurs qu'on appelle *gardes du commerce*, le priait poliment de monter dans un fiacre qui l'attendait sur le boulevard. Ah! ça, comment puis-je me débarrasser de vous? dit le jeune homme qui n'avait pas perdu sa bonne humeur à la vue du danger qui le menaçait.—Mais en me donnant 1,500 francs en échange de ce paquet de papiers répondit le garde du commerce. N'est-ce que cela, reprit notre étourdi? Attendez. Et, passant la tête par la portière du fiacre: (Qui vent pour 1,500 francs le cabriolet et le cheval arrêtés ici près?)—A ces paroles, la foule s'assemble, rit; mais ce qu'il y eut de plus curieux c'est qu'il se présenta un acquéreur. Le marché fut conclu, l'argent donné, le jeune homme délivré, et l'acquéreur partit pour la campagne avec son cheval et sa voiture d'occasion.

☞Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement de bien vouloir le faire sous le plus court délai.

☞Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 13 Mars 1862.

POPULATION FRANCO-CANADIENNE.

Il est consolant pour nous d'apprendre de M. Rameau lui-même, l'auteur distingué de *La France aux Colonies* que le chiffre de notre population Franco-Canadienne dans le Haut-Canada est de 45,600 âmes.

Il fait remarquer des erreurs graves commises dans le tableau de recensement du Haut-Canada.

Le passage de M. Rameau l'an dernier au milieu de nos compatriotes de l'Ouest et du Canada-Central n'a pas été un évènement ordinaire. La presse en général a su apprécier dans le temps cet écrivain et ce rapporteur honnête et consciencieux. Les Institutions littéraires, et entre autres, l'Institut Canadien d'Ottawa ont recueilli l'héritage de la puissance de sa parole, et c'est avec le plus vif plaisir que nous nous sommes joints à nos confrères de la presse, et que nous avons tendu la main à l'historien impartial qui avant de mettre au jour son travail, a voulu voir de ses propres yeux cette ancienne Colonie française qui n'a jamais été appréciée à sa juste valeur par les écrivains sans importance qui très souvent s'étaient fiés à des rapports plus ou moins faux avant de publier leurs œuvres.

L'an dernier, M. Rameau nous écrivait au sujet qui nous occupe, quand nous étions à la rédaction de *l'Organe des Canadiens-Français* aux Etats-Unis.—*l'Union.*

Sur la rive Haut-Canadienne la population Française est moins nombreuse, peut-être, mais elle est infiniment mieux conservée comme nationalité, et dans une condition matérielle et morale, infiniment meilleure que celle de la rive opposée; toutes choses qui du reste vont généralement ensemble toutes fois qu'il s'agit des populations Franco-canadiennes. Il est rare en effet que la perte de la cohésion et du sentiment national, ne soit pas presque toujours suivi de l'abaissement moral et de la perturbation et ruine matérielle de ces populations. Il serait trop long dans ces courtes notes, d'en exposer les causes, mais je le ferai certainement quelque jour; cela tient principalement de la disparité complète du caractère des deux populations, de telle sorte que le Français ne fait rien qui vaille lorsqu'il veut marcher dans les traces de l'Anglais, de même que l'Anglais ne réussirait guère probablement s'il voulait adopter les mœurs et les procédés Français. Il faut que chacun marche et agisse selon son caractère propre, ses aptitudes et ses destinées, c'est un point essentiel dont ne sauraient trop se pénétrer ceux qui sont appelés à exercer une direction ou une influence sur les populations Canadiennes.

Je reprends maintenant le détail de mes statistiques en commençant toujours par l'embouchure du Détroit dans le lac Erié. Il y a quelque familles Canadiennes éparses dans les townships de Gosfield et de Mersea, comté d'Essex, mais le chiffre en est sans importance, et en les joignant avec ceux du township Colchester, où ils sont plus nombreux, on aurait de la peine à atteindre le nombre de 300 personnes. C'est à Malden que le groupe Franco-canadien commence réellement à être considérable. Dans ce township qui comprend la petite ville d'Amhersburgh, ils forment une forte paroisse de plus de 1400 âmes, et en y joignant 60 à 90 familles Irlandaises, il en résulte que les catholiques forment la majorité du canton.

Il en est de même dans le township d'Anderdon où il y a environ 1100 familles Canadiennes occupant sans aucun mélange toute la Rivière aux Canards.

Le township de Sandwich, le plus considérable et le plus peuplé du comté d'Essex, contient trois paroisses catholiques. 1o. Celle de l'Assomption contenant plus de 2,000 âmes, tous Canadiens. 2o. Celle de Windsor vis-à-vis de la ville de Détroit où la population est en grande partie composée d'Anglais, mais où se trouvent 4 à 900 Canadiens-français. Enfin celle de Ste. Anne à l'entré du lac St. Clair, à peu près exclusivement Canadienne et forte de 1400 âmes, y compris une partie de Maidstone. Dans le reste du township de Maidstone presque toute la population catholique est Irlandaise, néanmoins on y compte encore sur la rive du lac environ 2 à 300 Canadiens.

Mais dans le township de Rochester, le groupe Canadien reparait dans toute sa force, et y forme la paroisse de la Belle-Rivière forte de 200 familles, dont 40 environ Irlandaises, le reste Canadiens.

Dans le township de Raleigh, à l'embouchure de la Trenche, que la carte Anglaise s'obstine à appeler la Tamise, la paroisse de St. Pierre compte 40 familles Canadiennes.

Dans Tilbury, toujours en remontant le lac St. Clair, il y a 80 familles Canadiennes.

Enfin dans Dover, (comté de Kent) au nord de la Trenche, il y a deux paroisses Canadiennes, l'une celle de l'Immaculée Conception, de 160 familles l'autre celle de St- Antoine à la Longue-Pointe, 80 familles. Ces deux paroisses s'accroissent rapidement.

Plus de la moitié de ces paroisses sont presqu'exclusivement Canadiennes et vous y retrouvez tous les usages et toutes les allures du Bas-Canada. Toutes se tiennent ou à peu près, et forment un ensemble assez compacte de 11,000 Canadiens. Plusieurs d'entre eux occupent les charges publiques des comtés; ainsi à Sandwich le maire est M. Charles Baby; à Windsor, le Secrétaire de la municipalité est M. Caron qui a été presque élu représentant du comté il y a quelques années.

Les townships ruraux de Sandwich Est, Sandwich Ouest, Tilbury, et Anderdon, ont leurs conseils exclusivement composés de Canadiens.

A Amherstburgh M. Delisle est le Reeve de la municipalité. Il y a à Sandwich un Médecin Canadien, le Docteur Casgrain, qui y jouit d'une grande considération.

Non seulement la langue Française est ici en honneur, mais comme au Canada un grand nombre de familles dans la campagne ignorent la langue Anglaise. Le Dimanche tout autour des églises on voit comme au Canada de longues files de carioles toutes attelées que les Paroissiens laissent à la porte. Ces braves petits chevaux attendent là patiemment leurs maîtres, par le froid, comme par le chaud, sans jamais broncher, il semble qu'ils comprennent que c'est la maison de la Prière. Ces chevaux y sont de pure race Canadienne, et les Américains viennent chaque année en acheter un bon nombre. Ils sont plus petits même qu'au Canada, et un peu plus enclins à avoir un gros ventre. J'attribue l'un de ces défauts aux saillies trop hâtives des étalons et des juments qui vivent toute l'année dans les bois, ce qui altère et réduit la race. L'autre défaut vient probablement d'une nouriture trop exclusivement herbacée. Néanmoins ils ont toujours à un haut degré les bonnes qualités de la souche primitive, rusticité solidité des jambes, et vigoureuse énergie. Sur la rive Américaine on trouve aussi des traces évidentes du sang Canadien parmi les chevaux, mais ils sont assez généralement de race mêlée.

La situation des populations françaises est vous le voyez inévitablement meilleure ici que dans le Michigan, et si le collége de Sandwich dont les bâtiments déjà construits, peut arriver à s'établir promptement, sous l'impulsion énergique et zélée de l'Evêque, Mgr. Pinsonneault, il est très probable que non seulement ce petit groupe Canadien se maintiendra, mais qu'il continuera à grandir, et pourra exercer une utile influence sur les paroisses qui sont de l'autre côté de l'eau.

Le clergé a joué ici comme partout un grand rôle dans la conservation de la nationalité Canadienne, et si nous la trouvons ici mieux conservée, cela doit être attribuée en partie à un exercise plus régulier et mieux établi du ministère ecclésiastique, et le maintien plus prolongé de son union avec l'ancien diocèse de Québec en a été la cause.

Aujourd'hui l'Evêque, Mgr. Pinsonneault est encore un fils du Canada, et la plupart de ses prêtres sont Canadiens ou Français; cela est un grand point, sans contester en effet pour cela, les vertus et le talent des autres ecclésiastiques, on ne peur nier en effet, que le prêtre Canadien ou Français a une aptitude et une puissance particulière pour diriger, retenir, et maintenir efficacement les catholiques Canadiens. Ceci ne diminue le mérite de qui que ce soit, car cela tient à des qualités naturelles et fortuites que rien ne peut suppléer. La question nationale n'est ici qu'un accessoire important de la question religieuse, mais dans la pratique du fait, elles sont si intimement mêlées que l'une des deux n'a jamais souffert ou progressé sans que l'autre n'en ait aussitôt ressenti le contrecoup, et c'est pourquoi l'on ne saurait trop appeler l'attention des Evêques sur un point dont la gravité n'a peut être pas toujours été suffisamment appréciée.

En outre des paroisses que je vous ai mentionné ci-dessus, il y a encore plusieurs autres paroisses sur la rivière St. Clair où se trouvent réunis un assez grand nombre de familles Canadiennes, notamment à Moore-Town, à Sarnia et à Bosanquet, comté de Lambton. Mais les limites de cette lettre me forcent à me borner et à les indiquer seulement."

Comme on peut le voir M. Rameau n'a eu qu'un objet en vue dans cet étude des populations Franco-Canadiennes disséminées dans les comtés du Haut-Canada, c'était de dire purement et simplement la vérité et l'article que l'auteur de *La France aux Colonies* nous adressait au sujet du nombre des Canadiens vivant dans l'Ouest est parfaitement corroboré par sa lettre concernant de dernier recensement.

Le recensement dans le Haut-Canada.

On lira avec un vif interet l'extrait suivant inséré dans le *Canadien* d'avant-hier, d'une lettre de M. Rameau à un de ses amis de Québec. Ce fragment a trait aux opérations du recensement dans le Haut-Canada. M. Rameau ne craint pas d'affirmer qu'en ce qui concerne les populations d'origine franco-canadienne, le recensement du Haut-Canada n'est qu'une indigne mystification. Voici au reste ses propres paroles:

. . . . . .

"Je passe maintenant à une observation essentielle que je veux vous faire sur le recensement; c'est à propos du nombre de franco-canadiens portés dans le Haut-Canada, où vous êtes indignement volés:

"Dans les comtés limitrophes on n'a pas trop altéré la vérité, parce que sans doute on craignait d'être trop facilement démasqué. Ainsi, dans les comtés de Prescott et de Russell, les chiffres des canadiens-français sont, à peu de chose près, l'exacte vérité, aussi remarquez quelle progression: dans le comté de Prescott ils ont doublé, de 3,450 en 1851 on compte 6,558 canadiens-français en 1861 —et dans Russell ils ont quadruplé, étant passés de 698 en 1851 à 2889 en 1861, et ils augmentent tous les jours. Maison commence déjà à vous faire tort à Ottawa et dans le comté de Carleton qui l'entoure. On ne porte dans la ville d'Ottawa que 3,644 canadiens-français, où je suis convaincu que le nombre dépasse 5 mille, d'après tous les renseignements que j'ai recueillis dans la ville d'Ottawa, et d'après ce fait bien connu que la population catholique de la ville se partage à peu près également entre les anglais et les français, voire même que, s'il y a quelqu'avantage, il serait pour les derniers—où le recensement porte 8,267 catholiques dans Ottawa, donc il y a au moin 4,200 à 5,000 canadiens-français.

"Dans le comté de Carleton on ne porte que 979 canadiens-français et il y en a un beaucoup plus grand nombre; dans une seule paroisse, celle de St. Joseph de Gloucester, il y a presque ce nombre.

"Même observation pour le comté de Renfrew.

Si j'insiste sur ce point c'est que je pense que la population canadienne est appelée à envahir peu à peu ces comtés, et il ne faudrait point permettre que l'on découragéât ce mouvement.

"Je ne crois pas me tromper beaucoup en signalant la cause suivante de cette erreur, notamment pour la ville d'Ottawa, savoir: que l'on n'a porté au compte des canadiens-français que ceux qui étaient natifs du Bas-Canada, en rangeant leurs enfants dans d'autres colonnes; je crois en avoir à peu près acquis la preuve par les conversations mêmes que j'ai eues dans le bureau où se remaniaient ces statiques, à Québec.

"Mais où vous êtes le plus indignement volés, c'est à l'autre extrémité du Haut-Canada, dans le comté d'Essex, de Kent, et de Lambton,—Il existe là une population canadienne très considérable et fort ancienne, et j'ai visité et recensé moi-même avec détail. Dans ces comtés on n'a pas porte le tiers des canadiens. Malheureusement j'ai laissé à Paris, mes notes de voyages, et je ne puis vous donner ici les chiffres exacts que j'ai recueillis, mais je puis néanmoins vous faire juger de la falsification impudente du recensement:

1o. "Dans le comté d'Essex, on mentionne dans le recensement de 1851,5,424 canadiens français, or, depuis ce temps non seulement cette population n'a pas diminué, mais il est notoire dans tout le pays qu'elle s'est accrue d'une manière extraordinaire, cependant on ne craint pas dans le recensement de 1861 de porter le chiffre des canadiens-français seulement à 3,706—tandis qu'en réalité ils dépassent 8,000 âmes.

2o." Dans le comté de Kent qui comptait en 1851 plus de 1,100 canadiens, on ne porte en 1861 que 1,603 —et cependant, la population française y a plus que double, car non seulement les anciennes familles y ont naturellement progressé, mais il y est venu depuis ces dernières années un grand nombre d'immigrants du Bas-Canada.

3o." Mais où la falsification est la plus effrontée c'est dans le comté de Lambton où l'on porte 13 canadiens-français. J'en connais moi, personnellement, plus de 100. Sans compter les autres—j'y connais entre autres 3 branches de la famille Baby, qui a elles seules, font plus de 30 personnes.

"Je ne puis vous donner ici le chiffre exact puisque je n'ai pas mes notes sous la main, mais je suis persuadé qu'il y a dans le comté de Lambton plus de 5 à 600 canadiens français.

"Si la même véracité a présidé à toutes les opérations du recensement dans le Haut-Canada, vous ne risquez rien d'exiger qu'il soit recommencé.

"Quoiqu'il en soit, j'estime que le nombre des canadiens-français, dans le Haut-Canada est réduit de 10 à 12,000 âmes. On le porte en total à 33,287—soyez certain qu'il doit approcher en réalité de 45,600 âmes.

"Non seulement je vous autorise, mais je vous serais obligé de faire insérer ces détails dans un journal, avec invitation aux autres journaux canadiens de les reproduire; et je m'engage, si on le désire, à fournir de plus amples renseignements en donnant les chiffres paroisse par paroisse.

Bouquet de la Journee du 4 Mars

Dans notre compte-rendu de la fête du 4 mars, nous n'avons pu que mentionner simplement la visite de Mgr. au Collége St. Joseph d'Ottawa. Il nous est donné d'y revenir aujourd'hui, et les témoins privilégiés de cette vraie fête de famille en sont sortis si enchantés que nos lecteurs nous sauront gré de quelques détails.

Sans doute le tressaillement commun avait amené au débarcadère, internes et externes, grands et petits eleves de l'Institution, tous voulant avoir leur part de la joie et de l'allégresse publique. Mais l'enfance est comme ailleurs, sa loi de sa faiblesse et de ses charmes un choix à des faveurs exceptionnelles. A peine rentré dans son palais, et sans se soucier du repos que réclamaient les émotions du retour et de l'accueil empressé de tout son peuple, Mgr. condescendait très obligeamment à venir se reposer au milieu de ses enfants du Collége. Le bonheur était au comble, la façade brillamment illuminée de l'établissement le révélait à la Cité entière. Monseigneur est introduit dans la salle gracieusement disposée pour sa réception. De joyeux *Vive Monseigneur* sortent de toutes les poitrines; le chœur entonne son chant:

Salut, trois fois salut
A notre tendre père, etc.

Puis, petits et grands se mettent de la partie et rivalisent d'amour filial pour témoigner leur bonheur à ce Père Vénéré si longtemps attendu et qu'ils possèdent enfin. La division des petits donne un drame français très bien accommodé à la circonstance. L'intelligence du sujet, le naturel du débit, la facilité d'élocution ne laissaient rien à désirer et charmaient d'autant plus que la presque totalité des rôles était jouée par des élèves anglais. Le proverbe: *ne remets pas au lendemain* fournissait l'excellente morale dans la pièce.

La division des grands à son tour envoie ses députés sur la scène. Leur ingénieuse idée à eux est de présenter un tableau vivant et parlant des grandes œuvres que le zèle, de notre Evêque a créées et soutient dans son diocèse. Chacune de ses œuvres se trouvait habilement et délicatement personnifiée dans un eleve qui parlait un langage rimé que nous croyons de bon goût et que nous communiquons de grand cœur à nos abonnés. Signalons entr'autres pièces celle du *Vapageur* si pleine de verve et de sel gaulois. Entre chaque pièce venait une chanson canadienne ou un chant comique comme la *Tournée du Diable*, où l'on s'étouffait d'un qui et franc rire. Enfin tout était au mieux, et on se laissait aller à couronner des plus douces espérances pour l'avenir, ces jeunes cœurs si noblement passionnés. Mgr. n'a pu s'empêcher de trahir son émotion; aussi a-t-il daigné exprimer à ses enfants le jour que lui causait le vue de leurs progrès si sensibles et incontestables; puis il a ajouté: Si vous savez si bien me prouver votre affection filiale, croyez bien, mes enfants, que de toutes les œuvres du diocèse dont vous venez de me parler, le Collége est pour moi l'œuvre par excellence; et je suis très heureux de venir aussi-tôt après mon retour, constater de mes propres yeux, une fois de plus le bien qui s'y fait et que j'ambitionne par dessus tout.

Mgr. a ensuite bien voulu se rendre à la salle de récréation et n'a eu que des termes de satisfaction complète et d'éloge pour les diverses évolutions de manœuvre militaire executées en sa présence.

Ainsi s'est terminée cette séance et soirée que nous croyons bien définir en l'appelant: *Bouquet* de la journée ou pourtant nous avons vu de si belles choses.

Nous publirons dans notre prochain No. *l'hommage des Elèves du Collége St. Joseph* présenté à Sa Grandeur Monseigneur Guigues à son retour d'Europe le 4 mars dernier.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner en place de feuilleton ce petit chef-d'œuvre des élèves de notre florissant Collége

Dans cette scène, les lecteurs se trouvent intéressés de plusieurs manières, par la nature de l'action, des circonstances, des personnes, des temps et des lieux. Intérêt de nation, de colonisation, intérêt de religion, et intérêt de la nature et de l'humanité.

C'est une députation représentant les cinq principales classes de la société qui sont spécialement l'objet de la sollicitude pastorale de Sa Grandeur qui a demandé à se qu'il lui fut permis de s'adresser à Elle, et de lui présenter ses félicitations à l'issue de son voyage d'outre-mer.

Elle a été admise dans l'ordre suivant: *Le Pionier*, Canadien, *Le Viel Indien*, Chichima, *Le jeune fils d'Erin*, Le Voyageur, *Le Bèquillard*, (Le vieillard de l'Hopital.)

La Scène est entre-mêlée de chants récréatifs, et couronnée par un chœur final.

La liberté de la Presse aux Etats-Unis.

Voici ou en est la liberté de la Presse et de la télégraphie même, aux Etats-Unis. Comme on pourra en juger sur le dernier réglement de M. Stanton à ce sujet.

Voici le texte de ce réglement qui fait honneur à ce gouvernement que l'on dit *si libéral*:

Tel est le décret du gouvernement américain;

"Art. I. A partir de demain, 26 février, le Président, agissant conformement à l'acte du Congrès, prend militairement possession de toutes les lignes télégraphiques dans les Etats-Unis.

"Art. II Toute dépêche télégraphique relatives aux opérations militaires qui n'aura pas été autorisé par le ministère de la guerre, le général commandant en chef, ou les généraux, commandant les armées en campagne, est formellement interdite.

"Art. III. Tout journal qui publiera des nouvelles sur les opérations militaires qui lui seront parvenues sans être revêtues de l'autorisation ci-dessus spécifiée, sera par le fait privé de toute communication télégraphique à l'avenir et exclus du transport par la poste.

Art. IV. M. Edwards S. Sandford est nommé censeur militaire des dépêches télégraphiques, et Anson Stager, surintendant militaire de toutes lignes et bureaux des télégraphes dans les Etats-Unis.

"Art. V. Cette prise de possession des télégraphes par l'autorité militaire n'empêchera pas les compagnies de transmettre, comme par le passé, toutes dépêches d'intérêt privé.

"Par le Président:

"Le Sécretaire d'Etat au département de la guerre.

EDWIN M. STANTON"

A la prise du Fort Henry, le Lieut, Hume Canadien, a comme bien d'autres rencontré la mort qui nous l'a enlevé; il était frère de A. H. Hume, Ecr., de Statford. Au Fort Henry; Hume se sacrifie pour une cause qui n'est pas la sienne. Au Fort Donelson, Bedard meurt loin de sa patrie, sans pouvoir dire adieu à sa mère doublement veuve, par cette terrible épreuve comme dit le poëte, et sans pouvoir fermer les yeux sous le ciel de la patrie, tous deux meurent en pays étranger, loin des leurs, sans l'espoir de pouvoir dormir en paix dans le sein de la terre natale. En laissant, ils ne croyaient pas rencontrer ce double exile. C'est un exemple pour leurs amis du Canada!

Commissaires pour l'Exposition de Londres.

Le gouvernement du Nouveau Brunswick vient de nommer cinq commissaires de cette province à l'Exposition internationale de Londres: l'Honorable J. Robertson, et MM. Thos. Daniel, James Brown, Robt. Rankin et Richard Wright.

Nous ignorons encore quels seront les commissaires qui seront envoyés par le Canada; mais nous espérons qu'il en sera envoyé au moins deux; un Canadien-Français et un Canadien-Anglais.

Nous apprenons que Louis Maurice Coutlée Ecr., Shérif du district d'Ottawa est candidat pour la place de Shérif du district de Montréal.

On parle aussi de M. A. M. Delisle.

Messieurs Cunningham, Barclay et Lindsay ont reçu des soies de toutes descriptions qu'ils offrent en vente à bon marché (*voir l'annonce.*)

Brown le Meurtrier d'Hogan a été pendu, à Toronto le 10 courant. Il a protesté de son innocence jusqu'à la fin.

L'*Union* de mardi dernier, donnait à ses lecteurs une très bonne gravure d'une des bâtisses du gouvernement. La photographie a été prise par M. Spencer de cette ville. La gravure sur bois a été faite par M. Nash de Montréal.

Le Concert St. Joseph a produit $158.

Le juge Aylwin de Montréal dont on avait annoncé la maladie comme étant très sérieuse, est mieux d'après les dernières nouvelles.

—Voici les conditions auxquelles un contractant s'engage à fournir des provisions à la prison du comté d'Essex: bœuf et lard, 5cts. par livre; bois, $4.43 par corde; pois, 80cts par minot; sel, 1ct. par livre; farine d'avoine, 4cts. par livre; huile, 55cts. par gallon; patates, 44cts., par minot; fèves, 87 par minot; paille, 25cts, par 100 livres; savon, 4cts. par livre; chandelle, 11 cts. par livre; pain, 5cts. par livre.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le *Canada* arrivé le 5 à Halifax, nous met en possession de nouvelles européennes jusqu'à la date du 23 février.

On a repris dans la Chambre des Lords la discussion de l'occupation de San Juan. En réponse à M. Haliburton, Lord Palmerston dit que les négociations avec le gouvernement Américain relatives à l'Ile de San Juan, interrompues un moment par les difficultés survenues à propos de l'affaire Slidell et Mason, vont être reprises et se termineront probablement par la décision de l'occupation alliée de l'Ile par les deux gouvernements.

Sur la question des affaires italiennes, Lord Palmerston, dit que le sentiment de la majorité en Angleterre est que Rome devienne la capitale de l'Italie et que le pouvoir temporel du Pape cesse. "Cependant, dit le chef du Cabinet, le gouvernement anglais ne prend aucune part dans l'expression de cette opinion et il n'a envoyé son ambassadeur à Turin, aucune instruction à ce sujet."

L'anniversaire de la naissance de Washington a été célébré à Londres par les Américains qui s'y trouvent, d'une manière très patriotique. M. Adams, le consul, a répondu à la santé portée à la mémoire du fondateur de la République américaine.

ARRIVÉE DU *CITY OF WASHINGTON*

New-York, 11 mars.

Le "City of Washington" qui a laissé Liverpool le 26 ult., est arrivé ici ce matin. *L'African* était arrivé à Liverpool le 24. *Le Sumter* était à Gibraltar, et la *Tuscarora* était dans les eaux espagnoles.

Un télégramme en date du 25 dit que le Capt. du Somter avait été arrêté à Tangiers d'après l'ordre du Consul Americain à Gibraltar, ainsi que le Capt. du Tuscarora. Les Américains de Londres avaient célébré l'anniversaire de la naissance de Washington.

On continuait en France les débats au Sénat.

Nouvelles des Etats-Unis.

Washington, 6 mars 1862.

La dépêche de la *Tribune* annonce que le général Andy Johnson et les représentants Maynard et Etheridge doivent partir demain pour le Tennessee. Le général Johnson, immédiatement après son arrivée à Nasville, en appellera à la population loyale de l'Etat pour élire des délégués à une convention chargée du devoir de déclarer vacants les emplois du général Harris et de ses collègues rebelles afin d'elire de nouveaux officiers et d'établir un loyal gouvernement.

Springfield 4 mars.

Il est à craindre que les forces combinées de Price, Vandorn, McCulloch, McIntosh, et Pike, n'envahissent de nouveau le comté, ce qui empêche des milliers d'hommes de déclarer leurs opinions. Le général Price, après une vigoureuse chasse, s'est rendu dans les montagnes de Boston. Price est de ce côté-ci des montagnes.

La convention constitutionnelle a rayé aujourd'hui l'article qui défend aux nègres et aux mulâtres d'émigrer dans cet état et les dépouille de leur droit de suffrage. La convention requiert l'assemblée générale de passer des lois pour l'article, ce qui a été adopté par les sections.

Washington 7 mars.

Cent cinquante soldats rebelles ont passé du côté du Nord. Voici la disposition et le montant des forces du Sud d'après un rapport qu'on dit exact: il y aurait à Centreville, une des places les plus importantes du Sud, 50,000 hommes d'infanterie, 11,000 de cavalerie et 120 pièces de canons; derrière les batteries du Potomac 12 à 15,000 hommes; entre Centreville et Leesburg 3 régiments d'infanterie avec un escadron de cavalerie; à Leesburg 3 régiments d'infanterie, une batterie et 400 hommes de cavalerie; à un endroit à dix milles au Sud de Manassas, une brigade de 35,000 hommes. Cet état ne comprend pas les forces sous le commandement de Jackson, qui forment l'aile gauche de l'armée du Sud.

Mesdames Norris et Rogers qui occupent à Baltimore une position élevée ont été arrêtées sur l'accusation de fournir à l'ennemi des informations importantes. Elles ont chacune un fils dans l'armée du Sud.

Washington, le 10 mars.

Par télégraphe du Fort Monroe. Le vapeur Ericson a été attaqué par le Merrimac Jamestown, et Yorktown ce matin. Après cinq heures de combat ces derniers furent repoussés, le Merrimac coulant à fond.

Washington, le 11.

Il est rumeur que l'armée rebelle retraite de Centreville et de Manassas.

Decès de M. le Sherif Boston.

C'est avec regret que nous annonçons aujourd'hui la mort du Shérif Boston. Il est décédé avant hier, à 3 heures de l'après-midi, à sa résidence de la côte Ste. Catherine. C'était donc plus un des hommes les remarquables de la génération qui s'en va. Il naquit dans la neuvième décade du dernier siecle, pratiqua pendant un grand nombre d'années comme avocat et fut nommé shérif en 1838 ou 39 à la place de l'Hon. P. R. de St. Ours. Il prit une part active à plusieurs entreprises qui avaient pour but la prospérité de la ville, et profita de sa fortune et de sa position pour soulager l'infortune et la misère. Lundi dernier il était encore à son bureau, mais le lendemain il fut attaqué d'une congestion de poumons qui termina soudainement sa longue et utile carrière.—*Minerve.*

Commerce Canadien, et *Construction de navires*—au prochain No.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Triste semaine! Triste temps!! Tristes chemins!!!

Notre belle neige si blanche, il y a quelques jours est devenue sale, noire, et c'est à peine si nous pouvons la reconnaître de la terre noire. Sa couleur virginale a disparu le carême venu, après nos fêtes du Carnaval. Les pauvres jupons trainent tristement les chemins, et font peur aux dames lorsqu'elles s'apperçoivent à leur retour qu'elles se sont mises dans un état qui leur empêche de renouveller une promenade le même jour.

Ce qui attriste tout particulièrement les dames c'est de ne pouvoir glaner ici et là les nouvelles de la semaine—*Si elles étaient toujours généreuses, comme elles pourraient nous fournir, si elles se donnaient le trouble de nous écrire de temps à autre le petit mot pour rire* que nous insérerions dans notre REVUE ANECDOTIQUE.

Mais elles craignent les accidents... et comment peuvent-elles s'exposer dans nos rues mal propres—les pieds comme la tête sont exposés à ces mille et un accidents auxquels elles font face cependant. Quand des glaçons ou la neige descendent des toits, ils paraissent sans s'annoncer d'avance—Pour nous, nous pouvons les rencontrer, car nous avons quelque chose comme un casque, un *tugau* par exemple, capable de nous préserver de la rigueur des *coups venant de si haut*, mais quand on porte une petite emplâtre de chapeau—ce préservatif n'est pas suffisant pour la *gente* féminine.

Par le temps qui court s'est donc s'exposer que de parcourir nos rues sans autre *couvre-chef* que ceux inventés par la dernière mode Parisienne, c'est-à-dire celle de porter l'ombre d'un chapeau.

. . . . . .

Lundi dernier, un petit bon homme du nom de Brennan passait devant l'Hôtel Champagne les mains dans ses poches, se chauffant aux rayons du soleil de Mars, quand tout-à-coup des glaçons descendent sans dire "*range-toi*" et lui cassent la jambe. Brennan est envoyé à l'hôpital où le Dr. Beaubien lui donna les soins nécessaires, se promettant bien de ne plus se *carrer* dans les chemins à l'avenir.

. . . . . .

Nous avons donc eu une semaine bien triste et bien sombre, une vraie semaine de pénitence et de carême, une kyrielle de jours maigres sous plus d'un rapport. Mais en revanche, voici un changement. Le temps est beau, agréable, le ciel bleu, le soleil dans toute sa splendeur, vous vous sentez disposé à la gaieté à l'approche du grand jour de Pâques, qui bientôt il faut l'espérer fera entendre son joyeux carillon et ses chants d'allégresse.

Deplus, voici le TEMPS DES SUCRES. Nos cultivateurs sont déjà à l'oeuvre. La neige a baissé considérablement dans nos bois. Les pluies continues que nous avons eu ont fait fondre les amas de neige qui se trouvaient aux pieds des érables et autour des cabanes à sucre.

Nos sucriers sont déjà à préparer leurs chantiers. Nous les entendons au lever du soleil frédonner une chanson nationale tout en allumant une pipe de bon tabac canadien, et s'en aller joyeusement vers la forêt, portant sur leur dos la hache, le tarrière etc., et se dirigeant vers la sucrerie.

Nous lisons dans le "voyage au Canada" en 1795 par M. Weld un passage qui intéressera ceux qui se livrent à l'exploitation de cette grande richesse *coloniale*, que nos cultivateurs abandonnent petit à petit comme on dit ordinairement et faisant tomber sous la cognée de la hâche, cette *emblème* de notre nationalité, afin de donner à vil prix, cette *sève nationale* à des spéculateurs qui ne cherchent qu'à faire profiter leurs capitaux, sans songer au delà de leurs intérêts sordides.

Il serait à désirer cependant que les agriculteurs vinssent à comprendre la nécessité de conserver leurs érables qui peuvent leur fournir un sucre qui raffiné, ne le cède ni pour la blancheur, ni pour le goût, ni pour la force au plus beau sucre des Iles.

Voici ce que disait M. Weld, en 1795: Le Dr. Nooth qui est administrateur de l'hopital général du Canada, n'a rien épargné pour persuader aux Canadiens qui sont aussi incrédules sur ce point qu'ils sont crédules sur beaucoup d'autres sujets que le sucre d'érable est susceptible, comme celui des Iles, d'être raffiné. Mais quoi qu'il leur ait mis sous les yeux les résultats de ses nombreuses expériences, et de tous les dégrés d'épuration, depuis l'instant où le sucre sort de la chaudière du cultivateur, jusqu'à celui où il est parvenu à lui donner la blancheur du beau sucre de Londres, il n'a été fait aucune entreprise sérieuse pour établir une raffinerie au Canada, car il ne faut pas compter quelques essais infructueux à Québec par des avanturiers qui n'avaient ni les fonds, ni les talents nécessaires pour faire prospérer un pareil établissement.

Le Dr. Nooth a calculé que la vente seule de la melasse indemniserait les propriétaires d'un pareil établissement de tous leurs frais; et s'ils se chargeaient eux-mêmes de l'extraction de la sève, de son transport dans des ateliers, et de sa cristallisation, alors le docteur suppose que les profits seraient considérables.

On a prétendu que la difficulté de se procurer un nombre d'hommes et de chevaux suffisant pour ces opérations était un obstacle invincible à l'établissement et à la prospérité d'une raffinerie. Mais si l'on considére que les cultivateurs, quoi qu'obligés de transporter à bras la sève qu'ils retirent de chaque érable, de la réduire à la chaudière dans leurs habitations, peuvent encore vendre leur sucre à un prix inférieur à celui des Iles d'Amérique, on sera forcé de convenir que celui qui entreprendrait de faire ces épurations en grand, qui établirait des chaudières sur les lieux mêmes, qui se procurerait des hommes, des chevaux, des voitures et des instruments uniquement destinés à cet usage, parviendrait en peu de temps non seulement à acquérir une fortune considérable, mais à faire de cet article un objet important d'exportation.

La sève de l'érable est non seulement propre à produire du sucre, mais on en fait aussi d'excellent vinaigre d'une qualité supérieure au vinaigre blanc que l'on fait en France, dont il a toute l'acidité et par dessus une saveur plus agréable. On en fait aussi de la bière que beaucoup de gens prendraient pour celle que l'on retire de la Drêche. Enfin lorsqu'on la distille, elle produit une excellente liqueur spiritueuse. . . . . .

LE CHRONIQUEUR du *Courrier*.

Nous apprenons que le feu a éclaté dans la résidence du Gouverneur, rue St. Louis, à Québec dans la nuit de vendredi à samedi, vers 4 heures du matin. Le feu a pris dans le plancher de la salle à dîner; cette salle ainsi que le salon, ont été très endommagés. On ne connait pas la cause de cet incendie qui a été promptement éteint. Le Gouverneur et sa famille n'ont pas quitté leur résidence.

Aux Correspondants.

J. J.—Votre poésie est inadmissible. Vous comprenez qu'on ne peut pour satisfaire l'amour propre d'un chacun mettre au jour tout ce qui regarde une personne inconnue hors des limites d'Ottawa.

Votre acrostiche est passable, mais à quoi servirait de vous faire connaître de cette manière! Dans le monde des mauvaises langues—on dirait "*il imite*"

Musicallo—remis faute d'espace.

J. G.—Malone N. Y. Il nous est impossible de nous rendre à votre bonne invitation pour le présent.

Une lettre de l'Empereur des Français.

On sait nous publions une lettre de l'Empereur des Français insérée dans les colonnes du *New-York Ledger* en date du 8 courant, en reconnaissance d'une copie du discours adressé au Prince Napoléon lors de sa visite à Boston:

Compiègne, 28 nov. 1861.

MONSIEUR,—J'ai lu avec le plus vif intérêt le discours que vous avez prononcé au dîner auquel assistait S. A. I. le Prince Napoléon et dont vous m'avez fait l'envoi. Je suis heureux d'avoir trouvé dans un langage plein de cordialité et de franchise, l'expression animée des sentiments qui animent depuis tant d'années l'Amérique et la France. J'ai été aussi particulièrement touché du juste hommage rendu au genie du chef de ma famille. Recevez donc mes remercimens sincéres et veuillez être mon interprète auprès de votre honorable compatriote M. le Docteur Holmes pour son chant si plein d'inspiration de *Vive la France*. Croyez, monsieur, à ma considération distinguée.

NAPOLEON.

M. EVERETT—*à Boston.*

Faits Divers.

—Le rédacteur d'un journal publié au Lac Supérieur (Etats-Unis), après être resté sans nouvelles d'aucune part pendant trois semaines, publie l'avis suivant à ses abonnés:

"Si les malles n'arrivent pas cette semaine, nous ne paraitrons que jeudi prochain. Le présent numero a été fait avec une vieille revue et un almanach religieux de l'an dernier. Aussi longtemps que durera cette ressource, nous serons indépendants de l'arrivée des courriers."

—Nous apprenons que Mgr. de Montréal partira en avril pour l'Europe. Il ira à Rome assister à la canonisation des martyrs du Japon. Pendant son absence, l'administration du diocèse de Montréal sera confiée à M. le grand-vicaire Truteau.

M. Brown a refusé par ces mots la candidature de la Division Midland, Haut-Canada, que lui avait offerte la Convention Réformiste: "Pour plusieurs raisons j'ai résolu de rester pour le présent en dehors du Parlement."

—L'Académie française n'a pas encore choisi le successeur de M. Scribe. M. Octave Feuillet qui paraissait d'abord avoir les meilleures chances de succès ne sera pas élu. Il y a eu 13 scrutins sans résultat. Ce sera probablement le candidat de la dernière heure, M. Joseph Autrain, le poëte, l'auteur des *Poèmes de la Mer* et *la Fille d'Eschyle* qui sera nommé.

Le *Great Eastern* doit être, dit-on, transformé en une maison de bain, ou en un hôpital flottant. "Il meurt, dit un confrère, de son excès de grandeur."

—La *Réforme* nous apprend que M. P. G. Huot, M.P.P., doit publier sous peu une histoire du pays depuis 1815.

LES DEUX PRÉSIDENTS.—Davis et Lincoln, dit le *Montgomery Mail*, sont nés

—Les nouvelles des Etats confirment l'évacuation de la ville de Columbus par les troupes confédérées. La retraite de ces derniers s'est opérée en bon ordre. Columbus n'est plus maintenant qu'un monceau de cendres, les confédérés l'ayant incendié avant de l'abandonner.

—Nous apprenons que Monseigneur l'évêque de Saint-Hyacinthe doit aller à Rome assister à la canonisation des martyrs du Japon, accompagné par Messire C. Poulin.—*Courrier Saint-Hyacinthe.*

—Mgr. Taché, évêque de St. Boniface, qui était allé en Europe, pour les affaires de son Diocèse, est heureusement arrivé par le dernier steamer. Il est passé ici, vendredi soir, en rendant à Bouchervile.—Idem.

—Six Sœurs de la Charité laissèrent Cincinnati, le 18 février, pour aller soigner les malades, à l'hôpital militaire, à Cumberland. Il y a là 1200 malades.

Un décret Impérial Français du 8 février, donne aux vaisseaux construits en Canada le privilège d'être admis à l'enrégistrement en France, à certaines conditions mentionnées dans le décret. C'est un fait officiellement annoncé dans la *Gazette* de Londres par la Chambre de Commerce.

Les journaux de Marseille annoncent l'arrivée dans cette ville de Mgr John Hughes, archevêque de New-York et de M. Bernardou, évêque nommé de Gap.

Un homme du nom de Renaud descendait une barrique dans la cave du Juge en Chef LaFontaine, vendredi dernier. La corde s'étant cassée, la barrique roula en bas de l'escalier et brisa la tête du malheureux sur le mur. La mort a été instantée. Renaud laisse trois enfants.—*L'Ordre.*

A la séance trimestrielle de la Société de Colonisation de Montréal, les messieurs suivants ont été élus officiers pour l'année courante.

Président, l'hon. P. J. O. Chauveau ; 1er Vice-Président, Ephrem Hudon, écr. ; 2e Vice-Président, E. Montmarquet, écr. ; Secrétaire J. A. Chapleau, ecr. ; Assistant-Secrétaire, M. A. Lacoste ; Trésorier, U. A. Leblanc, écr. ; Assistant-Trésorier, D. Ricard, ecr.

—Voici l'épitaphe du R. P. Lacordaire, composée par lui-même et qu'on lit sur la pierre tombale, au pied de la stalle qu'il occupait dans la chapelle du collége de Sorèze ;

Sorèze !
Viventi sepulcrum,
Morienti hospitium,
Utrique beneficium.

Sorèze !
Tombeau pendant ma vie,
Asile après ma mort,
Un bienfait toujours.

Decès.

A St. Jean d'Iberville, le 5 courant, à l'âge de 18 mois, Héléne, enfant de C. J. Laberge, Ecr., Avocat, et Ex-M. P. P.

LE "JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE" DU BAS-CANADA ET LE "LOWER-CANADA JOURNAL OF EDUCATION."

Ces deux publications périodiques, qui entrent aujourd'hui dans la sixième année de leur existence, ne sont pas une traduction l'une de l'autre, mais sont deux revues distinctes, et contiennent assez rarement les mêmes articles. L'abonnement, pour chaque feuille, n'est que d'une piastre, et pour les instituteurs, moitié prix. Bon nombre de personnes, et surtout les instituteurs, sont abonnés aux deux journaux.

Le "Journal de l'Instruction Publique" contient :

UNE PARTIE LITTÉRAIRE, qui se compose : 1o. de poésies choisies dans les œuvres des meilleurs auteurs français, et surtout dans celles des contemporains, et de poésies Canadiennes, soit reproduites des autres journaux, soit inédites ; 2o. de nouvelles, morales et instructives, extraites des œuvres de Mde. Edgeworth, Mde. Guizot, Mde. Desbordes-Valmore, et autres auteurs qui ont écrit pour la jeunesse ; 3o. de récits et impressions de voyage. Le "Journal" a déjà publié les "Aventures de la Senora Libarna dans le Grond-Chaco," et il commence aujourd'hui "Notes d'un voyage d'hiver de Montréal à Québec," par M. de Puibusque ; 4o. d'extraits des livres nouveaux ; c'est ainsi que le "Journal" a donné dernièrement le "Geant des Méchins," extrait de Légendes de M. Taché ; "Les Forêts du Canada" et "Les Canotiers de l'Outaouais" extraits de Gazida, par M. Marmier ; 5o. de Biographies Canadiennes ou étrangères, presque toujours écrites pour ce journal et accompagnées de portraits et de fac-simile. Nous avons déjà publié les biographies suivantes : Jacques Cartier, extrait de la "Biographie Bretonne ;" William Evans, par M. Chauveau ; Jean Blanchet, par M. Taché ; Pierre Bédard et ses deux fils, par M. Etienne Parent ; le Père Lafitau, par M. l'abbé Verreau ; Jean-Bte. Biot, par M. Chauveau ; Madame Desbordes-Valmore, par le même ; Denis Benjamin Viger, par M. Joseph Royal. On se propose de publier prochainement les biographies suivantes : Joseph Lenoir, Robert Baldwin, Jacques Viger, Sa'abarry, Joseph Lancaster, Joseph François Perrault, LaSalle, Pestalozzi, lesquelles seront aussi accompagnées de portraits et de fac-similé.

UNE PARTIE SCIENTIFIQUE.—Dans cette partie, on a publié des analyses du Cours d'histoire Générale de M. Desmazures, à l'Ecole Normale Jacques Cartier, du Cours d'Histoire du Canada de M. Ferland, à l'Université Laval ; une lecture sur les origines de la langue française, faisant partie du Cours de Linguistique et de Philologne de M. le Professeur Devismes, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier ; une lecture sur les Poids, Mesures et Monnaies des divers peuples, faite à l'Institut Polytechnique, par M. le Professeur Regnaud ; plusieurs articles sur l'Archéologie Canadienne, accompagnés de gravures, dont un sur l'ancien Hôtel du Gouvernement, par M. l'abbé Verreau, et un autre sur les Antiquités Sauvages trouvées à Montréal, traduit de l'anglais du Professeur Dawson ; de nombreux extraits de l'Ornithologie Canadienne de M. Lemoine ; un article sur les parhélies remarquables observé en Canada à divers époques, par M. LaRochelle, lequel a été reproduit, ainsi que la gravure qui l'accompagnait, par "l'Ami des Sciences" de Paris : divers articles sur l'agriculture, etc.

UNE PARTIE ARTISTIQUE.—Nous nous proposons, grâce à la collaboration de M. Bourassa, de donner à l'avenir à cette partie du journal un plus grand développement. Nous commençons aujourd'hui la reproduction de la lecture sur les BEAUX-ARTS, par laquelle ce habile Professeur a inauguré son cours de dessin pratique à l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Nous devons aussi rappeler l'excellent article de critique artistique publié par feu M. le Professeur de Fenouillet dans notre premier volume sous ce titre : "Le Christ de la Paroisse et celui du Séminaire."

UNE PARTIE PÉDAGOGIQUE.—Cette partie se compose : 1o. d'articles originaux sur la pédagogie, écrits expressement pour ce pays : la plupart de ces articles sont dûs à la plume de collaborateurs ; nous mentionnerons les noms de feu M. E. de Fenouillet et de M. E. Blain ; 2o. d'articles extraits des meilleurs auteurs sur ce sujet ; c'est ainsi que nous avons reproduit d'excellents écrits de M. J. J. Rapet sur l'instruction primaire, et que nous publions actuellement les "Conseils aux Instituteurs" de M. Barrau, des extraits des "Conférences de M. Toiclet sur l'enseignement de l'Ecriture," etc. ; 3o. de Pensées diverses "sur l'Education ;" 4o. d'articles sur l'éducation domestique, parmi lesquels nous citerons de nombreux extraits de Fénelon, et aussi une série de conseils aux mères de famille, tirée d'un excellent petit ouvrage de Mme. la comtesse de Ségur, sur l'hygiène et des maladies des enfants ; 5o. d'Exercices pour les élèves des écoles, comprenant : des "vers à apprendre par cœur," formant un choix de cours morceaux de pocsies classiques, tirés des meilleurs auteurs français ; des sujets de compositions, qui forment un autre choix de morceaux en prose, parmi lesquelles ont figuré plusieurs sujets canadiens ; des exercices de grammaire, des problèmes d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie ; des modèles de "Leçons de choses," des dictées homonymiques, des statistiques avec questionnaire pour exercer au calcul et habituer la mémoire à retenir les chiffres. Nous ajouterons prochainement à cette partie du "Journal" un recueil par ordre alphabétique des locutions vicieuses les plus communes dans ce pays.

DES AVIS OFFICIELS.—Ces avis sont non-seulement indispensables aux divers fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi, mais encore ils peuvent être très utiles à tout contribuable et à toute personne qui s'occupe d'éducation. De fait, nous avons vu plusieurs fois des particuliers faire le voyage de Montréal, à grands frais, pour obtenir des informations qu'ils auraient pu se procurer en jetant un coup-d'œil sur cette partie du "Journal."

UNE PARTIE EDITORIALE.—Plusieurs des articles sur l'éducation contenus dans cette partie, ont été reproduits en France ou en Belgique. Nous citerons, entr'autres, "le Maître d'Ecole à bon Marché," et l'article sur "l'importance de la Calligraphie." C'est dans cette partie du "Journal" qu'a été dubliée la Rélation du Voyage de S. A. R. le Prince de Galles, laquelle a été reproduite en un volume séparé, qui se vend une piastre. La matière de ce volume ne formait cependant qu'une petite partie de ce que le "Journal" fournit pour le même prix à ses lecteurs, et pour la moitié du prix aux Instituteurs, dans le cours d'une année. C'est aussi dans cette partie du "Journal" qu'a été publiée une série d'articles sur la construction et l'ameublement des maisons d'école, expressement écrits pour le pays et accompagnés de gravures. Nous compléterons prochainement ce travail par des articles sur la ventilation des maisons d'école, etc. Vient ensuite une "Revue Bibliographique," dans laquelle on a rendu compte de livres tels que l'ouvrage de Mgr. Dupanloup sur l'education. Le rôle de l'Education dans la Famille, par M. Barrau, etc ; puis un "Bulletin des Publications récentes," où se trouve mentionné avec les indications bibliographiques de rigueur, un choix des ouvrages qui paraissent en Angleterre, en France, en Belgique et aux Etats-Unis ; la bibliographie canadienne y est aussi l'objet d'une attention toute particulière. "Une Petite Revue Mensuelle," dans laquelle tous les évènements du mois sont racontés et analysés, et qui contient aussi de courte notices necrologiques des personnages distingués qui meurent dans notre pays ou à l'étranger. Les "Nouvelles et Faits Divers" sont classés sous les titres suivants : "Bulletin de l'Instruction Publique," "Bulletin des Lettre" "Bulletin des Sciences" "Bulletin des Beaux-arts," "Bulletin Archéologique," "Bulletin des Connaissances-Utiles," "Bulletin des Bons Exemples."

Le peu d'espace dont nous disposons fait que chacun des "départements" du journal" ne saurait trouver place dans chaque livraison ; pour obvier à cet inconvenient autant que possible et empêcher que les nombreux documents officiels que nous publions n'enlevent trop d'espace aux autres matières, le "Journal" a donné fréquemment des "Suppléments." Il a publié, par exemple, cette année, 212 pages au lieu de 182, auxquelles les lecteurs avaient droit.

Chaque volume cartonné en papier se vend $1.10 élégant cartonnage en toile avec vignette en or sur plat, $1.25 ; les deux journaux, anglais et français, cartonnés ensemble, $2. La collection complète de l'un et de l'autre journal, formant cinq volumes, se donne pour $5, aux Instituteurs, moitié prix, et aux "Colléges, Academies, Institutions Litteraire," et aux "Bibliothèques de Paroisse, $3." Ceux qui désireraient se procurer des collections complètes feront bien de s'adresser de suite au bureau de l'Education, où il n'en reste plus qu'un petit nombre de séries, l'année 1857 étant presque épuisée.

Le journal anglais se publie à 2,000 exemplaires, le journal français à peu près uniforme dans tous le Bas-Canada, et un grand nombre d'exemplaires s'expédie à l'étranger.

On ne publie que des annonces qui ont rapport à l'instruction publique, aux sciences aux lettres et aux Beaux-Arts.

PRIMES :

Les éditeurs de journaux qui reproduiront, une fois, l'annonce ci-dessus recevront pour paiement la collection complète du "Journal" élégamment cartonnée.

La même "prime" sera donnée à toute personne qui nous transmettra le montant de "vingt nouveaux abonnement.

Il faudra faire prendre les volumes au Bureau de l'Education.

DOMENICO CHISACHI

Chapelier de premiere classe

TIENT CONSTAMENT LES

PELLETERIES

LES PLUS RICHES ET LES PLUS FINES

Dans son Grand Etablissement de la Rue

PRINCESSE

VIS-A-VIS L'HOTEL DE LA CITÉ,

KINGSTON.

Ottawa, 15 janv. '62.

THE

OTTAWA CITIZEN

CE JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE ET HEBDOMADAIRE,

Est publié à l'établissement de la Presse à Vapeur.

Rue Rideau—Ottawa.

Le CITIZEN, semi-hebdomadaire, paraît tous les MARDIS et VENDREDIS, et est envoyé par la malle, ou par les coureurs aux abonnés de la ville, a raison de TROIS PIASTRES par année, payable d'avance ou QUATRE PIASTRES a crédit.

Le CITIZEN de la semaine

est publié tous les SAMEDIS matin—PRIX : une piastre et demi ($1,50) par année ou $2,00 a crédit.

6 MARS 1862.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY.

ONT MAINTENANT REÇU

Par les Vapeurs "UNITED KINGDOM" et "JURA."

ET ONT MAINTENANT EN VENTE ENTRE AUTRES

MARCHANDISES

UN LOT TOUT A FAIT

SUPERIEUR

DES

SOIS FRANCAISES, NOIRS GLACIS

Comme il n'y en a jamais eu d'offertes dans Ottawa.

Ottawa, 13 mars 1862.

LA GUERRE ! LA GUERRE !

SUR LE HAUT PRIX.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE,

OFFRENT MAINTENANT EN VENTE

LES EFFETS SUIVANTS :

MAGNIFIQUE (WINCEYS)	8d	per yd.
" COBOURGS	9d	"
" INDIENNES LILAS	6d	"
" MOUSSELINE DE LAINE	5d	"
" GINGHAMS	7½	"
" PATRONS DE ROBES (13 yrs chaque)	8s. 0d	"
" DRAPS POUR PARDESSUS	7s. 6d	"
" SATINETTE	1s. 3d	"
" COUVERTES (toute laine)	9s. 0d	la paire.

GROS DRAP de (Rosamond) et TWEEDS de Hunt et Elliot,

TOUS A BAS PRIX.

Les personnes qui desirent faire de bons marches sont invitees a venir de suite.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE.,

RUE RIDEAU, OTTAWA

PRES DU PONT.

Ottawa, 20 janv. '62

CARON & CIE.,

NOUVEAU

MAGASIN A BON MARCHE

COINS DES RUES

CUMBERLAND & CATHCART

OTTAWA.

OU l'on tient en tout temps les meilleures

GROCERIES

Et un choix de LIQUEURS.

Ottawa, 15 fev. '62.

HOTEL

DE

DAN GOODE,

COIN DES RUES

RIDEAU ET ST. NICHOLAS

OTTAWA.

M. GOODE tient tout ce qu'il y a de mieux, en fait de

Vins,
Bieres,
Port,
Cidre,
Gin,
Brandy,
Cigares,
Huitres,
Poissons,
Volailles,
Fruits, &c.

EN GROS ET EN DETAIL.

Ottawa, 13 fév. 1862.

THOMAS PATTERSON

Importateur et Marchand de

Groceries,

EN GROS ET EN DETAIL

No. 17

RUE RIDEAU, OTTAWA,

OU l'on trouve VINS, Eau-de-vie, Gin, Esprit de Vin, &c.,—Ainsi que Thés, Sucres, Tabacs, Epices, &c., &c., &c.

Ottawa, 23 janv. 1862.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE

Doit appartenir

A CELUI QUI PLAIT A CHACUN

IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE

Sans Rival de nos

CAFFES

De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,

Rue Sussex.

Ottawa, 3 janv. 1862.

SALON DE PERFUMERIE

DU

CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,

PERRUQUIERS ET BARBIERS.

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous de l'Hôtel Champagne ou ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barbifier suivant l'art.

Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles.

RUE RIDEAU.

M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa, 2 janvier 1862.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,

Chirurgien Dentiste,

Cabinet d'opération :

RUE SUSSEX,

A côté du magasin de M. Traversy, chez Madame DUPUIS.

LE DR. LOUIS DE CHEVRY fait la pose des Dents Artificielles dans le genre le plus nouveau et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.

Par le nouveau système du Dr. LOUIS DE CHEVRY, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et ne changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.

Les meilleurs substances sont employées Tout travail est garanti.

PRIX TRES MODERES.

Consultations Gratuites.

DENTS montées sur plaque en Or, montées sur do en Platine, montées sur do en Argent, montées sur do en Caoutchouc, sculptées dans l'Ivoire, sculptées dans l'Hippopotame.

RATELIERS complets au moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genre à succion couvrant le palais.

N. B.—Le Dr. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.

Ottawa, 2 Décembre 1861.

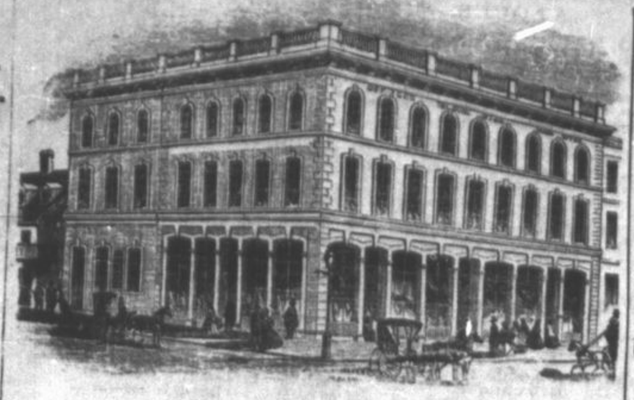

GRANDE VENTE

D'UN

Etablissement de Marchandises seches

EN BANQUEROU E

CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA

MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

LES SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN

A VENDRE.

Un moulin a scies situé dans le village de Gloucester. Avec un peu de réparations a la chaussée l'établissement pourrait devenir une bonne source de revenus.

S'adresser à ce Bureau.

Ottawa, 5 Nov. 1861. 22, lms.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de

HARDES FAITES

DE

DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

15 mai, Ottawa, 1861 12m.

Hotel National,

RUE SUSSEX,

TENU PAR M. LAFONTAINE.

Ou on recoit des Pensionaires au mois et a la semaine.

TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurent en tout temps, huitres fraiches, et gibiers de toutes descriptions. Préparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre en vente	Prix par acre.
			Nord de la Riviere Ottawa.		
W. Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery	101,000	30 cts.
G.W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	35,000	60 cts.
E. E. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	160,000	"
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	185,000	"
Mic. McBean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright Egan	190,000	"
G. M. Judgson	Glarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	180,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	30,000	30 cts.
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	60,000	"
			Nord de la Riviere St. Laurent.		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Aber-	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford	35,000	30 cts.
Alex. Daly	Rawdon [crombie	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londoncaster	141,000	"
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	49,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maski-	Peterborough, Caxton, Shawenegan	40,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain [nongé	Radoor, Alton, Montauban	25,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	28,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Kesy, Tremblay, Charlevois, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	250,000	20 cts.
			Sud de la Riviere St. Laurent.		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden	160,000	60 cts.
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	100,000	"
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	290 000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	artie de Mégantic	Broughton, Thetford	44,000	40 cts.
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	esauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	130,000	"
Andrew Ross	Frampton [François	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Rixborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	200,000	30 cts
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Mailloux	20,000	"
Fra. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	120,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Danquem, Armagh	92,000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	110,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	285,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	135,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpès, Nigette, Cabot, Fleurieu, Maceeider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	300,000	"
J. A. LeBeb	New Carlisle	Bonaventure	Matapedise, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	180,000	35 cts.
John Eden	Bas sinaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 206 milles de longueur ; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche ; Agent, J. B. LEPAGE. Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata ; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.

2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.

3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et

4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entraineera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUÉBEC - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.

MONTRÉAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.

J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

P M VANKOUGHNET,

Commissaire.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le don "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 21 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ses ouvrages, devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après Lundi, 22 avril, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	.....	25 cts.	per	100lbs.
Seconde	"	..... 22½	"	" "
Troisième	"	..... 17½	"	" "

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secrétaire.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov. 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 AM., et arrivera à Prescott à 11 30 AM., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 5½ P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 8. 10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 7.30 A.M., arrivant à Ottawa à 11.10 AM.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Prescott, 28 oct., 1861. *Lieutenant.*

HUITRES NOUVELLES
Venant d'être reçues
—AU—
RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, RUE SUSSEX.

N. B.—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express.*

Ottawa, 21 août 1861.

EXHIBITION INTERNATIONALE DE LONDRES, 1862.

LES COMMISSAIRES du CANADA pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être convoyés pour l'examen et l'approbation au dépôt du chemin de fer du Grand Tronc, à Ottawa, en tout temps depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'inspection à 10 heures A. M., le jour ou dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles au lieu susmentionné exempt de charge. S'ils ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Tronc les transportera gratis à tout dépôt sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui veulent des graines ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un certificat établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les dimensions ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en pièches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubelle de chaque côté, ou en échantillons de 4 pouces, et accompagnés, autant que possible, de rejetons avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à sir W. E. Logan, Montréal, pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec; ou au Dr. Hurlbert, Hamilton; pour les produits agricoles à l'Hon J. C. Aikins, St. Hyacinthe, et c.-à. Thompson Toronto; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au sécrétaire à Montréal, auquel on doit aussi s'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

S. CHAMBERLIN, Com.
Secrétaire.

Montréal, 18 Décembre 1861.

P. CHABOT,
IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES ANGLAISES
ET
AMERICAINES,
QUEBEC.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé
Rue Sparks, Ottawa central,
contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des
BATISSES DU PARLEMENT.
Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, et on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Cmpay,
Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD,	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de Fontefract, comté de Pontiac, C.-E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judge, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comté.

ANDREW RUSSELL.
Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5is.

DEPARTEMENT
DES
TRRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la-rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hôtel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Nutre, au Rossin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Baie des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudières et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par en cas public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront o jugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièment.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL,
Assitant Commissaires,
T. de la C

28 août, 1861.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à ses bureau,
Rue Rideau,
sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des suppeurs.

Ottawa, mars, 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES.

Quebec, 8 juin 1861

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur General en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODING, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à New Richmond.

PHILIPPE RACHEVAISE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DU
PRINCE DE GALLES.
N. MILES,
PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goode, Court House Avenew.

WILLIAM KING.
Avocat.

Ottawa, 20 Nov. 1861. f.—3 ins.

L. ARMAND GRISON,
Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

C. T. BOUCHETTE,
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE,

Les terres du Township de SASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres,** seront rendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le ou après le 20e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

NARCISSE PARENT,
MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c. de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

J. HEBERT,
AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.
Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,
AVOCATS.
Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,
Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa.

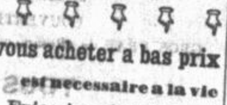

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné que les agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

AGENCES.	AGENTS
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HARE,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark.	G. KERR,
Leeds & Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	N. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	F. MCANNANY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T. A. AMBRIDGE,
Lincoln, Haldimand et Welland	H. SMITH,
Norfolk.	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MOSCK,
Lambton	A. SCOTT,
Waterloo.	R. S. HENRY,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

TANNERIE CANADIENNE,
Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,
EDMOND GERMAIN,
Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout à des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce q est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

WILLIAM CLEGG,
AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

G. MORTMER,
APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜
Ottawa, mars 1861.

DR. ST. JEAN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

LAMOTHE & McGREGOR
MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques,
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,
Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y.
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsyvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.
Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DÉPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.
Quebec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Parley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE,
J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central,

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THES, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABACS CUCÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmoud et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier, Eau-de-vie de Moricil, Hennessy, et de Robin, Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Mottou's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Watson, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,
RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.

Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN
(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., etc. qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE ose attirer l'attention des Citoyens d'Ottawa, et de ceux résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de **Ferronnerie,** qu'il possède. Ses meilleures manufactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les
BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON
A l'Enseigne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERET
GENERALE

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne
DE L'ENCLUME,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.
JAMES STARKE

NOUVELLES MARCHANDISES
M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans
Ogdensburgh et des environs,
qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur,
Mérinos Français et Mérinos Ecossais,
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
Casimires,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.
Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

QUEBEC HOUSE,
RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleures qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuies, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE
Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Propriétaire.
Ottawa, 1861.

MAGASIN DE MARCHANDISES.
J. H. GUEST,
No. 60 FORD STREET.

M. GUEST, tient un assortiment complet de
MARCHANDISES SECHE,
CONSISTANT EN
Patrons de Robes de soie et autres,
Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c. &c.

Casimires, Draps, Merinos,
Mousseline de Laine,
Indiennes Guingham, &c.
Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noublier pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

O. MARTIN,
CHIRURGIEN DENTISTE

Bureaux Bâtisses de Brown, au-dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,
JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

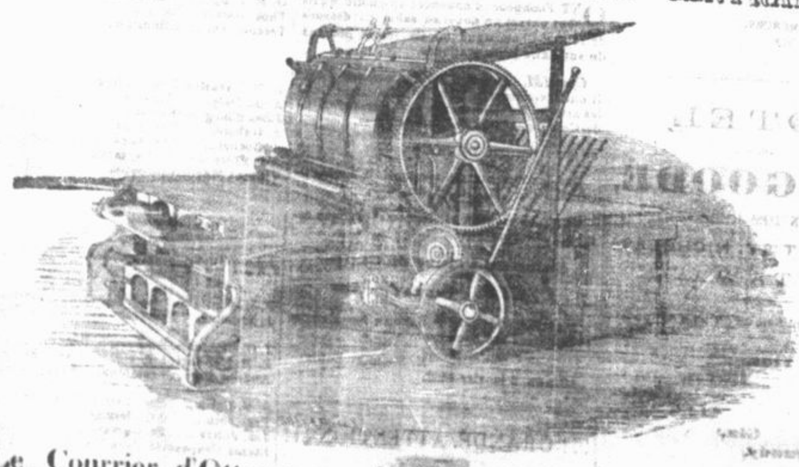

Le Courrier d'Ottawa parait le Jeudi de chaque semaine,

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,
ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 CTS.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces audessous de dix lignes seront publiées à raison de 5 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

UN DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
UN QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉCOLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funéraires, Cartes D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Reçus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse.—Il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Premiere Annee. Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 20 Mars 1862. No. I.

HOMMAGE

Des Elèves du Collège St. Joseph.

A

Sa Grandeur Mgr. Guigues

A SON

Retour d'Europe, 4 mars '62.

Préambule :—Une députation, représentant les cinq principales classes de la société qui sont spécialement l'objet de la sollicitude pastorale de Sa Grandeur, a demandé qu'il lui fut permis de s'adresser à Elle et de Lui présenter ses félicitations à l'issue de son heureux voyage d'outre-mer.

Elle a été admise dans l'ordre suivant : Le Pionier Canadien, Le Viel Indien, Chichima, Le jeune fils d'Erin, Le Voyageur, Le Béquillard.

La scène est entremêlée de chants recréatifs et couronnée par un Chœur final.

Chœur d'Ouverture.

Trois fois salut à notre tendre Père !
Au bon Pasteur, qu'une longue prière
A ramené vers notre heureuse terre,
Terre chérie où veillait le troupeau ! !
Réjouis toi, pieuse et chère ancienne,
Où désormais, comme en un doux berceau,
Nous coulerons, sous sa houlette sainte,
Des jours remplis d'un charme tout nouveau

— Trio. —

O Toi ! Maître suprême !
Sois, à jamais béni !
Car ta tendresse extrême
Toujours veilla sur lui.
Tu dirigeas sa voile,
Sur les flots orageux ;
Tu fis briller l'étoile
Qui le rend à nos vœux.

LE PIONNIER.

Je suis Canadien,
Pionier et Chrétien.
J'ai quitté famille,
Chaumière gentille,
Où j'ai vu le jour.
J'ai laissé la tour
De l'Eglise antique,
Où le saint cantique
Qu'on chante au Seigneur,
A bercé mon cœur,
De paix d'innocence,
Pendant mon Enfance.
Puis près du Saint bois,
Dont les bras en croix
Abritaient la pierre,
Où dormait ma mère,
J'ai fait ma prière,
Et je suis parti,
N'ayant d'autre appui,
Dans mon indigence,
Que la Providence.
Je marchai longtemps !...
Et de mes pas errants
En foulant la poussière
De la ville altière,
Où tant souffrent en vain,
Je disais : Canadien !
Ici, le monde encore
Te méprise ou t'ignore ;
Comme il a méconnu
Trop souvent la vertu.
Mais va ! courage ! passe ;
Avance sur la trace
De l'apôtre de Dieu :
Comme lui, dis adieu
A la vie indolente
Ou vainement souffrante
De la grande Cité.
Avec ta pauvreté,
Ta force, ta jeunesse
Et ta foi pour richesse,
Pousse jusqu'au confins,
Où les autres humains
N'oseraient apparaître.
Là, t'attendent peut-être
La faim et la douleur :
Là, pour un dur labeur,
Tu verras des épines
Croître entre les racines
De maints troncs mutilés,
Steriles et brulés.
Mais courage ! pionnier !
C'est à toi ton métier,
Qu'endurer la souffrance.
"Va ! mon enfant, avance !"
Dit la religion,
Avec la nation.
Et moi, sans plus de doute,
Continuant ma route,
Je vins dans ces forêts,
Qui n'ouïrent jamais
Que le bruit de l'orage
Ou le cri du Sauvage.
Là, devant tant d'horreur,
Je sentis mon ardeur
En moi prête à s'éteindre.
Mais je n'eus rien à craindre :
Près de moi, Monseigneur,
Vous mîtes un pasteur,
Qui partageait mes peines
En oubliant les siennes,
Encourageait mon cœur
Et calmait ma douleur.
Puis sa main toujours sûre
Guidait ma vie obscure,
Dans la loi du Seigneur,
A travers le malheur.
Ah ! que de fois, vous même,
(Car votre grand cœur aime
Les pauvres pionniers,)
Que de fois vous veniez
Visiter leur chaumière ;
Soulager leur misère,
Versant sur leurs sillons,
Vos bénédictions.
Votre âme paternelle,
Loin d'eux, brûle de zèle ;
Et fait hâter le jour
D'un fortuné retour.
Oui ! par la jouissance
Qu'aujourd'hui la présence
D'un vénéré pasteur
Fait goûter à mon cœur,
Aux regrets de l'absence
Succède l'espérance :
Et quand, dans les foyers
Des pauvres pionniers,
Je dirai la nouvelle ;
La joie universelle
Fera redire aux bois
Cet écho de nos voix :
" Honneur et jours prospères,
" Grâces, par nos prières,
" A notre Bon pasteur
" Vive Monseigneur !

Chant comique : " Le Diable entourné."

LE SAUVAGE

GRANDE ROBE NOIRE.

Un jour, au temps où les feuilles jaunissent,
Notre grand chef réunit la tribu.
" Enfants, celui que nos âmes chérissent,
Dit-il à tous, le Père du salut.
S'en va quitter notre grande rivière.
Le père a moi seul, l'a dit l'autre jour,
Il s'en retourne à cette belle terre.
Où le soleil a choisi son séjour,
Loin par delà le grand lac sans rivage ...
Lorsque la neige aura blanchi les bois,
Et que, de son pied, le chevreuil sauvage
Aura marqué, pour la première fois,
Le blanc linceuil qui s'étend sur la plaine,
Dites alors que le père est parti.
O Manitou ! que ta face sereine
Sourie au ciel, car on est sans abri
Sur le grand lac, quand ton bras abandonne
Le frein aux vents. Souvent de grands canots,
Lorsque la mer s'enfle et que le ciel tonne,
J'ai vu flotter les débris sur les eaux :
Mais si ta main gouverne la pirogue,
Le flot s'abaisse et la tempête dort.
Lesquif alors glisse et, sans danger, vogue,
Jusqu'à ce qu'il vienne aborder au port.
Le père, enfants, nous dit que la prière
Qu'on fait ensemble au fils du Grand Esprit,
Monte vers Lui, comme l'aile légère
Du jeune oiseau qui s'échappe du nid ;
Et que bientôt on la sent redescendre.
Avec le don que le cœur désirait.
Que tous à lui se fassent donc entendre,
Et, qu'à genoux, implorent le bienfait.
Je vais bientôt revenir notre père,
Après ces mots, le grand chef m'appela ;
Et m'envoya vers la grande rivière,
En me disant : " Va ! vieillard Chichima,
Prends avec toi, ta bonne couverture,
Et ton fusil et ton léger canot ;
Descends là-bas ; et tant que la froidure
Conservera le grand chemin sur l'eau,
Demeure là, sans sortir de ta tente.
Quand ton oreille entendra le grand bruit
De cette voix de fer qui pleure et chante,
Dis toi, vieillard, le Grand Père aujourd'hui
Est revenu de sa chasse lointaine.
Laisse alors là ton fusil, ton canot ;
Passe sur toi ta blanche peau de laine ;
Mets à ton front tes plumes de corbeau,
Et va lui dire, au nom de tous tes frères,
Que ses enfants, les pauvres fils des bois,
Sont tout heureux de voir, que leurs prières,
Par le grand lac, ont fait passer deux fois,
Sans accident, le canot de leur père.
Rappelle lui que nous sommes les siens ;
Que nulle part, sur cette vaste terre,
Ils n'ont d'amis (ces fidèles Indiens)
Que son grand cœur ; et que de leur misère
Lui seul connaît la sombre profondeur ;
Qu'au sein des bois, comme des feuilles sèches,
Tristes jouets du grand vent du malheur,
Nous gémissons, sans que les ondes fraîches,
De la prière, en nos cœurs altérés,
Viennent calmer notre brûlante prière,
Demande lui, pour des abandonnés,
Un père, un seul ! ! ! qui donne à notre lèvre,
L'eau du salut, le pain du Manitou.
Nous lui ferons, pour la sainte prière,
Un beau " wigwam, en peaux de caribou.
Nos bons fusils prépareront sa chère.
Il nous verra tous soumis à sa voix,
Derrière lui, marcher vers la demeure,
Que veut donner au pauvre enfant des bois,
Le Grand Esprit, quand vient la dernière heure.
. . . . . .
Je suis venu remplir ma mission ;
Et m'en retourne aujourd'hui vers nos terres,
En emportant ta bénédiction.
" Vieux Chichime," va ! va dire à tes frères,
Que tes yeux ont eu le temps de le voir,
Le Grand Pasteur, le père des sauvages :
Qu'il veut toujours être leur seul espoir.
Et que bientôt, vers leurs lointains rivages,
Il ouvrera le père de la paix.
O Manitou ! rends lui tous ses bienfaits ! ! !
Chant du Sauvage A toi, j'aurai recours etc.

CHŒUR DES HOMMES DE CAGE.

Enfants du Dieu, Créateur de la terre,
Accomplissons chacun notre métier
Le gai travail est la sainte prière
Qui plait à Dieu, ce sublime ouvrier.

LE VOYAGEUR.

C'est pourquoi je travaille,
Et si peu que je vaille,
Je fais bien mon métier.
Quand je bûche au chantier.
Aussi, de ma personne,
(Que l'on me le pardonne)
Je suis l'homme au chantier
Comme un autre est pionnier.
Ma besogne est bien dure :
Car, tant que l'hiver dure,
Au bois la hache en main,
Je me fraie un chemin,
A travers la futaie,
Sans que rien ne m'affraie.
Sous la pluie, au beau temps,
Sur la neige, aux grands vents,
Il n'est pas de tourments
Ou je ne rie ou chante ;
Tout en taillant, coupant,
Ecorçant ou fendant.
Moi, Canadien ! fort aise !
Mais la gaîté française
Me vint avec le sang ;
Je naquis en chantant.
Mais c'est surtout à table
Que je deviens aimable ;
Comme un bon ouvrier,
J'y fais bien mon métier.
On le sait ; ma cuisine
N'est pas beaucoup plus fine
Que mon cuisinier.
Tout le monde au chantier,
Sans peine de diète,
Prend son lard sans fourchette,
Son pain sans panetier,
Son thé sans sucrier.
Là ! fi, de l'étiquette !
Je mange sans serviette
Comme on pourrait m'y voir
Me moucher sans mouchoir,
Puis le soir en famille,
Quand la flamme pétille,
On commence à jaser.
En avant le passé,
Pour les vieilles histoires,
Les contes de grimoires :
Ce sera qui mieux mieux,
Surtout parmi les vieux,
Puis un récit comique ;
Puis enfin la musique,
Car c'est toujours par là,
Que le jour finira.
Alors sur un oreiller
Chacun de nous someille.
C'est là le beau côté.
Mais arrive l'été :
La scène est différente ;
Il faut plier sa tente,
Battr de grands radeaux.
Et, sur les hautes eaux,
Courir à la dérive,
Se heurter sur la rive,
Y perdre quelque fronc ;
User, sur l'aviron,
La bienfaisante écaille
Qu'un homme, qui travaille,
Ne porte pas en vain,
Dans sa calleusse main.
Mais voilà des rapides :
Des abîmes avides,
Où plus d'un compagnon,
Jouet du tourbillon,
Brisant sa longue rame,
Disparaît sous la lame.
Quoique un peu serieux,
C'est là pour moi des jeux :
Le souvenir s'efface ;
Chacun passe et repasse,
Ouvre autant qu'il peut l'œil,
Pour éviter l'écueil.
Après mainte avarie,
Enfin l'heure bénie,
Résonne, où dans le port,
Le radeau, sans effort,
Avec un chant de fête,
Vole et bientôt s'arrête.
Alors adieu ! radeau,
Lard, aviron, canot !
Je me fais, ce qu'on nomme,
Un flâneur gentil homme,
Ou bien, ce qui vaut mieux,
D'un père malheureux,
D'une sœur ou d'un frère,
J'adoucis la misère,
En riant, à leurs pleurs,
Le fruit de mes labeurs.
. . . . . .
Mais tournons la médaille !
Il n'en est pas qui vaille
Sans un triste revers,
Où tout va de travers.
Je suis un pauvre hère !
Et, sans aimer la guerre;
Quand j'ai humé mon coup,
Je deviens un peu loup ;
Je cherche à tous bataille
je boxe ou je chamaille,
Même quand je travaille,
Ou qu'entre compagnons,
Je siffle mes chansons ;
Ma langue médisante,
Bouffonne ou peu décente,
Heurte plus d'un bon cœur,
Touche à plus d'une fleur.
On sait ce qu'il m'en coûte ;
En face d'une goutte,
Pour marcher à temps,
C'est mon mal ; je le sens
Mais que pourrais-je y faire ?
Chacun a sa misère ;
. . . . . .
Qui plus qui moins; ce n'est pas grande affaire
Oui ! mais attends. Il n'est pas de brebis,
Sur qui toujours n'ait ses yeux attendris
Le bon pasteur. Il veut les sauver toutes ;
Et, quelque loin des salutaires routes
Qu'il voit leurs pas faillir ou s'éloigner
Il les poursuit ; et pour les regagner,
Tous ses moyens sont sa parole douce,
Sa charité qui jamais ne repousse
Le vieux pécheur qui se jette à ses pieds.
Ainsi bientôt l'on a vu nos chantiers
Réfleurir sous sa pieuse houlette ;
Nos cœurs sont tous devenus sa conquête ;
Par lui sauvés ils battent pour l'aimer.
Loin du bercail, ils pourront s'écarter,
Mais à sa voix, ils reviendront dociles :
Et, près de lui, pour leur vertus fragiles,
Ils aimeront, chaque année, à venir
Sous cette main qui ne sait que bénir,
Chercher un peu de ce divin courage,
Qui reconforte un chrétien dans l'orage,
Oh ! béni soit celui qui nous le rend !
Qu'il soit permis à son plus humble enfant,
De rendre grâce au Dieu de la tempête
Qui preserva cette si chère tête ! ! !

LE BEQUILLARD.

Assez chanté ! Que mon tour vienne !
C'est déjà beaucoup trop de peine,
Que de rester aussi longtemps,
Debout, perché sur mes montants.
. . . . . .
Ailleurs, on veut que la misère,
Pour en finir, passe première :
Mais, ici l'on ne vous la sert,
Qu'à la fin, comme un doux dessert.
Quand à moi, je me laisse faire ;
Bien plus, je commence à m'y plaire.
C'est un peu là le mal du temps ;
(Un bon mal toujours, je m'entends.)
On s'est fait fou de la misère ;
Les gueux voilà ceux qu'on préfère ;
(Encore une fois, je m'entends,
Parmi les charitables gens.)
Allez dans une grande ville,
Où la race des gueux fourmille ;
Interrogez ses habitants.
Sur leurs célebres monuments :
Souvent, après la Cathédrale,
On dit : La pièce principale,
" La gloire de notre Cité,
" C'est la maison de Charité,
" Notre asyle, quoi ! notre hospice,"
Là, les gueux ont à leur service,
Le plus souvent, d'illustres mains ;
Toujours des cœurs tendres et saints,
Dont la bonté, céleste arôme,
Sur la douleur verse un doux baume.
. . . . . .
Exemple ! A quelques pas d'ici,
S'élève un refuge béni,
Toujours ouvert à la souffrance ;
Dernier abri de l'indigence.
Là, vivent en communauté,
Sous l'aile de la charité,
Les divers genres de misères,
Triste débris humanitaires.
Témoin ma jambe d'autrefois,
Qui n'eut jamais été de bois,
Sans la *diabolique goutte*
Qui me donna sommeil en route.
Mais j'espère que ce péché,
Un jour Dieu m'aura pardonné,
Pour la sévère pénitence
Que je fais par mon abstinence.
Mais bref ! Nous vivons tous en paix,
Chacun tout doux porte son faix ;
Et même, au besoin, l'on s'entr'aide.
Aux autres le béquillard cède
Toujours le pas : on verse l'eau,
Ou coupe le pain du manchot :
L'aveugle, quand il est sans chandelle,
Jamais pour ça ne se querelle ;
Et le sourd, quelque soit le bruit
Que nous fassions autour de lui,
N'en demeure pas moins tranquille,
En soi, comme ma béquille
Peut être comprise de tous,
Je maintiens la paix parmis nous,
En faisant regner l'harmonie,
Surtout dans notre *Infanterie*.
On m'entend : c'est un de ces maux
Fort commun dans les hôpitaux.
Quand on arrive à certain âge,
Ca finit par le radotage :
Alors le vieillard décrépit
Rebrousse et redevient petit.
Il a toujours une marotte
Qui dans son pauvre cerveau trotte.
Parfois bourru, triste et grognon ;
Demain aussi gai qu'un pinson ;
Il chantera quand on sommeille,
Et ronflera pendant qu'on veille.
Moi, comme ça, sans me lâcher,
Je fais semblant de le toucher
Avec le bout de ma béquille ;
Alors, tout redevient tranquille.
Ainsi, comme on l'a fait, les gueux
Sont bien vraiment de gens heureux ;
Satisfaits qu'ils sont de leur place ;
Ils n'attendent plus d'autres grâce
Que d'être admis en paradis.
. . . . . .
Mais ce n'est rien ce que je dis ;
Aujourd'hui l'état misérable
Ici sera presque enviable.
Outre mainte et mainte douceur,
Dont un grand et généreux cœur
Se plait à charmer les misères
Des trop heureux pensionnaires
Des bonnes Sœurs de Charité,
Il veut doter leur pauvreté
D'un asyle un peu moins modeste,
Au lieu de la demeure agreste,
Qui vit commencer nos douleurs,
Bientôt nous serons les seigneurs
D'un bel *Hôtel de Invalides.*
Temoins de ses progrès rapides,
C'est à peine si nous croyons
Qu'un jour nous y demeurerons,
Oh ! C'est que toujours l'infortune
Craint de se montrer importune,
Et qu'elle ne pourra jamais
Reconnaître tant de bienfaits.
Toutefois la douce espérance
Nous revient, avec la présence
D'un père si compatissant
Au malheur d'un pauvre souffrant.
Souvent on nous dit que les grâces
Descendent toujours efficaces,
A la prière de celui
Qui vit ici bas sans appui,
Et qui met en la Providence,
Sa foi, toute sa confiance :
Aussi demandons nous secours
Au Dieu qui seul peut le nos jours
Marquer la dernière heure ;
Auquel obéit la nature
Et qui seul garde le vaisseau
Contre la colère du flot
Ah ! bénissons la providence
De ce que, sur notre souffrance,
Il a daigné jeter les yeux,
Et rendre un père aux malheureux.
. . . . . .

CHŒUR FINAL.

(*Refrain*)—O ! Dieu, doubles anges
Ont gardé nos jours,
Reçois nos louanges,
Pour ce bon secours.

1er Couplet.

La vague terrible
Du grand Ocean,
A roule paisible
Sous ton bras puissant.

2e Couplet.

Et la nef chérie,
Après un double essai
De notre patrie
Touche enfin le port

3e Couplet.

Alors, ô douce ivresse
Vers nous, son amour
L'emporte et le presse
De hâter le retour.

4e Couplet.

Pour chanter sa présence
Unissons nos voix,
Avec reconnaissance
Saluons-le trois fois !

Ottawa, 4 Mars, 1862.

Souvent à Paris on fait sert d'oraison funèbre à un homme de mérite. Nous rions de tout.

Un ami de M. Thibeaudeau racontait sa mort devant Alexandre Dumas fils.

Il s'est assis, disait-il...il a tourné la tête ; il a ôté ses lunettes...et il est mort.

—Il a été ses lunettes reprit A. Dumas ; au moins il ne l'a pas vu mourir.

Nous lisons dans la *Correspondance de Rome* du 8 février ;

" M. de Murard a eu le bonheur d'être admis à l'audience de Sa Sainteté, à qui il était chargé de remettre la somme de trois cent mille francs provenant du Denier de Saint-Pierre de la ville de Lyon. M. Dugas, sergent aux zouaves pontificaux, et fils de l'honorable trésorier de l'œuvre sainte dans le diocèse de Lyon, accompagnait le messager lyonnais. Pie IX a reçu ces bons et fidèles serviteurs avec une aimable tendresse. Ils ont pu lire sur ses traits augustes la fermeté, la résignation, l'espérance et s'expliquer comme nous la réponse faite à M. de la Valette : *Attendons les événements.* On peut attendre avec confiance lorsqu'on est témoin du suffrage des chrétiens en faveur de la Papauté, et lorsque la Papauté, grâce aux secours de ses enfants, a pu traverser les deux années écoulées.

—Voici une spirituelle épigramme de M. Martinez de la Rosa :

" Un jour le bon Dieu, de belle humeur et déjà fatigué des criailleries des peuples—car il y a longtemps de cela,—admit chaque nation à lui soumettre ses vœux par la porte grillée du ciel.

" La France lui demande. . .—non je ne veux pas dire ce que lui demande la France.

" L'Angleterre, du coton, des roast beefs, de la houille, des matelots, beaucoup de guinées, de vastes colonies, un forgeron en Ecosse, le droit de changer de politique autant que de numéros du *Times.*

" L'Allemagne demande les universités, de la choucroute, des loteries de petits saucissons, de gros tonneaux de bière, des choux rouges, de la subjectivité, du lièvre aux confitures, le moi et le nom moi, et pour ses étudiants le droit de se coiffer avec des plateaux à bouteilles, de se couper le nez en toute liberté, de vider chaque soir soixante-dix-sept chopes. " Quant ce fut le tour de l'Espagne, elle dit :

"—Je demande un beau ciel.

"—Tu l'auras.

"—Du fameux vin !

"—Accordé.

"—Et puis un bon gouvernement.

"—Ah ! c'en est trop, dit le bon Dieu, exaspéré ; tu abuses ! et il referma le guichet."

NAPOLÉON III ET LE CLERGÉ FRANÇAIS.

Napoléon III vient d'apprendre péremptoirement à ceux qui en doutaient encore qu'il veut enfin opprimer d'une manière directe l'Eglise de France. Ce n'est point assez pour lui de faire le bras droit des révolutionnaires en Italie, seconder les projets spoliateurs de Victor-Emmanuel et de sanctionner les abominations des Piémontais à Naples ; son œuvre impie doit s'étendre plus loin. Après avoir voulu étouffer les protestations de la population catholique française en supprimant ses organes, il a osé, sous des prétextes hypocrites, porter une main sacrilège sur le bien même du pauvre, en abolissant l'une des institutions les plus admirables de l'univers catholique, la société de St. Vincent de Paul. Napoléon III s'attaque donc au chef de la catholicité et à ses membres. Mais voilà qu'un dernier acte vient mettre le comble à ses mesures coercitives. Une grande fête se prépare à Rome, on y doit canoniser des martyrs. Le Pape, pour rendre la solemnité plus imposante, invite les évêques de la chrétienneté à se rendre près de lui. A cette invitation les révolutionnaires lèvent la tête, regardent avec inquiétude autour d'eux comme des gens qui craignent pour leur œuvre, et se demandent quelle signification on doit attacher à cette réunion sainte. Aussitôt leur regards se troublent, la crainte saisit leur cœur et d'une voix émue ils crient ; que l'on mette des entraves à cette assemblée ! Napoléon s'empresse aussitôt d'annoncer aux Evêques de son Empire de ne point se rendre à Rome en cette occasion, sans de graves raisons et des besoins pressants.

Telle est la manière d'agir de ce potentat ! Non seulement il veut dépouiller de ses états le vénérable Pie IX, mais encore il va jusqu'à lui refuser d'adoucir l'amertume que renferme son auguste cœur, et de bénir de sa main ceux qui sont appelés à être les continnateurs de l'œuvre de St. Pierre.

C'est ainsi que l'Empereur insulte à la foi de son peuple. Sans doute il aura des admirateurs, une presse mensongère trempera sa plume dans les égoûts de Paris pour lancer le blasphème à la face du chef catholique ; mais Dieu aveugle ceux qu'il veut précipiter, et si ce prince continue d'entraver la marche régulière des évènements et d'ôter toute liberté à l'Eglise dans la personne de ses ministres, qu'il prenne garde, le jour de la rétribution viendra ; l'humilité triomphera et l'orgueil sera renversé dans la poussière.

Nous ne savons point qu'elle sera la conduite des Evêques de France à cette injonction de l'Empereur, mais nous avons confiance en eux, et leur conduite, déjà si admirable, sera, nous n'en doutons pas, celle de la prudence et de la sagesse.—*C. de St. Hyacinthe.*

L'Immigration Belge et l'industrie-Linière

A MM. les Rédacteurs du Courrier.

MESSIEURS,—

On commence à s'intéresser sérieusement à la réalisation comme au succès d'une *immigration Belge* en Canada et à l'introduction de l'*industrie-linière* en ce pays ; car un grand nombre de Canadiens m'engagent à publier des notes sur cette industrie, essentiellement flamande.

Je m'empresse de me rendre à leurs favorables instances et je m'estimerai toujours heureux de pouvoir satisfaire d'aussi louables désirs. Puissent-ils nous amener à quelque chose de pratique !

Je saisis cette occasion pour remercier cordialement la Presse canadienne-française pour l'accueil bienveillant qu'elle me fait. Si je n'ai point encore mérité un tel accueil je ferai tout en mon pouvoir pour m'en rendre digne et je serai amplement dédommagé si je puis de plus en plus intéresser le public et si je puis me rendre agréable à vos nombreux abonnés en particulier. Le projet que je poursuis n'ayant aucune couleur politique doit intéresser également *tous* les partis, parce qu'il doit procurer des avantages et un bien être communs.

L'*industrie-linière* est, après ou avec l'agriculture, le plus utile de tous les arts parce qu'il vêtit l'homme. Un fait surprenant toute fois mais qui prouve que la vanité plus que le besoin porte les deux sexes à s'habiller, c'est que l'art de confectionner ou de perfectionner les vêtements a pris naissance et s'est d'abord développé sous les climats les moins rigoureux !

Nous lisons que, primitivement, les peuples se couvrirent d'écorces, de feuilles et même d'herbages grossièrement entrelacés. De nos jours encore certaines peuplades sauvages se servent de tels habits. La dépouille des animaux a surtout servi à défendre le roi de la nature, déchu, des injures de l'air contre lui révolté, et à l'époque actuelle encore chez les peuples les plus civilisés du monde et notamment parmi nous, les habits de peaux de bêtes sont un objet de luxe autant que de confort.

Mais les nations en se policant ont cherché à se procurer des vêtements plus souples, plus maniables, moins lourds et moins gênants et finalement ils ont trouvé plus commode de ne se servir que du poil ou de la laine enlevés au cuir des animaux et qu'ils ont, après bien des tatonnements sans doute, trouvé moyen de conglutiner puis de filer et de croiser en tissus. Les premières étoffes ne peuvent avoir été que des feutres et l'invention des draps a dû coûter d'innombrables essais qui depuis, et avant même, la chute de l'Empire romain jusqu'au brevet de Nicolas Cadeau, de Sédan, ont fait suer quelques génies est mis bien des patiences à l'épreuve.

Dans l'antiquité l'art de la filature et du tissage etait (suivant Homère) en si grande vénération qu'il était le privilége exclusif des princesses et des reines.

Le paganisme, les Grecs attribuent à Minerve la révélation ou l'invention de la quenouille et du métier.

Si la mythologie ne fait foi la tradition universelle confirme ; or celle-ci attribue aux femmes l'invention du fil qui par des modifications progressives a conduit enfin leur génie au procédé définitif et fécond de (chaîne) la chaîne et de la trame dont les combinaisons multipliées procurent une si immense variété de tissus de tous genres.

La simplicité des outils dont on se sert encore aujourd'hui en Canada pour la confection de la toile et des étoffes *du pays* peut donner une idée de l'origine primitive des appareils de la filature et du tissage.

L'imagination saurait difficilement remonter aux temps anciens à travers le dédale ou la profusion et la complication presqu'inextricable des diverses machines et la prodigieuse variété de métiers qui fonctionnent en Belgique et qui sont en usage dans la Flandre française.

Néanmoins j'admire comment ici au moyen d'outils si incomplet on puisse encore fabriquer des toiles comparativement grossières, il est vrai, mais belles si l'on tient compte de l'imperfection des instruments dont on se sert et bonnes relativement à l'insuffisance de la préparation que le lin et les fils y subissent.

Vous savez tout comme moi que le lin est une plante annuelle à anneaux parenchymateux (*parenchymateux*, c'est-à-dire médullaires, charnus, pulpeux) à tige ronde, menue, haute de un pied deux pouces à trois pouces et même d'avantage selon la nature du terrain où il pousse, la quantité du fumier et la qualité de l'engrais qu'il obtient (1) et surtout le degré (eu égard à la perfection) de culture auquel on l'assujétit.

Le lin naturalisé en Europe y fut apporté dit-on, du grand plateau de la Haute-Asie. Il est cultivé dans le Nord de la France, en Russie et dans l'Allemagne, mais particulièrement dans la Belgique où cette culture est pratiquée avec un art tel qu'il y a probablement atteint les extrêmes limites de la perfection : cela, personne ne le conteste, les Français, toujours prêts à rendre justice, l'affirment et les Anglais mêmes en conviennent manifestement puisqu'ils sont obligés d'acheter des Belges les meilleurs fils dont ils se servent. Aussi est ce principalement la culture linière qui a valu aux Flandres leur haute renommée et qui, aux XVe et XVIe siècles, faisait l'opulence phénoménale des cités et la richesse princière des cultivateurs tisserands Belges. A l'époque de maître Adrien Bartaud, professeur d'éloquence distingué mort en 1542, on rapporte que la seule confrérie des tisserands de Bruges comptait 50,000 membres. Aujourd'hui cette ville ne compte plus que 51,235 habitants (c'est à peu près le chiffre de la population de Québec.) Du temps de Guichardin (2) quoique Bruges eut déjà perdu de sa splendeur, il y a avait encore 68 métiers ou confréries érigées sous des dénominations différentes, et toutes prospères. La bourgeoisie était si puissante que plus d'une fois elle fit trembler les rois de France (c'est un historien français qui nous le dit.) Dix sept nations de l'Europe y entretenaient alors des consuls et lors de l'emprisonnement ou de la capture de Jean de Bourgogne, Donas de Rapondis, un petit négociant de Bruges, fut admis comme caution pour sa rançon fixée à 200-000 ducats ! A ce propos vous me pardonnerez bien sans doute une petite digression car je crois que le court récit d'une petite aventure mémorable arrivée à Charles-Quint un siècle et demi plus tard ne sera pas déplacé ici parce qu'il établit bien plus énergiquement encore le prodige de la prospérité commerciale des Belges, à cette époque. Cet empereur (souverain proverbialement populaire qui sous forme de calembourg disait qu'il pouvait mettre Paris dans son Gand et dont le souvenir est où était naguère encore vivace en Belgique) eut un jour besoin d'une somme de deux millions de florins (son trésor était souvent épuisé par ses largesses) ; un Flamand nommé Dacns les lui prêta et Charles-Quint pour lui témoigner sa reconnaissance alla dîner chez lui. Le Gantois donna à l'empereur un repas somptueux et au dessert il lui présenta sur une assiette les lambeaux de son obligation qu'il venait de détruire en lui faisant ce compliment : " Sire, ce n'est pas trop cher que de " payer deux millions de florins l'honneur que Votre Majesté me fait " aujourd'hui !" Admettons qu'il pouvait y avoir là forfanterie et qu'il eût été plus méritoire peut-etre de distribuer une pareille somme aux pauvres on de s'en servir pour rétablir quelques infortunés ; il n'en demeure pas moins vrai que ce fait démontre, historiquement et pratiquement, la prospérité des Flandres sous le règne de Charles V. D'autant plus qu'il faut observer qu'alors les plus nécessiteux étaient dans l'aisance. L'écrivain, historien digne de foi, qui le rapporte ajoute sous forme d'apologue cette réflexion caustique, que M. Rostchild n'est pas encore de cette force : " il est vrai, que les rois ne " viennent pas dîner chez lui ; mais " il va dîner chez les rois, ce qui re- " vient à peu près au même."

Si depuis cette époque cette prospérité est allée en décroissant dans leurs familles on ne peut nullement l'attribuer à la dégénération de leur industrie qui tout au contraire, s'élevant de progrès en progrès y est arrivée, comme je viens de le dire, à l'apogée, de la perfection ; mais il faut en imputer la faute aux commotions sociales, aux perturbations civiles, aux bouleversements politiques aux crises commerciales à l'envieuse cupidité et à l'agitation ruineuse de notre siècle de lugubres lumières ; j'oserais dire, à l'excès même du progrès, à la rage des machines ; c'est-à-dire à l'envahissement déloyal des filatures et du tissage anglais-mécaniques qui en fournissant à vil prix au delà des besoins de la consommation dans ce petit foyer d'industrie et en y provoquant la concurrence et le rabais, y ont produit(par la dépréciation des toiles fines et le dérangement on le déclassement des manufacturiers) la stagnation, l'encombrement et finalement le paupérisme. Les conséquences en ont été désastreuses, dans les Flandres surtout ; ces causes, extrinsèques mais influentes, n'ont pas rendu les Belges moins habiles mais elles les ont rendus infirmes on pour mieux dire impuissants à lutter là où ces circonstances fatales, sur un terrain trop étroit, les refoulent et les oppriment. Il leur faudrait aujourd'hui une autre scène un nouvel atelier et surtout un théâtre plus vaste et de meilleurs débouchés. Or c'est précisément ce que le Canada peut, à son profit et à leur avantage et cela sans se gêner, offrir aux colons Belges.

Inconsidérément, quelques raisonneurs (les uns de bonne foi et d'autres d'un air défiant et avec un ton de voix douteux) me demandent si le lin réussirait bien en Canada ?—Si par lin ils entendent la plante, ils pourraient ne pas ignorer qu'elle pousse vigoureusement sous ce climat(3) et s'il venient insinuer sa cul-

(1.) Les engrais les plus efficaces pour activer la croissance du lin et propres à procurer la sève plus nutritive que cette plante oléagineuse requiert, sont, outre le jus de fumier et autre qu'on recueille pour cet usage en de privés réservoirs, le pain de navette et le gâteau de chenevis graines de colza et de chanvre, broyées.

(2.) Guichardin écrivait en 1560 : il y a donc 300 ans !

(3.) Elle pousse bien en Russie!

ture et sa préparation, presqu'autant vaudrait me demander si les Belges sauraient y faire du pain blanc avec le blé qui s'y récolte !—Un bon ouvrier ne doit-il pas savoir exercer son métier en tout pays pourvu qu'il y trouve la matière première qui est l'objet de son art et qu'il y ait ou qu'il y apporte ses propres outils ! Les Anglais font de suprêmes efforts pour introduire chez eux cette industrie et malgré leur atmosphère brumeuse et leur climat désavantageux (grâces à leur libéralité et en important encore beaucoup de fils) ils réussissent et ne demeureront plus longtemps peut-être tributaires des Belges, dont ils ne peuvent encore se passer aujourd'hui.

En Canada les Belges devraient nécessairement commencer par défricher, défoncer et préparer le sol, ce qui prendrait au moins une couple d'années et ce serait fort heureux s'ils pouvaient tenter un essai dès la troisième. A toutes choses il faut le temps ; et plus encore ici que chez eux la patience, une des qualités saillantes des Belges, serait requise ; on ne saurait recueillir avant d'avoir semer et au printemps il faut bien se contenter de semer et d'espérer, et savoir attendre l'automne. Suivant un touriste savant : " Tout le secret de la prospérité Belge est dans ces deux mots : *Ordre et Patience !*"

De tout le continent européen la Belgique est sans contredit le pays le mieux cultivé: j'appuie mon assertion sur le témoignage même des Canadiens-Français qui ont eu l'avantage de visiter ma patrie. (4).

Au reste c'est une vérité passée en proverbe que la Belgique est le jardin de l'Europe et que le jardin de la Belgique ce sont les Flandres ; mais j'insiste sur ce point que c'est principalement au progrès que les Flamands ont fait faire à la culture linière qu'ils doivent l'incontestable supériorité dont ils jouissent.

E. Simays.

(4.) On n'a qu'à consulter le véridique opuscule publié par feu l'Hon. D. B. Viger sur cette matière.

(*A continuer.*)

☞ Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement de bien vouloir le faire sous le plus court délai.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 20 Mars 1862.

Nous insérons dans notre première page avec plaisir l'article ayant pour titre *L'Immigration Belge* et *l'Industrie Linière* que nous adresse M. Simays qui est résolu à persister et à tout faire pour se rendre utile en faveur de l'immigration et de l'établissement de l'industrie linière dans ce pays.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de M. Simays et de son projet. Nous savons qu'il y a déjà plus de sept ans qu'il le mûrit, et les sacrifices qu'il a déjà fait dans l'intérêt de son pays d'adoption mérite certainement récompense. Ce monsieur a passé à son examen du service civil à Québec le printemps dernier, et cela paraît-il très avantageusement. Depuis il a présenté au Secrétaire Provincial, une requête couverte de nombreuses signatures et appuyée par de puissantes recommandations afin de se faire nommer agent spécial ou sous-agent pour l'émigration *Belge*.

Nous ne connaissons personne autre dans le Canada qui mérite autant d'occuper cette situation que M. Simays.

Aux titres qu'on lui reconnaît, il joint une activité qui ne peut être rivalisé, le plus beau des caractères sous le rapport de la franchise et de l'honnêteté. Le gouvernement pourrait donc confier ses intérêts entre des mains aussi habiles, et nous pouvons donc le recommander en toute sûreté à l'exécutif comme étant parfaitement qualifié sous tous les rapports à remplir la situation qu'il doit attendre et qui en toute justice doit lui être accordée. Nous lisons dans *l'Economiste Français* dont M. Simays est l'un des rédacteurs.

En Belgique, l'industrie cotonnière du Gand est dans une situation plus navrante encore que celle de la soie, chez nous, à Lyon et à Saint-Etienne. Au commencement de février, les fabriques se fermaient successivement, et déjà 1500 ouvriers sont sur le pavé. Dans des réunions populaires, on a proposé et voté l'achat en commun d'aliments et de comestibles qui seraient repartis entre les consommateurs, à moindre prix que par l'achat isolé et au détail. Les maîtres, les journalistes, proposent une vaste souscription nationale combinée avec les secours de l'Etat. Comme palliatifs immédiats, ces mesures ne peuvent qu'être approuvées ; mais dans les Flandres comme en Irlande, une population trop dense ne peut être profondément et indéfiniment soulagée que par l'émigration et la colonisation. En ce moment où le Canada cherche à recruter des émigrants en pays français et catholiques l'occasion est opportune d'étudier ce moyen dont un Belge M. Simays, a fait, il y a quelques mois, l'objet de communications au public canadien.

Nous disions il y a quelque temps dans un article ayant pour titre : "*La liberté du Commerce, et l'établissement de Manufactures au Canada :*

A part ce pays (la France) berceau de nos ancêtres, l'Allemagne nous donne aussi l'exemple des grands efforts qu'elle a fait pour établir un commerce de quelqu'importance dans une région que tout semblait en repousser.

Le lin et le chanvre sont vivement cultivés et reçoivent une forme agréable ; on travaille la laine et le coton avec intelligence. Il serait absurde d'annoncer aux nations du Nord de l'Amérique une destinée aussi brillante quoique le commerce ait aussi commencé d'améliorer leur sort. Le fer de notre âpre climat est converti en des usages utiles au genre humain et une partie de celui qu'ils fryaient brut n'est vendu aujourd'hui qu'après avait été travaillé. Nous savons que les occupations sédentaires des arts mécaniques rendent les hommes plus sensibles aux injures des saisons, moins propre au grand air qui est le premier aliment de la vie ; mais enfin on est encore plus heureux d'amener l'espèce humaine sous les toits des ateliers, que de l'aguerrir sous les tentes, puisque la guerre détruit quand le commerce crée. Ayant le bonheur de jouir dans le moment d'une paix parfaite, profitons des leçons que nos voisins nous ont donné quand ils s'occupaient exclusivement de produire au moyen de leurs manufactures, ne pourrions-nous point profiter de leurs dissentions intestines, pour soulever la terre, non pour faire des tranchées, mais la remuer avec tous les leviers du génie. Toutes les branches de l'arbre généalogique des sciences se sont développées avec les progrès des arts et des métiers. Les mines, les moulins, les draperies, les teintures ont agrandi la sphère de la physique et de l'histoire naturelle.

Après la culture des terres, c'est dont celle des arts qui convient le plus à l'homme ; l'un et l'autre font aujourd'hui la force des Etats policés. L'industrie peut enfanter des vices, mais du moins elle bannit ceux de l'oisivité qui sont mille fois plus dangereux. Rien ne manque ici, tout est favorable à la prospérité des manufactures—la nature et nous croyons le gouvernement.

Nous croyons donc que puisqu'en Belgique l'industrie cotonnière est dans une bien triste position, on devrait se hâter de favoriser l'immigration Belge. Puisque tout le secret de la prospérité de ce pays est dans ces deux mots : *Ordre* et *Patience*, ces immigrants enseigneraient à nos cultivateurs tout ce que l'on gagne en possédant véritablement ces deux belles qualités qui unies à l'intelligence éclairée par des nations utiles sur la culture et l'industrie, stimuleraient l'émulation de nos compatriotes, et produiraient un bien immense au Canada.

Mais pour réussir, pour atteindre ce but et pour jouir de ces résultats, il faudrait que le gouvernement fit le choix d'un agent actif sur lequel il pourrait compter, et qui donnerait toutes les garanties d'honnêteté, d'intelligence suffisantes pour pouvoir réussir dans la mission qui lui serait confiée, qui serait celle d'envoyer au Canada une population saine, morale, industrieuse et capable de bénéficier sous tous les rapports leur nouvelle patrie.

LA MAIRIE.

Le Maire d'Ottawa vient de perdre son siége. L'application de M. McGillivray à la Cour de Toronto, contre le retour de M. Workman a réussi. Les avocats du demandeur étaient Messieurs Lewis et Pinhey, et pour la défense M. Lees.

Le contestant M. McGillivray, candidat à la Mairie, et l'ex-maire se trouveraient par cette décision, inéligibles, comme étant l'un caution pour un Collecteur, et le dernier ayant des réclamations contre la ville, par billets endossés par lui au nom de la corporation, qui ne peuvent être rencontrés maintenant par elle.

L'*Union* de mardi, contient une réquisition signée par un grand nombre de nos plus respectables citoyens de toute origine à l'adresse de H. J. Friel Ecr., l'habile rédacteur de L'*Union*, l'invitant à se présenter comme candidat.

Dans sa réponse aux Electeurs ce Monsieur dit, que des circonstances toutes particulières l'obligent à ne pas accepter la candidature qui lui est offerte, mais qu'il se rendra utile auprès d'eux dans le choix d'un autre candidat.

Il nous semble que ce choix est facile.

Déjà dans le public l'on a suggéré bien des noms, et même l'on parle fortement en faveur de Charles Sparrow Ecr., lequel serait supporté paraît-il par la généralité des électeurs.

SEANCE TUMULTUEUSE.

AU

Senat de France.

Le Prince Napoléon a prononcé un discours très-violent dans la séance du Sénat du 22 février,—débats sur l'adresse. Ce discours a soulevé des tempêtes, comme nos lecteurs le verront, en lisant l'extrait suivant de cette harangue révolutionnaire :

Et savez-vous à quels cris Napoléon a traversé la France du golfe Juan jusque dans la cour des Tuileries ? C'est au cri : *A bas les émigrés ! A bas les nobles ! A bas les traîtres !...* (La plupart des membres du Sénat croient entendre les mots : *A bas les prêtres !*—Une vive explosion de murmures interrompt l'orateur.)

M. le marquis de la Rochejaquelein. L'avez-vous bien recueilli.

M. le premier président Barthe : Est-ce là le symbole de la révolution comme vous l'entendez ?

M. le comte de Ségur-d'Aguesseau : Ce langage est très-heureux ; il est instructif.

M. le duc de la Force : Pourquoi ne pas crier aussi : *A bas la société !* (Tumulte.)

M. le baron de Barante : On sait que le Prince regrette la République. C'est convenu !

M. le Président : Vous rappelez là, Monsieur, de tristes souvenirs, et je ne les crois pas d'ailleurs conformes à la vérité de l'histoire.

S. A. I. le Prince Napoléon : Je n'accepte pas le rappel à l'ordre ; ce qu'on qualifie de triste souvenir est une gloire pour notre pays. (Vives réclamations.)

M. le Président : Le retour de l'empereur est une gloire. Les tristes souvenirs sont les manifestations dont vous prétendez qu'il a été accompagné.

M. le général marquis de Lawoestine : Il ne faut pas, en effet, d'équivoque.

M. le duc de La Force : Vous avez dit que l'empereur était rentré de l'île d'Elbe aux cris de : *à bas les prêtres ! à bas les nobles ! à bas les traîtres !* Cela n'est pas exact. (Vive agitation.)

S. A. I. le Prince Napoléon : M. le duc de La Force n'a pas la parole.

M. le duc de La Force : Je la prends ! Qu'on me rappelle à l'ordre, s'il y a lieu, mais je demande si le pays ne se compose pas de la noblesse, du peuple... (Interruption.)

M. le baron de Lacrosse : Je demande la parole.

M. le marquis de la Rochejaquelein : Laissez parler M. de Lacrosse : il était présent à l'entrée de l'empereur.

S. A. I. le prince Napoléon : J'ai constaté un fait. (Nouvelle interruption.)

Voix nombreuses : Il est inexact.

M. le Comte de Lamarre : J'y étais, on n'a pas dit cela, on criait : *Vive l'Empereur !*

M. le général marquis de Lawoestine : J'ai entendu ce qui se disait à cette époque : je proteste.

M. le baron de Lacrosse : J'ai accompagné l'empereur pendant une partie de sa marche triomphale, et il n'aurait jamais permis qu'on proférât devant lui de pareils cris, des cris aussi anarchiques, aussi anti-sociaux. (Très bien ! très bien !)

S. A. I. le prince Napoléon : Est-ce que M. le secrétaire a la parole ? (Bruits divers.)

M. le Président : Il l'a prise, et je l'y ai autorisé.

Voix diverses : Il vous avez bien fait !

M. le Comte de Ségur-d'Aguesseau : Cette scène est très-utile.

S. A. I. le prince Napoléon veut reprendre la parole au milieu du bruit.

Voix nombreuses : A l'ordre ! à l'ordre !

S. A. I. le Prince Napoléon : Je n'ai pas donné mon appréciation ; j'ai seulement constaté un fait.

M. le Baron de Lacrosse : Il ne faut pas que les cris : *A bas les nobles ! à bas les prêtres !* sortent de cette enceinte sous prétexte de citation historique.

M. le premier Président Barthe, se levant et s'adressant au prince : Il vous resterait, en ce cas, à désapprouver, et vous devriez proclamer avant tout votre indignation contre ce que vous paraissiez glorifier.

Plusieurs voix : C'est cela ! c'est cela !

S. A. I. le Prince Napoléon : Je rentre dans la discussion calme, si c'est possible...

M. le Comte de la Ségur-d'Aguesseau : Cela dépend de vous...

S. A. I. le Prince Napoléon : Et de vous aussi.

. . . . . .

S. A. I. le Prince Napoléon : Mon ami M. le Comte de Persigny m'apprend que sur tous les bancs de l'assemblée on a cru entendre que je disais : *A bas les prêtres !* Cela prouve combien tous ces orages sont regrettables, puisqu'ils empêchent de bien recueillir les paroles prononcées.... J'ai dit : *A bas les traîtres !* et non pas : *A bas les prêtres !* (Oh ! oh !)

Une voix : Nous avons parfaitement entendu le mot (Oui ! oui !)

S. A. I. le Prince Napoléon ! Si vous avez mal compris, c'est la faute de cette émotion bruyante et regrettable qui se produit ici.

Plusieurs voix : Nous avons très bien compris !

M. le Président : Acceptez la rectification au lieu de la contredire.

M. le marquis de la Rochejaquelein : Oui, acceptons-la, messieurs.

S. A. I. le Prince Napoléon ! Je n'ai pas l'habitude de reculer devant l'expression de mon opinion. Si j'ai un désaut, c'est d'avoir trop de franchise. J'aurai l'occasion, dans la suite de la discussion de l'adresse, de parler non pas contre les prêtres, mais contre les envahissements de l'esprit clérical.

Carte de remerciments.

Les Sœurs de la Charité ont l'honneur d'accuser la réception de cinq piastres offertes par les membres d'Ottawa Pioneer S. S. Club." Elles les prient de vouloir bien agréer leurs vifs remerciments.

Ottawa, 13 mars 1862.

On vient de recevoir à l'établissement du *Citizen*, un assortiment complet de types de toutes espèces, vignettes de toutes descriptions et pour tous les goûts. L'on est donc prêt à recevoir aux bureaux du *Citizen* et du *Courrier d'Ottawa*, tout ordre que l'on voudra bien nous adresser d'exécuter tout ouvrage, que l'on voudra bien nous donner.

Avis a ceux qui veulent annoncer.

M. Caron, dont on lit l'annonce dans une autre colonne, vient de recevoir du poisson salé et frais qu'il vendra à bon marché.

Le Prince de Galles.—Son Altesse Royale, le Prince de Galles, est arrivé dernièrement à Venise. Son Altesse a rendu visite à l'Impératrice d'Autriche, qui est actuellement à Venise et a visité les magnifiques palais et les nombreux monuments de l'ancienne cité des Doges. Son Altesse a quitté le 20 février Venise pour Pola.

Le *Globe* annonce qu'il est rumeur que R. W. Scott, M.P.P., pour cette cité, doit être nommé Solliciteur Général. Nous ne savons trop où le *Globe* prend ses informations.

Le Concert de la St. Patrice.

M. le Rédacteur,

Ayant assisté au concert de la St. Patrice, je crois devoir lancer comme bien d'autres mes observations sur la manière dont les amateurs et les amatrices s'en sont retirés.

Faisons leur la justice en premier lieu de dire que la majorité d'entre eux ont bien chanté surtout Madame Scott et son frère M. Heron. Tous deux dans mon opinion ont remporté le bouquet de cette soirée musicale, et le public qui était très nombreux a eu leur dire en les rappelant à différentes reprises, et en redemandant bien souvent des trois encore enthousiastes. La bande de St. Patrice a exécuté des morceaux qui ont paru aussi bien plaire. Il faut dire aussi qu'elle paraissait bien sur le théâtre—Les membres de cette troupe portaient chacun un habit noir à bouton doré qui leur donnait un air martial.

Mad me by Moonlight chanté, a été bien aimé. La chanson *Medicine* est très gentille mais Madame Beaubien n'a pas paru la chanter avec cet entrain ordinaire, et est dans qu'elle soit mettre dans son chant lorsqu'elle le désire. M. Mercer et Mlle. Mercer ont joué un délicieux morceau, l'un sur le violon et l'autre sur le piano. Dans notre opinion M. Mercer ne mérite pas la réputation qu'on lui a accordé comme artiste—Mlle. Mercer touche assez bien le piano—mais ce n'est point bien facile de juger de ces capacités par ce petit morceau qui quoique bien joli était très facile, même pour une élève.

M. Donnelly nous a chanté durant la soirée cinq ou six chansons, entre autres—*Il était un Canot.*—*Irish Jaunting Car.*—*Le Brigadier, etc.*, M. Donnelly a bien plu, cependant je lui remarquerai qu'il faut abandonner le *Canot* qui commence à devenir vieux, car il pourrait bien couler au fond de l'eau.

Katy Darling par Madame Scott est aussi joliment ancien. Chanté par un enfant ce chant pourrait plaire, et réveiller au fond de l'âme des sentiments bien différents que lorsqu'il est donné par une personne qui peut gratifier son auditoire par quelque chose de plus difficile.

Le signor Corazzi a fait ce soir là son apparence avec son *Sariton*. Signor n'a remué en moi aucune de ces cordes qui vibrent d'elles-mêmes lorsque les sons flattent délicieusement le tympan. Le major Nickinson a fait aussi son apparition, et s'est accompagné sur le tambour. Le major a paru aussi populaire que sa voix est sympathique.

En somme ce concert fait honneur aux amateurs et aux directeurs de cette fête musicale qui ont bien voulu donner au public une preuve de plus de leur amour pour la patrie absente en tirant en l'honneur de leur Saint Patron, quelques sons sublimes de la lyre de la *Verte Erin*.

Musicallo.

P. S. Vous êtes sans doute surpris que je ne dise pas un seul mot du Concert St. André—La raison en est bien simple—je n'y étais pas—les directeurs de ce Concert ayant jugé à propos d'oublier de nous adresser le billet d'entrée que vous me passer quelque fois—et j'ai pensé que l'on faisait une impolitesse à la Presse, je ne devais pas leur faire la politesse d'en acheter un.

Des lettres reçues à Washington confirment la rumeur que MM. Mason et Slidell ont proposé aux gouvernements européens de reconnaître l'indépendance des Etats Confédérés, avec l'engagement pour ces derniers d'améliorer la condition des esclaves et de les émanciper graduellement.

Nous avons reçu la livraison de mars de la *Revue Agricole* et de l'*Agriculteur*. Ces deux utiles publications se recommande à l'attention des cultivateurs.

☞ Nous avons adressé des numéros du *Courrier* à plusieurs personnes qui ne sont point souscripteurs, dans l'espérance qu'elles le deviendront Celles qui ne voudraient point recevoir notre feuille sont priées de nous la renvoyer.

—Nous apprenons que Sa Grandeur Mgr. Alexandre Taché, Evêque de St. Boniface, Rivière-Rouge, doit partir pour retourner dans son diocèse, vers la fin du mois d'avril.

Un ordre de guerre du président établit trois départements : 1o. Celui du Potomac, sous le commandement du général McClellan ; 2o. Celui du Mississippi, sous le commandement du major-général Halleck ; 3o. Celui des montagnes sous le commandement du major-général Frémont.

Le *Day Book* de Norfolk annonce la mort du capt. Buchanan, commandant le *Merrimac* dans le dernier engagement maritime.

Dernièrement à Montréal, dit *Le Colonisateur*, une fille de la Verte Erin se présentait au greffe de la Cour du Recorder, pour payer une amende à laquelle son frère avait été condamné pour avoir battu sa femme. L'amende était de quatre piastres, et la pauvre femme se plaignait amèrement de ce que le Recorder avait condamné, son frère pour un aussi légère offense. Le greffier, toutefois, était d'opinion différente. Mais aucun argument de sa part ne pouvait la convaincre. Monsieur dit-elle, mon frère est un bon homme et son grand tort est de ne pas avoir assez rossé sa femme, car s'il eut agi ainsi elle ne l'aurait pas fait arrêter : voilà onze ans, continua-t-elle, que je suis la mère de huit enfants et je puis vous assurer que mon mari m'a fait plus d'une fois sentir la pesteur de son poing, et nous ne nous en aimons que mieux."

Que pensez nos lectrices de la recette ?

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR

L'AFRICA.

New-York, 14 mars 1862.

Le steamer *Africa* parti de Liverpool le 1er et de Queenstown le 2, est arrivé ce matin. Il remorque le nouveau steamer *China* dont le départ a été indéfiniment différé.

Le *Nova Scotian* était arrivé à Londonderry le 1er

Des avisos Gibraltar disent que ce sont ni le capitaine, ni le lieutenant du *Sumter* que l'on a rêté.

Le 3, M'Griffith a donné avis dans la chambre des communes qu'il appellerait l'attention de la chambre sur la dépêche finale de Lord Russell à lord Lyons en date du 15 février dernier. Il dit que des informations étaient que nonobstant une force de blocus suffisante en vue de Charlestown et de Wilmington, plusieurs vaisseaux ont violé le blocus.

Le gouvernement est d'opinion que le blocus est effectif, s'il y a près des ports un nombre suffisant de vaisseaux pour en fermer l'accès aux bâtiments qui entrent dans ces ports ou en sortent au moins pour créer un danger éminent. Mais ces navires ne doivent pas permettre de violations volontaires. Lord Russell a déclaré qu'il n'avait aucune communication formelle avec les autres gouvernements au sujet du blocus ; seulement les représentants de la France et d'autres pays lui ont demandé de temps en temps qu'il avait intention de faire ; il les a toujours renvoyés à sa dépêche à lord Lyons.

M. Gisborne fit remarquer que, de fait, le gouvernement perdait sur chaque lettre transmise par la ligne Galway.

M. Bner Gibson a déclaré que le gouvernement n'était entré dans aucune négociation sujet du cable Atlantique, que le gouvernement américain avait exprimé le désir de reprendre l'entreprise.

On arme que l'Autriche et la Prusse ont reglé la difficulté. Le Prince Napoléon a demandé au Sénat l'évacuation de Rome par les trpes françaises. Un comité de la chambre Prussienne a adopté des résolutions reconnaant Victor-Emmanuel comme roi d'Italie

Vienne, 1er mars.

Le voyage du prince Maximilien à Paris et à Lèves est ajourné, vû les difficultés qui sont élevées contre sa candidature au trône Mexique.

Turin, 1er mars.

Il y a rumeur que le ministère a résigné, mais on n'a point voulu accepter cette résignation.

Alexandrie, 1er mars.

S.A.R. le prince de Galles est parti pour la Haute Egypte.

FRANCE.

Le général de division Cousin-Montauban a adressé à l'Empereur la lettre suivante :

" Paris, le 21 février 1862.

"Sire,

" Lorsque Votre Majesté a fait présenter au Corps-Législatif un projet de loi ayant pour objet de faire accorder au général commandant en chef l'expédition française en Chine une récompense nationale, elle devait croire que ce corps politique, s'associant à la pensée qui voulait rappeler un titre glorieux pour la France, accueillerait avec empressement ce projet.

" Il n'en a pas été ainsi, et, dans sa séance du 19 février courant, quelques membres ont paru protester contre les intentions de l'Empereur, et j'ose le croire, contre celles de la nation.

" Dans ces conditions, Sire, je prends la respectueuse liberté de supplier Votre Majesté de vouloir bien faire retirer le projet de la loi tendant à me faire accorder une dotation.

" Quelque médiocre que soit ma fortune, Sire, je serais profondément affligé de voir la pensée de l'Empereur et la gloire de l'armée livrées à une discussion d'un intérêt qui m'est personnel.

" Je suis, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, le très humble et très dévoué sujet.

" *Le général de division, sénateur,*

cousin-montauban, comte de palikao.

Sa Majesté a daigné écrire en réponse la lettre qui suit :

" Paris, le 22 février 1862.

" Mon cher général, la demande
" que vous me faites de retirer le pro-
" jet de dotation, vous est inspirée
" par un sentiment dont j'aime à vous
" voir animé ; mais je ne retirerai
" pas ce projet. Le Corps-Législatif
" peut à son gré ne pas trouver digne
" d'une récompense exceptionnelle le
" chef d'une poignée d'héroïques sol-
" dats qui à travers de tant difficultés
" et dedangers oubliés le lendemain du
" succès, ont été au bout du monde
" planter le drapeau de la France
" dans la capitale d'un empire de 200
" millions d'âmes ; le chef qui, tout en
" maintenant la dignité et l'indépen-
" dance de son commandant, a su
" conserver avec nos alliés les rela-
" tions les plus utiles et les plus ami-
" cales.

" A chacun la liberté de ses appréciations. Quant à moi, je désire que le pays et l'armée sachent que, juge obligé des services politiques et militaires, j'ai voulu honorer par un don national une entreprise sans exemple. Car les grandes actions sont le plus facilement produites là où elles sont le mieux appréciées, et les nations dégénérés marchandent seules la reconnaissance publique.

" Recevez, mon cher général, l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLEON.

M. Dunkin a été élu pour le comté de Broom contre M. Austin par une forte majorité.

La fête St. Joseph—le collége—et une scène dramatique—au prochain No.

Quartier d'Ottawa.

Résultat de l'élection.—(19 mars.)

Echevins.—Goodwin, 181 ; Sullivan, 61 ; majorité pour Goodwin : 120.

Conseillers.—Kennedy 177 ; Bérichon 169 ; Ratier 93.

M. Kehoe a résigné le second jour du Poll.

MM. Kennedy et Bérichon sont donc enfin définitivement élus !!

Commerce canadien et construction de navires.

Nous sommes heureux de pouvoir puplier le décret suivant en vertu duquel les batiments construits en Canada sont admis sur les marchés français aux mêmes conditions que les navires construits dans les Iles Britanniques.

DECRET.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics,

Considérant qu'il y a interêt pour le commerce français à appliquer aux navires du Canada les dispositions insérées dans les traités intervenus entre la France et la Grande Bretagne et la Belgique, relativement à la francisation des bâtiments de mer :

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er.

Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les bâtiments de mer à voiles ou à vapeur construits au Canada seront admis à la francisation aux conditions suivantes :

Bâtiments de mer...	en bois 25 f. / en fer 75	Par tonneau de jauge française.
Coques de bâtiments	en bois 15 f. / en fer, 50	p. cts.

Machines ou moteurs installés sur les bâtiments en bois ou en fer. 25 fr. les 100 k.

Article 2o.

Nos consuls ou agents consulaires dans les ports du Canada sont autorisés à délivrer des lettres de francisation provisoire aux bâtiments de mer achetés pour le compte des sujets français.

Article 3e.

Nos ministres secrétaires d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, aux départements des affaires Etrangères, et au département des Finances sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 5 février 1862.

NAPOLÉON.

Par l'empereur,

le ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics.

E. Rouher.

Ayrshire.—La femme d'un journalier de Hamilton a coupé le cou de son propre enfant avec un rasoir.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Les fils de la *Verte Erin* ont célébré avec pompe leur fête patronale cette année dans la cité d'Ottawa, et l'on pourrait ajouter avec plus d'âme, d'éclat et d'entrain que d'ordinaire.

L'anniversaire de ce jour si mémorable et si cher à tous ceux qui appartiennent à cet origine a été fêté par tous ceux qui sentent battre en eux un cœur irlandais. Chacun semblait répéter lundi pendant le jour leur dévotion à la patrie absente avec le autorité les plus anciens généraux abandonneu leur responsabilité en transmettant leur commandement aux mains d'un plus jeune officier supérieur.

Washington, 12 mars.

Le major général McClellan va commander en personne l'armée du Potomac ; il abandonne, en conséquence, la direction des autres départements militaires. Les départements actuellement sous le commandement du gén. Halleck, du gén. Hunter et du gén. Buell seront désignés désormais sous la dénomination de département du Mississipi, sous le commandement du major général Halleck. Le pays à l'ouest du département du Potomac et à l'est de celui du Mississipi sera désigné sous le nom de département de la montagne, (*mountain department*) sous le commandement du major gén. Frémont.

Tous ces changements, sont effectués en vertu d'un ordre du président qui oblige tous les commandants de ces divers départements, à communiquer directement et aussi fréquemment que possible avec le secrétaire de la guerre.

D'après nos dépêches télégraphiques, Manassas aurait été évacuée et occupée par les troupes fédérales. Les confédérés se seraient retirés dans une forte position, en arrière. On ajoute que le gén. Curtis a remporté une victoire sur les généraux confédérés Van Doon, McCulloch, Price, McIntosh ; que le nombre des blessés et des morts est très considérable, et que les troupes du gen. Pope ont atteint New Madrid, en bas du Mississipi. Les nouvelles de l'extrême sud sont favorables à la marine fédérale.

Washington, 12 mars.

Toutes les fortifications des rebelles à Manassa ont été abandonnées puis brûlées.

Les nouvelles arrivées de Manassa et de ses environs font croire que l'armée rebelle s'est retirée au Sud.

Il est dit qu'en retraitant les rebelles ont brûlé les ponts de chemins de fer. Ils ont laissé sur la route un grand nombre de soldats qui sont contents d'être faits prisonniers, leur armée est demoralisée et incapable de servir. Les ports sont abandonnés mais on voit des petites huttes par centaines assez pour contenir 30,000 hommes.

La fuite des rebelles fut tellement precipitée qu'ils ont laissé des tentes et des munitions en grande quantité. Dans une place on a découvert 30,000 minots de blé d'Inde auxquels on avait mis le feu. On a aussi apporté un grand nombre de selles marquées C. S. A., fusils, pistolets, couteaux, poignards etc.

Les personnes des environs disent qu'il y avait 100,000 rebelles à Manassa et Centreville. Il est rapporté que les rebelles ont envoyé toutes les forces dont ils pouvaient disposer à Norfolk.

Washington 17 mars.

Le gén. McClellan vient d'adresser une proclamation de ses quartiers généraux, Fairfax Court House, aux soldats de l'armée du Potomac leur annonçant que le temps était arrivé qu'il fallait avancer et donner une bataille qui devra décider du sort de la rebellion—qu'il savait qu'ils auraient à rencontrer un ennemi qui ne manquait pas de bravoure, mais qu'il espérait qu'avec l'aide de Dieu et le courage de ses soldats qu'en peu temps, il pouvait leur assurer qu'ils retourneraient au sein de leurs familles et se rappeler plus tard de l'honneur d'avoir appartenu à l'armée du Potomac. (Nous allons donc voir McClellan, et Beauregard, face à face—A quand les coups de la fin(?)

☞ Nos informations concernant M. Friel étaient incorrectes—Nous étions sous l'impression qu'il avait été prié de venir de l'avant comme candidat à la mairie et non comme échevin pour le quartier d'Ouawa.

REVUE ANECDOTIQUE.

Un Barbier Philosophique.—M. Dickson, nègre de race et barbier de profession habite Montpelier, dans le Vermont. Dernièrement, il rasait une de ses pratiques, un citoyen respectable, qui s'étonnait de ne plus le voir depuis quelque temps à l'église :

Je croyais, M. Dickson, que vous aviez des relations avec l'église d'Elm street, de le client.

Non, Massa, non, du tout.

Mais n'êtes-vous pas membre de l'église africaine ?

Pas cette année, Massa.

Et pourquoi, sans vous commander, Monsieur Dickson, vous avez renoncé à votre communion ?

Je vais vous dire, Massa, dit M. Dickson, en repassant son rasoir sur la paume de sa main : voici exactement ce qui s'est passé. Je me suis mis dans l'église en toute bonne foi ; j'ai donné la première année $10, et les gens de l'église m'appelaient *frère* Dickson. La seconde année, mes affaires n'étaient pas si bonnes, je n'ai donné que $5. Les même gens m'ont appelé *M.* Dickson... Le rasoir ne vous blesse pas, Massa ?

Non, cela va bien.

Enfin, Massa, la troisième année, je suis devenu très pauvre ; la maladie est entrée dans ma famille, et je n'ai rien donné pour le pêtre. Alors, Massa, ils m'ont appelé : " *Ce vieux nègre de Dickson.*" Ma foi, je n'y suis plus retourné !"

—Sous le titre de le " Spiritisme au Sud," nous lisons dans un journal d'Allemagne ;

" Les Etats-Unis ont été la vraie patrie des " esprits" et des médiums. Ces êtres surnaturels, qui sont impalpables mais qui ont un corps, qui sont nos maîtres et sont pourtant soumis à nos volontés, ne pouvaient manquer de jouer un grand rôle dans la guerre actuelle. Le général Scott, disent les mauvaises langues, avait pour conseiller un beau guéridon en palissandre. D'après le journal de Mayfield, ce n'est pas une table que consulte Beauregard, mais un médium en chair et en os, une jeune et jolie Hindoustani, nommée Emm Babcor.

" Cette fille de Brahma a commencé, paraît-il, par être bayadère au service du fameux Nana Sahb. Après le massacre de Cawnpore, elle resta dans cette ville assiégée par les Anglais, et tomba aux mains du général Havelock, qui l'envoya à Londres.

Nouvelles des Etats-Unis.

New-York, 14.

On dit que Beauregard a été nommé commandant en chef de l'armée du Sud et que Manassas a été évacuée par son ordre. Les rebelles ont empoisonné les sources, quelques soldats du Nord sont morts après avoir bu à ces sources. Il paraît qu'on s'attend en Angleterre à la fin prochaine de la guerre américaine.

St. Louis, 13 mars 1862.

La loi martiale a été déclarée lundi dernier à Memphis dans le but de réprimer l'insubordination et de forcer les citoyens à combattre. Nuls préparatifs de défence n'ont été faits entre St. Louis et la Nouvelle-Orléans. Un messager de *New Madrid* rapporte que tout était tranquille ce matin.

Fort Monroe, 13 mars.

Tout est tranquille.

Le steamer *Merrimac* est à flot au bassin de marine de Norfolk, et de nombreux ouvriers sont occupés à le réparer.

Winchester, 12 mars.

Cette ville célèbre est enfin rendu à l'Union.

Un bataillon comprenant le 1er régt. de Nebraska et une partie du regt. de cavalerie d'Iova de Curtis ont attaqué ce matin 6,000 rebelles qu'ils ont défaits, et ont ensuite pris possession de Paris ; mais ayant été informés qu'une grande force de rebelles était à une distance de quelques heures de marche, ils se retirèrent en emmenant un grand nombre de prisonniers.

Là, elle fut frappée de la grâce spirituelle, devint médium, connut M. Home, et partit avec un riche planteur pour la Nouvelle Orléans. Elle y émerveilla Beauregard qui se l'attacha et s'abandonna entièrement à ses avis. Ce n'est que sur ses conseils qu'il a bombardé Sumter. Il lui doit la bataille de Bull's Run.

"Elle lui a prédit qu'il entrerait un jour vainqueur dans Washington. Sa puissance comme médium est si grande qu'elle évoque qui elle veut, vivant ou mort. On prétend même qu'elle a fait apparaître M. Lincoln à Jefferson Davis, abusant d'un moment où le président abdiquant sa volonté, était endormi à la Maison-Blanche. On raconte que M. Lincoln a révélé tous ses secrets à son adversaire, a fait trois fois le tour de la chambre en voltigeant, puis s'est évanoui par la cheminée. On conçoit qu'après de pareilles preuves de puissances, Beauregard ait confiance dans Elzur Bahoor. Le journal auquel nous empruntons ces détails assure même qu'il a pour elle de tendres sentiments."

Economie Domestique.

GALETTES DE SARRASIN.

En fait de galettes de sarrasin ou *buckwheat cakes*, il y a galette et galette, et sur mille à peine en fait-on une bonne. Toutefois, rien n'est plus aisé à faire qu'une galette de sarrasin, si la farine est bonne. Pour obtenir de la bonne farine, à trois mesures de sarrasin, ajoutez un minot de bonne avoine ; faites-les moudre ensemble, comme s'il n'y avait que du sarrasin ; de cette manière vous aurez une farine qui fera des galettes toujours légères, sans compter qu'elles seront beaucoup plus faciles à digérer et qu'elles feront que votre esprit sera beaucoup plus dispos et gai. Celui qui se nourrit de sarrasin peut-être triste et morose, pendant que celui qui se nourrit de farine d'avoine éprouvera gaîté et contentement d'esprit.

UN FIANCÉ MALHEUREUX.—Il est de par le monde des demoiselles excentriques : exemple, Miss Flora Vattairfish, de Lockeville (New Hampshire). Cette demoiselle, qui compte 28 printemps et orpheline, avait jugé à propos de donner un professeur dans la personne de Julius Vaudhein, docteur de l'endroit, qui se fait appeler, par respect pour la science, le docteur Vandemius. Celui-ci compte 49 hivers, et son crâne dénudé et luisant ressemble à un genou. Il est amoureux fou de Flora Tatfairfish, qui a usé et abusé de la passion du bon docteur. Il était devenu le domestique, le nègre, le toutou de sa future. D'abord, elle lui a ordonné de porter perruque : ensuite, elle a souhaité qu'il s'habillât en mousquetaire, et le pauvre Vandemius a dû visiter dans ce costume galant ses malades ébahis, dont la plupart l'ont flanqué à la porte.

Après mille fantaisies qu'il serait trop long d'énumérer, miss Vattfairfish a déclaré à son fiancé qu'elle lui donnerait sa main lorsqu'il se serait arraché toutes ses dents. C'était sa fantaisie ; le docteur obéit. Il demeura huit jours malade de l'opération. Quand il sortit pour aller triomphant et édenté chez sa future, il trouva que miss Vattfairfish s'était mariée depuis deux jours avec Patrick Stronger, Irlandais bien bâti qui paraît très vigoureux. Furieux de cette trahison, honteux de sa découverte, le bon Vandemius est allé se faire poser un faux râtelier et a attaqué devant les tribunaux Mme Stronger. Il ne demande que $1,700 de dommages intérêts pour la mutilation qu'on lui a fait subir par l'appât d'une fausse promesse. C'est $100 par dent, car il n'en restait que dix sept à l'infortuné docteur. Le juge McCun, qui a été saisi de l'affaire, n'a pas encore rendu son verdict.

Aux Correspondants.

J. F. G. Hyde Park, Vt. Nous vous avons adressé plusieurs copies du *Courrier*, et nous espérons que vous voudrez bien agir comme agent.

J. J. Ottawa—Votre poésie paraîtra dans notre prochain No. Vous avez très bien suivi le fameux conseil de Grand Boileau—"vingt fois sur le métier—remettez votre ouvrage."

L** Votre critique du concert St. Patrice est pas trop sevère et personnelle.

F. B. Calumet Island—S'il vous plait agir comme agent.

Aujourd'hui les membres de notre législature s'assemblent à Québec. Nous serons donc en état de pouvoir donner à nos lecteurs dans notre prochain No. tous les débats de la semaine.

La ligne de Galway.

Le *Canadian News* annonce le renouvellement probable des subsides à la compagnie des steamships de la ligne de Galway : Quatre vaisseaux seront employés pour le service, et Québec sera le terminus de leurs courses de ce côté de l'Atlantique.

A Paris, le 24 février, quatorzième anniversaire de la révolution de 1848, quelques groupes se sont formés entre 3 et 4 heures de l'après midi, à l'entrée du Faubourg St. Antoine et autour de la colonne de Juillet. Des hommes de police arrivèrent et les rassemblements se dispersèrent immédiatement sur leur ordre.

Faits Divers.

On lit dans l'*Emancipation belge* :

Une dépêche annonce de Saint-Petersbourg que le comte de Kisselef, ambassadeur de Russie à Rome, a donné au cardinal Antonelli l'assurance que les évêques polonais pourraient sans obstacle se rendre au concile. On est donc, sous ce rapport, plus large en Russie qu'en France. On sait que le gouvernement des Tuileries empêche les prêtes français de se rendre à une invitation bienveillante du Saint-Père.

L'éloquente allocution prononcée par l'archevêque de Varsovie à l'occasion de la réouverture de la cathédrale de cette ville, est sage et patriotique ; elle a été parfaitement accueillie par la population. Cet accueil prouvé que le parti de la Révolution n'est pas aussi fort à Varsovie que quelques journaux veulent de le faire croire.

—Pour la première fois depuis son arrivée à Paris, Mgr. Chigi a officié pontificalement à la grand'messe dimanche dernier, jour de la Purification de la Vierge.

On lit dans le *Pays* : "Le dîner qui a eu lieu lundi aux Tuileries, en l'honneur de Mgr. Chigi, le nouveau nonce, du Pape a été magnifique. Il était de trente couverts. L'empereur avait à sa droite madame la duchesse de Vivonne, à sa gauche la princesse d'Essling. L'impératrice avait à sa droite Mgr. Chigi, et à sa gauche Mgr. le cardinal Morlot. Parmi les autres invités on remarquait Mgr. Gousset, archevêque de Reims et Mgr. Donnet, archevêque de Bordeaux. Mgr. Chigi a une remarquable prestance et il porte admirablement la pourpre romaine."

NOUVEAU TARIF D'ENREGISTREMENT.—Un extraordinaire de la *Gazette du Canada*, publié samedi, contient un nouveau Tarif, qui aura l'effet de faire cesser les surcharges que plusieurs registrateurs, à ce qu'il paraît, ont faites jusqu'à présent, pour les services qu'ils ont rendus. La plupart de ces surcharges, nous assure-t-on, étaient d'une illégalité notoire, et l'on a lieu de s'étonner que Messieurs les avocats, chargés des intérêts des partis n'aient pas contesté ces surcharges soit devant les cours de justice, soit auprès du gouvernement. On a préféré crier dans les journaux, et faire du capital politique aux dépens des ministres, de M. Cartier surtout, dont on faisait la bête noire à ce propos. Heureusement que M. le Procureur Général, du moment qu'il a été en possession des rapports officiels des Régistrateurs, s'est mis résolument à l'œuvre de la réparation, et nous pouvons annoncer que les Régistrateurs, qui ont fait des surcharges, ne tarderont pas à recevoir l'injonction expresse d'en faire la restitution à qui de droit, ce qui vaudra un peu mieux pour les intéressés que les vaines et haineuses criailleries de ses adversaires politiques—*Canadien*.

L'hiver est d'une rigueur tout à fait extraordinaire en Russie. Presque chaque jour on ramasse des cadavres gelés sur la Néva. On cite entre autres une "kibitka," espèce de traîneau recouvert, arrivé de Cronstadt avec le cocher et les chevaux, par instinct, avaient amené ces malheureuses victimes dans la cour de leur habitation. Les pierres mêmes n'y résistent pas. On a découvert des crevasses dans la colonne Alexandre, construite en granit rouge de Finlande. Un chimiste célèbre avait voulu faire accroire que ce n'était qu'une illusion d'optique, mais on a été obligé de convenir qu'il n'y avait pas d'illusion possible, quand on a vu que la main entière pouvait y entrer.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

		s.	d.	s.	d.
FLEUR—de blé....₩ quint..		14	6	15	0
d'avoine..	—— ..	9	6	10	0
blé-d'inde.	—— ..	7	6	8	0
GRAINES—Blé....₩ minot..		0	0	0	0
Pois.....	—— ..	3	3	3	3
Orge....par 56 lb..		2	9	3	0
Avoine...	—— ..	1	7	1	8
Sarrasin..	—— ..	2	6	2	9
Lin	—— ..	6	9	7	0
Mille.....	—— ..	5	3	5	6
Blé-d'Inde.	—— ..	8	3	8	6
LEGUMES—Patates..₩ poche.		3	9	4	0
Fèves	—— ..	7	6	8	0
Oignons par minot..		5	6	6	3
LAITERIE—Œufs..₩ doux..		1	6	1	9
Beurre frais₩ lb ...		1	3	1	6
Beurre salé	—— ..	0	8	0	8½
Sucre d'Erable—...	—— ..	0	5	0	5½
Miel.....	—— ..	0	7	0	9
Saindoux.....	—— ..	0	7	0	9
VOLAILLE—Dindes₩ coupl..		5	6	7	0
Oies	—— ..	4	6	5	0
Canards.....	—— ..	2	6	3	0
Poules.....	—— ..	1	6	2	0
Perdrix	—— ..	2	3	2	6
Poulets	—— ..	2	0	2	6
Pigeons.....	—— ..	0	9	0	10
VIANDES—Bœuf....₩ lb..		0	3	0	7½
Lard.....	—— ..	0	5	0	6
Agneau....₩ qrt..		2	6	5	0
Moutons.....	—— ..	3	9	5	0
Veau.....	—— ..	0	0	0	0
Bœuf.....₩100lb..		20	0	25	0
Cochon.....	—— ..	30	0	36	3
POISSONS—Haddock		0	3	0	4
Halibut...		0	7	0	9
Huîtres en caque 1 gal.		4	6	5	0
Do do 1 gal.		2	6	2	9
Homard par lbs.....		0	4	0	5
POMMES.....par quart..		17	6	22	6
FOIN..... par 100 bottes..		22	6	30	0
PAILLE.....	—— ..	12	6	17	6

PRIX DU MARCHÉ.

New-York, 19 mars.

Fleur : des Etats et de l'Ouest, tranquille et en baisse, ventes 5,500 quarts ; superfine des Etats, $5.25 à 5.35 ; extra des Etats, $5.50 à 5.55 ; R. H. Ohio, $5.80 à 5.90 ; superfine de l'Ouest, $5.25 à 5.35 ; commune à bonne extra de l'Ouest, $5.50 à 5.25 ; du Sud, tranquille, ventes 450 qrts. ; mêlée à bonne, $5.75 à 6.00 ; fantaisie et extra, $6.10 à 7.25. Blé-d'Inde ; en baisse, ventes 15.000 minots ; mêlé de l'Ouest, 58 à 60. Avoine ; tranquille, petites ventes. Lard ; tranquille et en baisse, ventes 300 quarts ; mess, $13.37 à 13.75 ; prime, 89.87 à 10.87. Saindoux ; fermes, ventes, 1.300 quarts.

SALON AMERICAIN.

Rue York.

TENUE PAR

R. R. HAMILTON.

PORTE VOISINE DE L'HÔTEL MATTHEWS.

Tient constamment hûitres fraîches, liqueurs de toutes espèces, etc.

DOMENICO CHISACHI

Chapelier de première classe

TIENT CONSTAMMENT LES

PELLETERIES

LES PLUS RICHES ET LES PLUS FINES

Dans son Grand Etablissement de la Rue

PRINCESSE

VIS-A-VIS L'HOTEL DE LA CITÉ,

KINGSTON.

Ottawa, 15 janv. '62.

THE

OTTAWA CITIZEN

CE JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE ET HEBDOMADAIRE,

Est publié à l'établissement de la Presse à Vapeur.

Rue Rideau—Ottawa.

Le CITIZEN, semi-hebdomadaire, paraît tous les MARDIS et VENDREDIS, et est envoyé par la malle, ou par les coutriers aux abonnés de la ville, à raison de TROIS PIASTRES par année, payable d'avance ou QUATRE PIASTRES à crédit.

Le CITIZEN de la semaine

est publié tous les SAMEDIS matin — PRIX : une piastre et demi ($1,50) par année ou $2,00 à crédit.

6 MARS 1862.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY.

ONT MAINTENANT REÇU

Par les Vapeurs "UNITED KINGDOM" et "JURA."

ET ONT MAINTENANT EN VENTE ENTRE AUTRES

MARCHANDISES

UN LOT TOUT A FAIT

SUPERIEUR

DES

SOIES FRANÇAISES, NOIRES GLACEES

Comme il n'y en a jamais eu d'offertes dans Ottawa.

Ottawa, 13 mars 1862.

LA GUERRE ! LA GUERRE !

SUR LE HAUT PRIX.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE,

OFFRENT MAINTENANT EN VENTE

LES EFFETS SUIVANTS :

MAGNIFIQUE (WINCEYS).....	8d	per yd.
" COBOURGS.....	9d	"
" INDIENNES LILAS	6d	"
" MOUSSELINE DE LAINE	5d	"
" GINGHAMS	7½	"
" PATRONS DE ROBES (13 yrs chaque)	8s. 0d	"
" DRAPS POUR PARDESSUS	7s. 6d	"
" SATINETTE.....	1s. 3d	"
" COUVERTES (toute laine)	9s. 0d	la paire.

GROS DRAP de (Rosamond) et TWEEDS de Hunt et Elliot.

TOUS A BAS PRIX.

Les personnes qui desirent faire de bons marchés sont invitées à venir de suite.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE.,

RUE RIDEAU, OTTAWA

PRES DU PONT.

Ottawa, 20 janv. '62

CARON & CIE.,

NOUVEAU

MAGASIN A BON MARCHE

COINS DES RUES

CUMBERLAND & CATHCART

OTTAWA.

OU l'on tient en tout temps les meilleures

GROCERIES

Et un choix de LIQUEURS.

Ottawa, 15 fev. '62.

HOTEL

DE

DAN GOODE,

COIN DES RUES

RIDEAU ET ST. NICHOLAS

OTTAWA.

M. GOODE tient tout ce qu'il y a de mieux, en fait de

Vins,
Bieres,
Port,
Cidre,
Gin,
Brandy,
Cigares,
Huîtres,
Poissons,
Volailles,
Fruits, &c.

EN GROS ET EN DETAIL.

Ottawa, 13 fév. 1862.

THOMAS PATTERSON

Importateur et Marchand de

Groceries,

EN GROS ET EN DETAIL

No. 17

RUE RIDEAU, OTTAWA,

OU l'on trouve VINS, Eau-de-vie, Gin, Esprit de Vin, &c.,—Ainsi que Thés, Sucres, Tabacs, Epices, &c., &c., &c.

Ottawa, 23 janv. 1862.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE

Dont appartient

A CELUI QUI PLAIT A CHACUN

IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE

Sans Rival de nos

CAFFES

De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

BROCOH, BUCHANAN & CIE., Rue Sussex.

Ottawa, 2 janv. 1862.

SALON DE PERFUMERIE

DU

CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,

PERRUQUIERS ET BARBIERS.

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous de l'Hôtel Champagne où ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barbifier suivant l'art.

Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles.

RUE RIDEAU.

M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa, 2 janvier 1862.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,

Chirurgien Dentiste,

Cabinet d'opération :

RUE SUSSEX,

A côté du magasin de M. Traverey, chez Madame DUPUIS.

LE DR. LOUIS DE CHEVRY fait la pose des Dents Artificielles dans le genre le plus nouveau et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.

Par le nouveau système du Dr. LOUIS DE CHEVRY, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et n'changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.

Les meilleures substances sont employées Tout travail est garanti.

PRIX TRES MODERES.

Consultations Gratuites

DENTS montées sur plaque en Or, montées sur do en Platine, montées sur do en Argent, montées sur do en Caoutchouc, sculptées dans l'Ivoire, sculptées dans l'Hippopotame.

RATELIERS complets en moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genres sans couvrir le palais.

N. B.—Le DR. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.

Ottawa, 3 Décembre 1861.

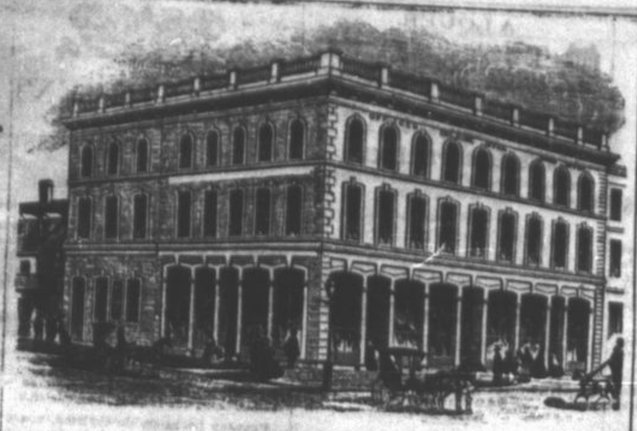

GRANDE VENTE

D'UN

Etablissement de Marchandises seches

EN BANQUEROU E

CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA

MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

LES SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN.

A VENDRE.

Un moulin a scies situé dans le village de Gloucester. Avec un peu de réparations a la chaussée l'établissement pourrait devenir une bonne source de revenus

S'adresser à ce Bureau.

Ottawa, 5 Nov. 1861. 22, 1ins.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes espèces,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON ! ! ! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ETOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

15 mai, Ottawa, 1861 12in.

Hotel National,

RUE SUSSEX,

TENU PAR M. LAFONTAINE.

On en reçoit des Pensionaires au mois et a la semaine.

TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurant en tout temps, huitres fraiches, et gibiers de toutes descriptions. Préparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.		Prix par acre.
		Nord de la Riviere Ottawa.			
W. Thompson..	Pitzalen—Arundel...	Partie d'Argenteuil....	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalabery	101,000	20 cts.
G.W. Cameron.	Thurso.....	Partie d'Ottawa.....	Hartwell, Ripon.....	35,000	60 cts.
E. B. Murray..	Buckingham.....	Partie d'Ottawa.....	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	160,000	"
Robt. Farley ..	Wakefield	Partie d'Ottawa.....	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin.....	185,000	"
Mic. McBean..	Northfield	Partie d'Ottawa.....	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright Egan	190,000	"
G. M. Judgson	Glarendon.....	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood. Leslie, Onslow	180,000	"
Thos. Barron..	Lachute	Partie d'Argenteuil....	Westworth.....	50,000	20 cts.
Terance Smith	Allumette.....	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester.....	60,000	"
		Nord de la Riviere St. Laurent.			
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Aber-	Terrebonne.....	Abercrombie, Morin, Beresford.....		
Alex. Daly....	Rawdon.... [crombie	Montcalm.....	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londoncaster	35,000	30 cts.
Jules Bourgeois	Kildare.....	Joliette et Berthier....	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon.....	141,000	"
A. Dubord....	Trois-Rivières.....	St. Maurice et Maski-	Peterborough, Caxton, Shawenegan.....	49,000	"
A. Boches.....	Ste. Anne de la Pérade	Champlain..... [nongé	Radcor, Alton, Montauban.....	40,000	"
J. P. Déry....	St. Raymond	Portneuf.....	Gosford, Colbert, Roquemont.....	25,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi.....	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Kesy, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns.....	28,000	"
				250,000	20 cts.
		Sud de la Riviere St. Laurent.			
John Felton....	Sherbrooke.....	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de			
F. H. Pratte...	Stanfold.....	Wolfe et Compton....	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden....	160,000	60 cts.
J. T. Lebel....	Wotton	Partie d'Arthabaska....	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode.....	100,000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce...	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfestown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow		
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	artie de Mégantic.....	Broughton, Thetford.....	290,000	"
Andrew Ross..	Frampton.. [François	Dorchester, part. Beauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	44,000	40 cts.
			Shenley, Jersey, Marlow, Rixborough, Ditchfield, Linière,	130,000	"
S. V. Larue....	St. Charles, R. Boyer.	Bellechasse.....	Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware		
Frs. Têtu.....	St. Thomas.....	Montmagny, p. de l'Islet	Mailloux.....	200,000	30 cts
Jos. Joliret....	St. Gervais.....	Bellechasse.....	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton.....	20,000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly....	L'Islet et Chemin Elgin.	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Danquam, Armagh..	120,000	"
F. DeGuise....	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska.....	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago.....	92,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte.....	Témiscouata.....	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Dungay, Chabot, Pohenegamook.....	110,000	"
J. Bte. Lepage.	Rimouski.....	Rimouski.....	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot.....	285,000	"
			Duquesne, Macpès, Neigette, Cabot, Fleurieu, Macneider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu,	135,000	"
J. A. LeBeb....	New Carlisle.....	Bonaventure.....	D'Alibert, Cherbourg.....		
John Eden.....	Bas etnaspé.....	Gaspé	Matapedia, Restigouche. Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel.....	300,000	"
			Newport, Percé, Malbaie, Douglas. York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	180,000	25 cts.
				130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Metane et Cap Chat ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Rochland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur ; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscounta, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscounta ; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.

2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.

3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et mentionnées.

4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUEBEC . . . . . A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Emigration.

MONTREAL . . . . C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.

J. H. DALEY, Agent d'Emigration.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

P. M. VANKOUGHNET, Commissaire.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 23 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ces ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 29 avril, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	.....	35 cts.	per 100lbs.
Seconde	"	22½	" " "
Troisième	"	17½	" " "

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secrétaire.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov. 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 A.M., et arrivera à Prescott à 11.30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Trone allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront Prescott à 5½ P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 8. 10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 7.30 A.M., arrivant à Ottawa à 11.10 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

R. FRENCH,
Prescott, 26 oct., 1861. *Surintendant.*

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues

—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, Rue Sussex.

N. B.—M. LAFONTAINE reçoera ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par Express.

Ottawa, 21 août 1861.

EXHIBITION INTERNATIONALE DE LONDRES, 1862.

LES COMMISSAIRES de CANADA pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être envoyés pour l'examen et l'approbation au dépôt du chemin de fer du Grand Trone, à Ottawa, en tout temps depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'inspection à 10 heures A. M., le jour ou dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles sujets aux mentionné ci-dessus de charge. S'ils ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Trone les transportera gratis à tout dépôt sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui envoient des graines ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un certificat établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les dimensions ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en planches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubeile de chaque côté, ou en échantillons de 4 pouces, et accompagnés, autant que possible, de régimes avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à sir W. E. Logan, Montréal ; pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec ; ou au Dr. Hurlbert, Hamilton ; pour les produits agricoles à l'Hon L. V. Sicotte, St. Hyacinthe, et col. Thompson, Toronto ; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au secrétaire à Montréal, duquel on doit aussi s'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

S. CHARBONNEAU, Com.
Secrétaire.

Montréal, 18 Décembre 1861.

P. CHABOT,

IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES ANGLAISES

ET

AMERICAINES,

QUEBEC.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Cmpay,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD. | MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR, | THOMAS HAMSWITH,
JOHN MCMURRICH, | ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON, | AND
GEORGE MICHIE, | WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil à Ham. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Inspecteur : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes promptement réparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de Fontefract, comté de Pontiac, C.-E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judge, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comté.

ANDREW RUSSELL.

Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5in.

DEPARTEMENT
DES
TRRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1861.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour la limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Baie des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Creux Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudières et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par en cas public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limit s seront ajugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limite, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localités respectives.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire,
T. de la C

20 août, 1861.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Ammond, Rue Rideau, près du pont des soupirs.

Ottawa, mars, 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES.

Quebec, 8 juin 1861

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 23 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JAMES KIRKALL GOODSON, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Fort Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILLIPPE RACHEVAISSE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
PRINCE DE GALLES.

N. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être mieux rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goods, Court House Avenew.

WILLIAM KING,
Avocat.

Ottawa, 20 Nov. 1861. f.—3 ins.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

LE lettre du Township de RASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le ou après le 20e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

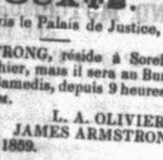

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c. de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

J. HUBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné que les agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

AGENCES.	AGENTS.
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HART,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	R. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	P. MCMANAMY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T.A. AMBRIDGE,
Lincoln, Haldimand et Welland	H. SMITH,
Norfolk.	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MONCK,
Lambton.	A. SCOTT.
Waterloo.	H. S. HOBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'intermédiaire de nos agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix

Tout ce q est necessaire a la vie

Boissons, Epiceries habillement

Pour argent comptant seulement

☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERBY.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

G. MORTMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patents, parfumerie, etc. etc., peintures, huiles, et teinture.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en cannepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilming.n.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glocester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire,
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cleveland.

Pennsyvania.

Lancaster et son Comté,
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Quebec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de DENBOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Esqier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PIGERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNE ouvre en ce moment un MAGASIN D'EPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THES, CAFFES, EPICERIES, et TABAC SUCRE raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sperme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry; Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaïque, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,

CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boîtes. Bisucuits supérieurs de Wattens, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN

(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer son ami et le public en général, qu'il aura nouvellement en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc. etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.

Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE ose attirer l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de **Ferronnerie**, provenant des meilleures manéfactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans le

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON

A l'Enseigne de l'Enclume.

Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,

CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERET GENERALE

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne

DE L'ENCLUME.

Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.

JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans

Ogdensburgh et des environs,

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur les marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleure qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Propriétaire.

Ottawa, 1861.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET.

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHE,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains, &c. &c. &c.

Casimires, Draps, Merinos,

Mousseline de Laine,

Indiennes: Gingham &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE

Bureaux Batisses de Brown, au dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garantie donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

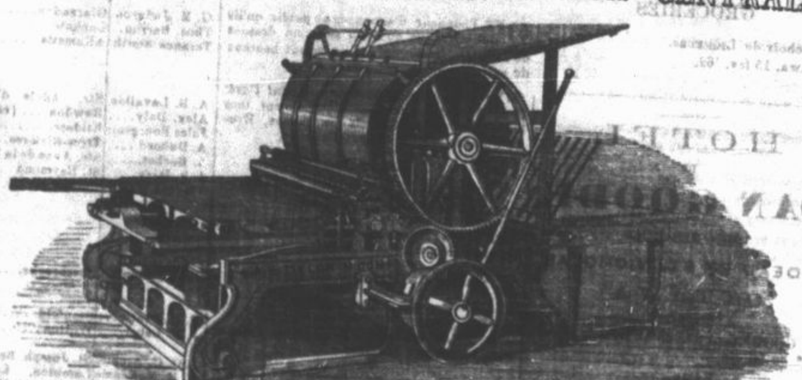

Le Courrier d'Ottawa parait le Jeudi de chaque semaine,

Le prix de l'abonnement est de $1 00. par annee payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	25 "
Les annonces au dessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les AVIS SPECIAUX et RECOMMANDES paieront par ligne,	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "COURRIER D'OTTAWA," sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Ottawa. (H.C.) Jeudi matin, 27 Mars 1862.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Premiere Annee.

Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 27 Mars 1862. No. LI.

Poesie.

Conseils d'un Pere a son Fils.

Où va-t-tu enfant, est-ce en Californie ?
A la Rivière Fraser, ou bien dans l'Australie ?
Ecoute mon fils, de grâce, reste en ces lieux,
Car, hors de sa patrie, on ne peut être heureux.
La Cité d'Outaouais, ce lieu de ta naissance,
Doit couronner un jour, les vœux de l'espérance,
En la voyant grandir, et par son seul essor ;
Du Canada Central, devenir le trésor !
Par la Reine, cette Cité, n'a pas été choisie,
Pour toujours du matelot, tolérer l'orgie !
Va, bientôt Gouverneur, membres du parlement
L'équipage somptueux, l'étranger opulent ;
Viendront du pauvre, adoucir la misère ;
Au sein de cette ville, florissante, prospère.
C'est alors mon fils : les hommes intelligents,
Pourront sans délaisser, leurs amis, leurs parens
Par le travail trouver mines inépuisables,
De richesses vraies, et des biens honorables.
Ne vois-tu pas, ces bâtisses imposantes ?
La Cathédrale, et ces maisons charmantes !
Qui, semblent élevées, il n'y a qu'un instant ;
Pour étonner l'étranger, et l'œil du passant ?
Ne vois-tu pas aussi, ce suberbe *Edifice* ?
C'est là, qu'on y pasera, les lois de la justice,
Qui, pour le commerce, et pour le droit des gens
Assureront la paix, à nos deux continens.
Reste, reste ici mon fils, au sein de ta famille,
N'envie pas cette terre, où l'Exilé fourmille...
Ces régions aurifères, ou souvent l'homicide,
Cherche un refuge sûr, à sa main fratricide !
Là, en dépit des lois, et de l'humanité,
Le code le mieux suivi ; c'est la brutalité !
Trouveras-tu là bas, des anges protecteurs ?
Un Couvent comme ici, des charitables sœurs ?
Ne crains ni maladie, ni fatal accident,
Au cri de la douleur, au moins plaintif accent ;
De dessus l'Edredon, ou du pauvre grabas,
La sœur Thibaudeau, t'y tendreas les bras !
Tu le sais mon ami, cet Ange de lumière,
Visite le salon, comme l'humble chaumière,
Enfant, pourquoi quitteras-tu, pour toujours,
Ton pays, où tu trouves ; le travail, le secours ?

Ottawa, 27 Mars 1862. ccc

Physiologie du mal de mer.

Si jamais vous avez fait un voyage au long cours et que vous ayez eu le mal de mer, vous conviendrez avec moi que c'est la plus cruelle des indispositions.

Rien ne saurait donner l'idée de ce mal, dont les symptômes caractéristiques sont un abattement tout particulier, l'indifférence la plus complète sur toute chose et sur-moi-même, enfin une répugnance presque invincible pour la nourriture, et notamment pour les mets et boissons qui, dans l'état normal, vous sont le plus agréables.

Comme, à de très-rares exceptions près le mal de mer disparaît au bout de quelques jours de traversée, et que, pour ceux-là mêmes qui en souffrent le plus et le plus longtemps, il ne présente pas de dangers sérieux on plaint médiocrement les malheureux que le roulis éprouve.

Généralement, au contraire, on se sent très-disposé à les plaisanter.

Il est certaines affections (et ce ne sont pas toujours les moins douloureuses) que personne ne prend au sérieux, excepté le malade qui en est atteint. On pourrait appeler ces sortes de maladies les maladies comiques de l'humanité, s'il était permis d'assembler des mots aussi disparates.

Rien n'est plus curieux, et parfois rien n'est plus drôlatique que les scènes de mal de mer dans les premiers jours d'embarquement. Il s'en faut de beaucoup que le mouvement du navire agisse de la même manière sur toutes les organisations. Chaque malade est malade à sa façon, et les façons de mal de mer sont parfois aussi variées que les individus.

Jetons un coup d'œil sur ce théâtre mobile qu'on appelle un navire, et passons rapidement en revue les acteurs mélancoliques qui, forcément, y jouent un rôle.

Au moment du départ, équipage et passagers, tout le monde est sur le pont. Les physionomies sont animées, souriantes, pleines d'ardeur. Chacun semble défier les éléments, et si l'on vient à parler du mal de mer ce n'est que pour en rire. Les personnes qui naviguent pour la première fois sont les plus disposées à se moquer d'un mal qu'elles ne connaissent pas. Beaucoup d'entre elles se flattent d'en être exemptes par la vaine raison qu'elles ont pu, sans être incommodées, aller à reculons en voiture, ou bien faire des parties de canot sur la rivière.

A côté de ces sceptiques railleurs, qui dans quelques heures seront anéantis, les yeux morts, le visage jaune et penché comme un gigantesque citron incliné sur sa tige, il faut placer le navigateur expérimenté qui d'un air souriant tire sa montre et vous dit :

—Il est deux heures, le vent souffle sud-quart sud-ouest ; je me porte à merveille, mais, vers quatre ou cinq heures, je serai malade, je serai très-malade, horriblement malade, et j'ai le temps bien juste de prendre mes dispositions et d'aller manger un morceau.

—Ah ! monsieur est sujet au mal de mer ? ajoute d'un ton ironique un homme d'une quarantaine d'années, petit de taille, orné de deux yeux bleu clair et très-vifs, d'une longue paire de moustaches soigneusement cirées, et qui a dû être, est ou sera capitaine dans la garde nationale.

Mais, mon Dieu ! oui, monsieur, répond le navigateur, et j'ai de plus, sur beaucoup d'autres personnes, l'inconvénient de prévoir mes douleurs avec la désolante précision d'un astronome qui annonce une éclipse. Le mouvement cadencé des vagues, comme disent les poëtes qui n'écrivent pas leurs inspirations dans une cabine de bâtiment et par un vent sud-quart, sud-ouest, n'a sans doute aucun effet fâcheux sur vous, monsieur ?

Je ne le crois pas, monsieur. Je suis solide, j'ai bon pied, bon œil, le coffre est excellent et le mal de mer, comme la migraine, comme les vapeurs, me paraît devoir être le privilège du beau sexe, jaloux de profiter de toutes les occasions de se rendre intéressant.

Et vous êtes trop galant, sans doute, pour ne pas laisser aux dames la jouissance de tous leurs priviléges ?

Je suis surtout trop bien portant.

—Eh bien ! monsieur, je vous souhaite la continuation d'une aussi excellente santé. Quant à moi, veuillez me permettre de profiter des cours moments qui me restent pour me préparer à être malade.

A votre aise, monsieur : j'ai l'honneur de vous saluer.

Deux heures après ce colloque, la physionomie si gaillarde du petit homme à moustaches cirées change d'aspect ; il pâlit, devient taciturne, ne répond que par monosyllabes, passe sa main sur son front comme pour en chasser de funestes pensées. Bientôt on l'entend pousser un profond soupir, et, d'une voix de tonnerre, crier au *steward* :

—Garçon ! une cuvette.

Monsieur, il n'y en a plus.

C'est bien ! c'est bien ! on s'en passera.

Hélas ! comment pourra-t-il s'en passer ? Loin de se calmer, la mer devient plus forte, les vagues prennent la proportion de petites montagnes qui jouent avec le navire et le font rouler ou lui impriment le mouvement de tangage si fatal aux estomacs sensibles. Le petit homme crie de nouveau, et avec désespoir, cette fois :

Garçon ! je vous ai demandé une cuvette.

Dans un instant, monsieur ! on en prépare de nouvelles.

Dans un instant il sera trop tard, répond d'une voix étouffée et en passant du jaune au vert l'homme au coffre solide.

Vient ensuite le malade que les effets du mal de mer n'empêchent ni de parler ni de manger. Vous le voyez se promener gravement sur le pont, discuter sur la politique, sur la philosophie, sur le commerce, sur la religion, sur les esprits frappeurs. Seulement, de temps à autre, il vous prie de l'excuser un instant, *passe avec le vent*, et revient à la conversation. Il a le mal de mer comme d'autres sont enrhumés du cerveau.

Il y a le malade rempli de regrets, qui donnerait sa fortune pour aborder une terre quelconque, fût-ce l'île de Robinson Crusoé. Au moins Robinson n'avait pas le mal de mer. Ce malade supplie ses amis, le capitaine, le mousse, le cuisinier, la femme de chambre, l'équipage entier, de le jeter par-dessus bord, au nom de l'humanité souffrante. On écoute ses plaintes et ses propositions en sifflant un air de polka, et on lui propose un morceau de jambon ou une sardine à l'huile, qu'il repousse avec horreur.

Le malade qui, par amour-propre, dissimule son mal n'est pas le moins curieux à observer. Tout en lui indique la souffrance, il est pâle, ses traits sont profondément altérés, ses yeux semblent plus grands et plus enfoncés dans leur orbite, sa langue est chargée, ses gencives sont blanches ; mais il se dit on ne peut mieux portant, et assure que le mal de mer est un mal de pure imagination. Il mange très-peu, mais il affecte un appétit vorace, et se plaint qu'on ne fasse à bord que quatre repas.

Un autre genre de malade est celui qui, étant couché et dans un état d'immobilité complète, ne se trouve pas trop mal, mais qui ne peut faire le moindre mouvement sans s'exposer aux conséquences les plus fâcheuses. Quelquefois il tente de se lever et de s'habiller pour aller sur le pont respirer le grand air recommandé à toutes les victimes de l'Océan ; il se chausse avec d'infinies précautions, dans le but de faire le moins de mouvements possible ; il passe une demi-heure à enfiler son pantalon et un quart d'heure à assujettir les boutons ; il s'y prend à dix fois pour mettre ses cheveux en ordre, renonce par prudence à se laver les mains, et pour gagner du temps ne met pas de cravate ; il cherche son habit que le roulis a emporté, et n'ose le ramasser ; enfin, il se décide, il le tient ; vite il passe une manche ; mais, au moment de passer l'autre, il n'a bien juste que le temps de se coucher tout habillé, pour éviter la catastrophe.

Les amis de ce malade ne manquent jamais de lui faire des reproches sur son apathie.

Allons, voyons, lui disent-ils, secouez-vous un peu ; il ne faut pas se laisser aller comme cela, que diable ! Vous vous écoutez trop, mon cher. Voyons, levez-vous, venez vous mettre à table, mangez bien, et, après le repas, venez faire avec nous une petite ascension sur la vergue de cacatois ; on y est très-bien. Le malheureux, épuisé par tant d'efforts, n'a pas même la force de répondre aux barbares invitations de ses trop bien portants amis.

Les femmes sont plus généralement sujettes au mal de mer que les hommes ; les enfants en sont rarement atteints. Toutefois, j'ai vu des hommes jeunes et robustes malades au point de ne pouvoir prendre aucune nourriture durant plusieurs semaines, et souffrir tout le temps de la traversée, pendant que de jeunes femmes, délicates mais insensibles au roulis, lisaient, brodaient, chantaient, dansaient, nouaient des intrigues galantes et ne manquaient pas un repas. J'ai aussi vu des enfants pris du mal de mer, et jusqu'à des enfants à la mamelle, particulièrement quand la nourrice subissait elle-même l'influence de la mer.

Le mal de mer n'épargne pas plus les animaux que les hommes. Rien de plus comique que la piteuse contenance des moutons, des cochons, des poules, des canards et des dindons au commencement du voyage, et par une brise un peu forte. Pour conserver leur équilibre, ils se penchent,—à gauche quand le navire penche à droite, à droite quand il s'incline à gauche. Ils restent sur place, ne font entendre aucune plainte, et se balancent si bien et avec tant d'ensemble pour assurer leur équilibre, qu'on les prendrait pour une troupe d'animaux savants admirablement dressés.

Le dindon est le personnage le plus comique de la bande des animaux. Ses excroissances charnues et dentelées, les caroncules d'un rouge vif qui, ordinairement, garnissent la tête de cet estimable volatile, sont pâles et flétries à la mer. Le dindon anéanti vous regarde, mais semble ne pas vous voir. Vous le menacez, il ne bouge pas autrement que pour garder sa position perpendiculaire.

De temps à autre, il ferme un œil et continue de vous regarder sans vous voir avec l'œil resté ouvert.

Quelquefois il lève une patte, tout à la fois, et ferme un œil ; mais, dans cette position, le coulis le fatigue plus encore, et il se remet vite sur les deux pattes.

Le dindon, comme tous les autres animaux dédaigne toute nourriture pendant la maladie Peu à peu le mal de mer s'affaiblit, les animaux commencent à manger et semblent renaître à la vie. C'est l'affaire des deux ou trois premiers jours de voyage.

On a beaucoup cherché et on cherche encore un remède contre le mal de mer.

Mais jusqu'à ce jour, on ne connaît contre le mal de mer que des palliatifs. En attendant mieux, le plus puissant peut-être, et dans tous les cas le plus agréable à employer, est le vin de Champagne. Quel remède précieux ! On en prend pour se rétablir quand on est malade, on en prend pour se maintenir la santé quand on se porte bien ; à bord comme à terre, il opère des merveilles, et ce serait, en vérité, presque dommage qu'un spécifique vînt remplacer un aussi agréable palliatif.

On a dit avec raison que les navires d'un fort tonnage étaient plus favorables que les petits navires aux personnes sujettes au mal de mer. De plus, on est moins malade sur les navires à voiles que sur les bateaux à vapeur. Les bateaux à vapeur ont l'inconvénient particulier du tremblement de la machine, qui n'empêche nullement le roulis et le tangage, et occasionne des maux de tête. En outre, l'odeur de l'huile chaude, quand le vent la porte vers vous, suffit à donner le mal de mer à un marsouin même.

Et pourtant je vous engage, si vous avez une longue traversée à faire, à prendre un steamer de préférence à un navire à voiles, car de tous les ennemis de la mer le plus grand, à coup sûr, est de rester longtemps en mer.

OSCAR COMETANT.

Le Correspondant du "Times" et le Canada.

M. Russell, le correspondant du *Times* de Londres, dans une lettre écrite le 7 février de Montréal, fait les remarquaq es suivantes sur la position du Canada en rapport avec la guerre américaine. Il dit :

"Le peuple du Canada acquiert une précieuse expérience en voyant tout ce qui se passe si près de lui. Le parti de l'annexion ne donne plus signe de vie ; à la place on voit le peuple canadien loyal envers la couronne et resserrer les liens qui l'unissent à l'Empire et se préparer à défendre ses foyers et ses autels contre l'invasion. Partout où j'ai été, je n'ai vu aucun lieu des domaines de la Reine où l'attachement à sa personne et à son autorité soit plus profond qu'au Canada. Les Canadiens voient avec peine les calamités qui affligent leurs voisins, en dépit de toutes les menaces imprudentes de la presse du Nord, mais ils s'indignent naturellement quand on parle d'eux comme d'un simple troupeau que des Etats-Unis peuvent enlever à l'Angleterre dans le but seul de l'irriter. En présence d'éléments violents et dangereux comme ceux qui existent près d'eux, il n'y a pas de doute qu'ils travailleront avec ardeur à mettre la milice sur un pied respectable. On peut se confier pour cela au patriotisme de la Législature. L'Angleterre fera le reste, et donnera le plus pur de son sang, s'il est besoin, pour appuyer la magnifique dépendance de la même Couronne, à laquelle elle est elle-même sujette, en maintenant son indépendance."

Un correspondant du *London Daily News* consacre un long article à ce qu'il appelle "l'Emancipation des Colonies," et choisissant le Canada, comme exemple, l'écrivain prétend que le seul moyen de rendre le Canada indépendant est de l'entourer de la majesté inhérente à une grande nation :

"Il y eut un temps—dit la feuille anglaise—où l'ascendant universel du monopole commercial valait la peine pour nous de tenir les colonies dans la dépendance pour commander leur commerce. Mais ce n'est plus. Le commerce est libre partout, ou il devient libre. Il est temps que nous reconnaissions un changement qui s'opère au su de tout le monde. Nous avons senti pendant longtemps que, de fait, les colonies ne faisaient rien pour nous. Maintenant, tout naturellement, nous commençons à murmurer d'avoir à encourir les dépenses de faire quelque chose pour elles. Si elles ne doivent rien pour nous et que nous ne devions rien faire pour elles, à quoi sert de conserver la possession ? Nous rêvons vaguement à créer des institutions pour les colonies, sur le modèle des nôtres.

"L'histoire de nos propres institutions doit nous enseigner que les institutions ne se font pas, mais poussent et croissent ; et que pour être fortes et respectées elles doivent être développées par la nation elle même, et tirées de son propre caractère ; elles ne peuvent être imposées à la nation, bon gré, mal gré. Nous rêvons vaguement, à propager la monarchie constitutionnelle et l'aristocratie dans notre empire colonial. Un coup d'œil sur l'histoire de la monarchie constitutionnelle et l'aristocratie doit nous montrer qu'elles sont des descendants modifiés de la féodalité, natives du sol féodal, et aussi incapables d'être transplantées sur le sol des petits états et d'égalité sociale, que les arbres des tropiques d'être transplantés dans les neiges du Canada."

L'Immigration Belge et l'Industrie-Linière

A MM. les Rédacteurs du Courrier.

MESSIEURS,—

(*Suite.*)

Sur les 3,800,000 arpents de terre arable qu'ils possèdent : les Belges n'ensemencent pas moins de 72,000 à 80,000 arpents en lin tous les ans (1 sur 47) ; mais la répartition n'est nullement uniforme vu que dans les environs de Courtrai, Roulers, Lokeren et St. Nicolas je devrais dire 1 sur 15, et même 1 sur 10 dans les environs de Thielt.)

Lors des bonnes récoltes ces 72,000 à 80,000 arpents rapportent en moyenne 262,000,000 lbs. de lin *vert*, soit 3,639 à 3,275 lbs. brut par arpent, savoir :

	Lbs.
Dans les Flandres.....	196,500,000
Et dans les provinces d'Anvers, du Brabant, du Hainaut, de Liège et de Namur.....	65,500,000
Total.....	262,000,000

En réduisant cette proportion à ses termes les plus simples on peut voir d'un coup d'œil que les Flandres seules, relativement à toutes les autres provinces, produisent : 3 : 1

La valeur de ces 262,000,000 lbs. de lin *vert* est de 12,800,000 francs, soit $2,133,333. Cette valeur augmente jusqu'à $6,135,000 par le teillage.

On distingue ordinairement cinq qualités ou cathégories de lin. En Flandre le produit d'un arpent de moyenne (8e qualité) varie (je me suppose en 1849, deux ans avant mon départ) de $50 à 60 abstraction faite de la graine que l'on peut estimer à $12 ou 17 suivant la demande (et suivant qu'on la laisse mûrir.

Il n'y a que les 3/10èmes du produit qu'on puisse ranger dans la 1ère et 2ème cathégories.

Par les opérations successives du rouissage, du teillage, du battage et de l'espadage on de l'écangage qu'il subit ; le lin perd graduellement de son volume au point que les 262,000,000 lbs. se réduisent à 36,843,750 lbs. et il perd encore alors les 39/65 de son poids sur le séran, si on le peigne fin ; mais il augmente en valeur proportionnellement. Par exemple ; une livre de lin brut ne valant que deux sols vaudra 16 à 18 sols lorsqu'elle sera écanguée et 25 sols lorsqu'elle sera convenablement séranecée.

J'ai pris note de la supputation faite en 1846-50 de la valeur produite par l'industrie linière en Belgique (tissage compris) ; elle équivalait à onze ou douze millions de piastres (66,000,000 ou 72,000,000 francs) à peu près. (4)

Le nombre des cultivateurs industriels liniers en Belgique est incalculable, mais je les divise en quatre classes : excellents, bons, médiocres et apprentis ou inhabiles. Ils sont indistinctement mélangés ; pour les trier il faut s'y connaître. Pour cultiver le lin avec avantage sur une grande échelle il faut une population nombreuse, (à l'époque du sarclage surtout) et des engrais abondants : en Canada il faudrait donc grouper les colons Belges pour réussir et pour commencer, ils devraient cumuler les engrais sur un petit espace (la première année je les engagerais à ne cultiver qu'*un* champ en commun.) L'agent devrait avoir soin de ne recruter que des tisserands-agriculteurs (5) car au début surtout et bien plus en Canada qu'en Belgique, l'industrie manufacturière et l'industrie agricole seraient inséparables. Il y a spécialement trois petits districts en Belgique où la culture et l'industrie linières sont portées à la plus haute perfection et même en ces districts quelques communes et en ces communes quelques familles, anciennes et ingénieuses par tradition, excellent. En aucun autre endroit du monde on ne saurait trouver des tisserands aussi habiles et d'aussi magnifiques tissus que dans les environs de Courtrai.

Il y a trois sortes de tisserands, savoir :

1 et 2 tisserands proprement dits tissant à la façon (journaliers, engagés) on en compte 75,000 ! ou tissant pour leur compte ; 3. tisserands-cultivateurs : fermiers ou propriétaires.

C'est de préférence parmi ces derniers qu'il faudrait recruter des colons, ce qui pour un agent étranger serait très difficile parce qu'ils sont cloués au sol et que pour les en arracher, il faut y avoir tenu soi-même et savoir comment et sous quelles considérations l'on s'en détache. Toutefois j'en connais un certain nombre que l'infortune a rangés dans la classe des tisserands pauvres et qui seraient de fameux colons (au moins quelques-uns d'entre eux, *bien choisis.*)

Je ne sais trop pour l'introduction de l'industrie linière en Canada on pourrait trouver d'utiles colons en France ! Pourtant dans le pays entre Cambrai et Douai et en Normandie, à Tiberville, le lin est assez bien cultivé ; mais ce que je sais, c'est que nulle part on ne saurait trouver des apprêteurs aussi experts et aussi vigilants que dans les Flandres.

Pour n'être pas trop long, je ne puis que résumer les conditions essentielles à la bonne culture du lin : 1o. *Labour profond* (14 pied au moins) : deux labours dans un sillon ou deux labours croisés. Après tout la bêche est préférable à la charrue : cela suppose une terre parfaitement *érochée* et très meuble. Je dois ici faire observer en passant que l'introduction de cette culture contribuerait puissamment à l'amélioration des terres et au perfectionnement de l'agriculture en ce pays. 2o *Assolements* ou *Jachères* : en Flandre on met jusqu'à 7 ans d'intervalle entre deux recoltes sur le même terrain et ce n'est nullement trop. 3o *Fumier abondant.* 4o *Semis très épais* ; plus que l'on sème épais, plus le lin vient fin (s'il pousse dense). La meilleure graine est celle de Riga (Russie) ; le lin de année que la première, mais elle qu'elle donne est plus beau la secon-s'affaiblit gradnellement dès la troisième. En Flandre on sème du 1er Mars au 30 Avril. On ne saurait semer trop tôt si la terre le permet.

Après le hersage on émotte le champ à la claie (on enterre la graine par le même moyen), et après le semis, deux hommes le foulent ou le roulent et, suivant un pieux usage, le marquent d'une croix, ce qui lui donne la forme d'un large suaire (il est à appréhender que ce pieux usage comme bien d'autres qu'un âge plus fervent et plus heureux nous a transmis, disparaise : il y on qui se contente d'une croix plus petite et qui ne le marquent plus qu'à un coin !) Au dimanche des Rameaux on couronne la croix avec du buis béni. 5o *Sarclage minutieux* : cela est d'une importance majeure. Quelquefois on est obligé de faire deux sarclages (on en fait même jusqu'à trois). J'ai vu jusqu'à cent personnes sarcler sur le même champ de lin : elles le parcourent à genoux sur une ligne droite et le peignent ainsi (c'est le mot) dans toute son étendue. 6o Enfin ne point laisser murir la graine au détriment des fibres ou filaments du lin (les Russes sacrifient le lin à la graine ; aussi leur graine est-elle supérieure. Voir No. 4). mais *arracher la récolte immédiatement après la fanaison de la fleur.*

On pourra remarquer que ces conditions ne seraient pas toutes littéralement, rigoureusement, praticables en Canada ; mais on saurait les modifier suivant les exigences du climat et y suppléer au besoin, en partie.

Voici maintenant le résumé des opérations successives qu'on fait subir au lin après sa récolte :

1o. ROUISSAGE. 1o. A l'eau courante préalablement séché, (Méthode de Courtray) 2o. à l'eau stagnante : on a l'habitude de le rouir *vert.* (Ditto du pays de Waes). Cette méthode donne un lin moëlleux et moins fort on le laisse à l'eau 5, 8 à 10 jours. 3. à la rosée : Hainant et province de Namur ce n'est point une méthode systématique mais imposée là par d'anciens réglements hygiéniques sous le prétexte que le rouissage (1-2) est insalubre.

On le fait ensuite sécher sur l'herbe 12 à 16 jours, et on le conserve en chaume le plus longtemps (deux, trois ans si l'on peut) ; comme les toiles belges, il s'améliore en vieillissant.

A propos de rouissage, je ne sais si ce ne serait pas là en Canada la question ou l'opération la plus problématique à tenter, à traiter ou à résoudre ? Je me contente de poser qu'il faut une eau modérément courante et très-limpide se tenant à un niveau régulier pour obtenir du lin fort et une toile blanche et solide. Il y a profusion d'eau courante en Canada (comparativement en Belgique on n'a que de minces filets : la *Lys*, rivière favorite des maîtres-rouisseurs, en maints endroits, n'est pas même aussi large que la rivière l'Assomption, mais elle charrie des eaux d'une limpidité admirable.) Reste à savoir si quelques unes des veines aquatiques du Canada seraient favorables au rouissage ; je ne saurais entreprendre de les analyser et rien d'ailleurs ne vaudrait une épreuve.

2o. Battage ou broyage. 3o. Espadage : manuellement, un bon ouvrier ne bat et n'espade par jour que 9 à 10 lbs. de lin ; mécaniquement ou imparfaitement, on peut bien en broyer et en espader 300 lbs ! Mais on détériore la filasse tellement que ce que l'on gage en vitesse on le perd en valeur. 4o. Serançage : opération importante et délicate qui exige un grand soin, des outils (peignes) bien confectionnés et spécialement de l'intelligence.

Annuellement on fabrique en Belgique 45,000,000 aunes de toile qui absorbent environ 20,500,000 lbs. de fil. En 1848 le nombre de pièces de toile vendues sur les seuls marchés publics de la Flandre Orientale a dépassé 69,500. Jusqu'en cette année on n'avait pas dépassé en finesse 6,000 fils de chaîne sur une largeur de 5 quatrième. Nous avons eu l'honneur, mon père et moi, d'exposer le premier rot qui (sur 5 quatrième) ont porté 6,300 fils de chaîne ! Amincir broches (*peux*) davantage, c'eut été les anéantir ; le fil ressemblait à de la toile d'araignée et le rot à de la vitre. Au delà et même en deçà de cette limite ce n'est plus de la *toile* ; c'est de la *batiste* (tissu d'une finesse aérienne, pour mouchoirs-linons etc.)

En Flandre on ne tisse presque plus maintenant qu'à la navette volante (procédé mi-mécanique qui consiste à lancer et relancer la navette avec une grande ou véloce rapidité au moyen d'un battant à rainure garni de ressorts en spirale à ses deux extrémités et de deux chasses mobiles glissant des deux côtés sur une baguette de fer et que le tisserand peut aiglement et tour à tour, sans interruption ni ralentissement, d'une main et sans se déranger ou se courber, faire mouvoir.) Les toiles tissées ainsi plus promptement n'en ont que plus de force et un tissu plus serré et plus régulier. Ce procédé procure donc les avantages, moins l'excessive et coûteuse vitesse du tissage mécanique proprement dit et il n'en souffre ou n'en cause pas les inconvénients : ce qui le recommande.

Il y a une variété infinie de toiles et il y en a de 8 sols (40 centimes) l'aune à 5 francs et au delà. Je regrette beaucoup pour mon pays qu'il n'y ait point ici d'importateurs de toiles flamandes. Que ne suis-je capitaliste !

Le blanchiment et l'apprêt des toiles formant une branche spéciale et complémentaire de l'industrie linière. On a découvert des agents chimiques qui blanchissent (le chlore). Préalablement les fils sont souvent blanchis au lait.

Voilà, Messieurs, les notes les plus intéressantes et les renseignements les plus précis et les plus pratiques que ma mémoire, mes tablettes et mes loisirs me permettent de livrer au public pour le présent. Plus tard j'y reviendrai peut-être et je les commenterai si l'on m'encourage et si mes services sont agréés. J'ai résolu de tout faire pour le triomphe de la Colonisation du Canada en tant que peut y concourir l'Immigration Belge.

Veuillez engager tous les journaux canadiens à reproduire cette correspondance.

Votre très-humble serviteur.

E. SIMAYS, C. N.

Montréal, 25 février 1862.

P. S. Je ne doute nullement du succès qu'obtiendraient la culture et l'industrie linières en Canada. En peu de temps les Canadiens acquerraient la dextérité nécessaire pour s'y adonner avec fruit ; elle serait une source nouvelle de richesses et, durant nos cruels hivers surtout, une ressource précieuse pour les habitants de ce pays ; car l'industrie linière une fois établie à mesure qu'elle prendrait de l'extension procurerait le travail et la subsistance, le bien-être même à bien des familles nécessiteuses et oisives.

Nous pourrions simultanément ou subséquemment introduire la dentellerie (fabrication de dentelle, au fuseau). Le peuple Belge en a bien, des industries !

E. S.

(4) Quoique je ne puisse faire maintenant la plupart de ces calculs que de mémoire, ils sont très-approximativement exacts néanmoins. Naturellement je les base sur la valeur de ces produits *en Belgique* car, sans en faire l'expérience, il serait assez difficile de présager la valeur relative de productions similaires *en Canada* : elle serait analogue, sans doute, mais je ne saurais la préciser sans épreuve.

(5). Il est bien vrai que les tisserands les plus experts sont, généralement parlant, ceux qui s'occupent *exclusivement* de tissage, mais on conçoit aisément qu'au début en ce pays on ne saurait leur fournir ni constamment les occuper ; ils ne feraient donc rien qu'y languir.—Un agent Belge seul saurait faire un choix convenable. Le fait d'industrie linière, chaque localité en Flandre a sa spécialité et chaque spécialité à ses maîtres ; il faudrait éplucher un peu partout et s'y entendre.

Le Senat Francais.

Les Séances des 24 et 25 février ont été bien glorieuses pour la Société de St. Vincent de Paul qui a rencontré là de nobles vengeurs dans les personnes de Thayer, M. le Baron Dupin, M. le Comte de Ségur d'Aguesseau et les cardinaux de Paris, et de Besançon. Les membres de la Société St. Vincent de Paul d'Ottawa qui sont très nombreux nous dit-on seront contents de lire le discours de Mgr. Mollot, cardinal archevêque de Paris, qui succédant à la tribune à M. le Baron Dupin dit avec émotion les paroles suivantes :

Messieurs les sénateurs, je vous demande la permission de remercier immédiatement M. le baron Dupin de l'hommage qu'il a rendu aux conférences de Saint-Vincent de Paul. Je la remercie au nom des pauvres de Paris, et je puis ajouter au nom des pauvres de toute la France et du monde entier. Dans l'éloge qu'il a décerné à la Société de Saint-Vincent de Paul il n'a rien dit de trop.

Il y a vingt-cinq ans que je suis avec toute la sollicitude d'un pasteur de l'église les actes des conférences, et je puis joindre mon témoignage aux autres témoignages dignes de respect que vous avez entendus. Je n'ai rien vu dans ces conférences qui puisse porter atteinte à l'ordre public ; je n'y ai vu aucune pensée, aucun sentiment dont il y ait quelque chose a retrancher.

Je regrette donc des mesures prises sous des inspirations qui ne sont pas justifiées. J'ai reclamé, mais sans succès : depuis, quand il a été question de la reconstitution de la présidence et du conseil général, j'ai cru devoir éviter un honneur qu'on voulait me faire et la responsabilité qui en fût résultée pour moi. Mais je dois dire que si le conseil général demeure supprimé, l'œuvre sera compromise et le bien ne se fera plus avec des résultats aussi satisfaisants.

Les choses, malheureusement, ont acquis un caractère tel, que je ne sais comment il sera possible de revenir sur des mesures prises ; pour mon compte, je demanderai qu'on mette la question à l'étude, qu'on recherche si les faits dont on a parlé sont exacts et s'ils justifient les actes de l'autorité. Quant à moi, je n'ai rien pu savoir, je n'ai rien constaté qui donnât raison aux plaintes, je n'ai rien vu qui pût exciter le moindre soupçon.

On a inquiété de grands intérêts, on a été à la charité publique des moyens d'action efficaces. Il serait à désirer que le mal fût réparé, que le conseil général pût être reconstitué et fonctionnât, comme il avait fonctionné jusqu'ici, à la satisfaction de tous les membres de la Société.

L'honorable baron Dupin lui a rendu hommage, et je m'y associe, je le répète. Ayant été sinon président, du moins haut surveillant de l'œuvre, j'ai pu m'assurer de l'esprit qui animait la Société de Saint-Vincent de Paul, des pensées, des dispositions, des sentiments profondement enracinés dans le cœur des membres du conseil général, et de ceux des conférences dans le monde entier.

Rien de plus beau, de plus approprié à l'esprit de notre temps qu'une œuvre ainsi comprise, que la charité exercée avec ce dévouement, ce zèle infatigable, et auxquels, je le répète, on ne saurait, au nom des pauvres, rendre trop hommage. (Approbation.)

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU NAVIRE A VAPEUR

"ANGLO-SAXON."

Portland, 19 mars, 1862

Le steamer *Anglo-Saxon*, parti de Liverpool le 6 est arrivé aujourd'hui avant-midi.

La Suède insiste à ce que la Danamark observe et remplisse les traités de 1851 et 1852.

Turin, 6 mars.

Garibaldi a eu avec Rattazi une entrevue dans laquelle il s'agissait de l'organisation immédiate de l'armée. Rattazi a consenti à cette mesure en déclarant que le cabinet était en danger. On ne parle plus d'expédition de volontaires. Rattazi a énergiquement manifesté l'intention de s'opposer à toutes démonstration hostiles au pape dans les Etats Romains.

On reconnait généralement en Angleterre l'importance de la victoire remportée sur les rebelles au fort Donelson, ce qui a fait hausser à Londres les fonds américains. Il y a, néanmoins une dépression dans le coton.

Le Times admet les récents succès des fédéraux, mais en ajoutant qu'ils ont été obtenus dans des pays où les opinions de la population étaient divisées et que les troupes fédérales ont à peine amené le gouvernement de l'Union au point où il était avant sa reconstruction.

Le Post espère que les unionistes et les séparatistes considèrent l'état actuel des affaires, en viendront à un compromis.

Cyrus W. Field, a eu avec le comte Russell une entrevue dans laquelle il s'est agi de relier l'Europe à l'Amerique par un câble transatlantique de l'Irlande à Terre-Neuve.

ITALIE.—Le remaniement du nouveau ministère tel qu'apporté par le Glasgow, n'est pas complet. Ratazzi a par interim la direction du ministère de l'Intérieur et des affaires étrangères. Les nouveaux ministres de la justice et de la guerre sont Cordova et Peletti. Victor-Emmanuel est arrivé le 5 à Milan, au milieu des plus vives acclamations.

Le général Russe Philipson directeur du district universitaire de St. Petersbourg, et qui a joué un rôle important durant les troubles récents des étudiants a été démis de son grade.

Lord Palmerston, interrogé sur les affaires du Canada a dit en chambre que le gouvernement à l'instance des autorités coloniales devait envoyer un plus grand nombre de troupes en cette Province, mais le chiffre en serait suspendu, vu les espérances de la prochaine solution pacifique de la question américaine. L'effectif des dépenses de l'armée se monte à 16 millions et un quart. Le nombre des hommes actuellement sous les armes est de 227,000 dont 24,000 ont été envoyés dans les possessions américaines.

Le banquier Peabody quitte l'Angleterre avec une fortune de £70,000 par an.

On rapporte que Smith O'Brien a envoyé un cartel à sir Robert Peel pour se battre soit en France, soit en Belgique.

Le sénat français a finalement adopté le paragraphe de l'adresse concernant la question romaine, à une majorité de 126 contre 1. Cette résolution a provoqué dans la chambre les plus vives acclamations.

M. Billault avait préalablement expliqué la politique du gouvernement qui désire encore et toujours l'indépendance du Pape et celle de l'Italie. Il a signalé les difficultés et le grand danger qui résulteraient de l'évacuation de Rome par l'armée française. On dit que le gouvernement ne desespere pas encore de surmonter les difficultés qui s'opposent à un arrangement entre le St. Père et l'Italie.

Les attaques du prince Napoléon contre les débats autrichiens ont provoqué de la part de ce gouvernement des explications qui ont été jugées satisfaisantes.

Bois de Construction sur la Riviere Noire.

Nous avons reçu les statistiques suivantes sur le nombre de pièces de bois aux chantiers de la Rivière Noire qui seront prêtes à descendre à la débâcle des glaces.

	MORCEAUX.
G. E. White.....	2000
McDonald & Cie.....	2250
Jos. Aumond.....	1500
Marcotte & Poupore.....	1500
J. & H. Cahill.....	1200
Jas Walker.....	1800
John Landon.....	1500
Libeau, pour Aumond.....	800
A. Fraser.....	1000
W. Stitt.....	1000
J. Coghlan.....	1000
A. & J. Colton.....	1200
W. Findlay.....	2000
Total.....	19,750

Reciprocite.

Dans son discours d'ouverture, dit le *Canadien*, le gouverneur de l'Ile du prince Edouard a informé la législature de cette petite colonie qu'il venait de recevoir du Canada une proposition relative à l'établissement du commerce libre réciproque entre les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, à l'assimilation de leurs tarifs respectifs. Nous apprenons cette nouvelle avec beaucoup de plaisir, et nous espérons que cette proposition sera amenée à bonne fin. L'adoption d'une pareille mesure fournirait au Canada un port de mer ouvert en toutes saisons, et aux provinces maritimes un lieu sûr pour ses approvisionnements.

—Le correspondant parisien du *Herald* de New-York annonce l'arrivée à Paris de notre ancien gouverne

DERNIER AVIS.

Avec le présent No. nous terminons la première année de l'existence du *Courrier*.

Le 3 d'Avril prochain nous servirons aux lecteurs le 1er. No. de la 2me année.

L'on devra cependant comprendre qu'il n'y aura que ceux qui auront payé leur abonnement qui recevront ce journal. Les souscripteurs qui n'ont pas suivi à la lettre les conditions telles que publiées dans notre 4me page doivent nécessairement s'attendre à payer pour l'année écoulée la somme de $2.50.

Tous ceux qui doivent à cet établissement pour annonces, etc., etc., sont priés de venir régler de suite, ou si non, nos comptes seront placés entre les mains de procureurs de la ville et des campagnes—pour collection immédiate.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 27 Mars 1862.

DISCOURS DU TRONE.

Nous publions en entier le discours du Trône. Il est très difficile à l'heure qu'il est de pouvoir en faire une appréciation correcte, et précise, car ce discours sera étudié, discuté, labouré en tout sens, et de tant de manières, qu'il est juste que nous attendions les débats sur les différents sujets, sur lesquels Son Excellence attire tout spécialement l'attention des membres de notre législature, entre autres: une loi de milice et une loi de banqueroute pour le Haut-Canada—avant de nous prononcer. Il faut savoir avant tout sous quel jour le plus favorable paraîtra ce discours aux yeux de la majorité.

Dans notre opinion, il est du devoir de tout citoyen, non pas de se laisser influencer, mais de se laisser guider par l'opinion de la majorité—règle ordinaire. Tout électeur peut critiquer la conduite de son mandataire, mais il ne peut toujours blâmer celle d'un corps qui pris collectivement représente l'opinion publique, chargé qu'il est par tous les constituants du pays de représenter les intérêts généraux de la Province.

Il doit donc s'attendre à posséder la confiance de tous les électeurs du pays. Nous répéterons ce que de profonds penseurs ont dit que l'homme qui ne reconnait aucuns principes obligatoires, auxquels il faille conformer ses actions et sacrifier ses intérêts, n'est point politiquement parlant, un être moral—Admettre un principe quelconque de devoirs auxquels il faille rapporter sa pensée, subordonner ses intérêts et ses passions pour le bien du plus grand nombre, *pro bono publico*—constitue la base fondamentale de toute moralité. Le manque d'espace nous oblige aujourd'hui de remettre à un autre No. quelqu'autres remarques que la discussion sur le discours du Trône amèneront et nécessiteront sans doute.

Ouverture de la 1er Session du 7me Parlement.

Quebec, 20 mars.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Son Excellence le Gouverneur Général entre dans la Chambre du Conseil Legislatif à 3½ h. P.M. et fait l'ouverture de la 1ère Session du 7ème Parlement du Canada.

Les membres de l'Assemblée Législative sont présents.

Le greffier du Conseil Legislatif annonce alors aux deux Chambres que Son Excellence ne juge pas à propos de donner les raisons pour lesquelles elle a convoqué le parlement avant que les Chambres aient choisi leur Orateur respectif.

Les membres de la Chambre Basse se retirent alors, et l'on procède à l'election de l'Orateur. Le Greffier du Conseil est au fauteuil.

Sir E. P Taché, secondé par l'Hon. Malcolm Cameron, propose Sir Allan Mc Nab.

L'Hon. M. Patton est proposé par l'Hon. M. Renaud secondé par l'Hon. M. Christie.

L'Hon. M. Hamilton, secondé par l'Hon. M. Tessier, propose l'Hon. M. Campbell.

Le Greffier met aux voix la motion proposant Sir Allan McNab; cette motion obtient 36 contre 23.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

M. Turcotte a été proposé par M. Cartier secondé par M. MacDonald; M. Scotte a été proposé par M. Drummond, secondé par M. Foley.

DIVISION

Pour M. Turcotte.—Messrs. Abbott, Alleyn, Anderson, Baby, Beaubien, R. Bell, (Russell,) Benjamin, Benoit, Blanchet, Bourassa, Jn. H. Cameron, Carling, Casgrain, Pro. Gen. Cartier, Cauchon, Chapais, Daoust, Dawson, De Cases, Denis, Desaulniers, Dostaler, Dufresne, Dunkin, Dunsford, Ferguson, Fournier, Gagnon, Galt, Gaudet, Hebert, Jackson, Jones, Knight, Langevin, Letourneux, Pro. Gen. McDonald, McBeth, McCann, McLachlin, Morgenaan, Sol. Gén. Morin, Morris, Morrison, Morton, Portman, Poupart, Powell, Prevost, Robinson, Robitaille, Rose, Ross, John S. Ross, John S. Ryerson, Rykert, Scott, Sherwood, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Taschereau, Tassé, Tett et Walsh.—66 voix.

Pour M. Scotte.—Messrs. Archambault, Ault, Biggar, Bourassa, Bowen, Berwell, Cockburn, Connor, Cowan, DeBoucherville, Dixon, Dorion, Drummond, Dufresne, Evanturel, Falkner, Foley, Fortier, Harcourt, Howland, Huntington, Hunt, John Jolly, Kierkowski, Laframboise, Lesanger, D. A. McDonald, John S. McDonald, McKenzie, McDougall McGee, McKellar, Mowat, Munroe, Notman, O'Halloran, Patrick, Rankin, Rémillard, Rymal, Southard, Smith, Somerville, Starnes, Stirton, Vigor, Wallbridge White, Wilson et Wright.—53 voix.

Québec, 21 mars.

Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu, cet après-midi à 3 heures, au Conseil Législatif; ayant pris place sur le trône, il fit mander les membres de l'Assemblée Législative qui parurent presqu'aussitôt, précédés de leur orateur.

L'Hon. J. E. Turcotte informa Son Excellence que l'Assemblée Législative l'avait choisi pour son orateur, et réclama pour elle les privilèges parlementaires ordinaires.

Le Gouverneur-Général parla ensuite en ces termes:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Depuis la dernière session de cette Législature, Sa Majesté et ses sujets ont fait une perte irréparable dans la personne du Prince Epoux. Il n'est pas nécessaire pour moi de vous rappeler que ce illustre Prince qui était né et avait reçu la plus grande partie de son éducation dans un pays étranger, était anglais par le cœur, la pensée et l'action. Je suis persuadé qu'outre l'objet de bienveillance universelle qui l'engageait à connaître les éminentes libertés intellectuelles que la nature lui avait prodiguées et les vastes connaissances qu'il devait en travail, à promouvoir tout ce qui pouvait améliorer le bien-être moral ou matériel de l'homme, de toutes les nations et de toutes les races, vous appréciez dignement les vertus qui ornaient l'âme du Prince défunt, que vous comprenez la grandeur du vide qui existant de se faire dans les relations publiques et domestiques de notre souverain et que vous vous joindrez à moi pour déposer aux pieds du trône l'expression de notre profonde sympathie et de notre condoléance.

Les circonstances ont permis, l'automne et l'hiver derniers, aux sentiments d'attachement réciproque qui unissent les habitants de cette province et ceux de la mère-patrie, de se manifester de la manière la plus satisfaisante et la plus éclatante. La loyauté dont ses sujets de l'Amérique Britannique du Nord ont fait preuve a été l'objet d'une mention spéciale de la part de notre Souveraine, dans le discours du trône, fait à l'ouverture du parlement impérial; et ce souvenir ne peut manquer de vous être agréable à vous qui êtes les représentants du peuple Canadien.

Je vous félicite de l'abondante moisson dont vous avez été favorisés l'année dernière et des conditions actuelles saines de votre commerce, malgré la gêne à laquelle la guerre civile qui désole si malheureusement les Etats-Unis l'a soumis.

J'ai fait déposer devant vous des documents qui font voir l'application faite par le gouvernement français aux vaisseaux canadiens des privilèges, dont jouissent dans les ports français les vaisseaux anglais.

Voici certainement un grand avantage pour la construction des vaisseaux, et c'est une preuve nouvelle des sentiments amicaux sur lesquels repose l'alliance entre l'Angleterre et la France.

Pendant la dernière vacance a eu lieu une entrevue entre les délégues du gouvernement de cette Province, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour considérer l'opportunité de renouveller auprès du gouvernement impérial la demande qu'on lui avait faite, de contribuer à la construction du chemin de fer destiné à relier ces trois provinces. Une délégation commune se rendit en Angleterre pour ouvrir les négociations à ce sujet avec le gouvernement de Sa Majesté. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à ce jour. Vous connaîtrez la décision finale du gouvernement impérial, aussitôt que je l'aurai reçu.

J'ai appris par le Secrétaire d'Etat pour les colonies que le gouvernement de Sa Majesté, acquiesçant aux suggestions de mon prédécesseur a l'intention d'introduire pendant la session actuelle du Parlement Impérial un bill pour abolir le droit qu'ont les Cours Supérieures d'Angleterre d'émaner des writs d'*habeas corbus* dans cette province et les colonies placées sous les mêmes circonstances.

Je demande votre considération pour une mesure qui vous sera soumise dans le but d'assurer une administration convenable des biens de banqueroute et pour une autre concernant l'établissement de prisons et pénitenciers locaux dans cette Province.

J'ai fait déposer devant vous des papiers dans lesquels vous verrez que le gouvernement ne s'oppose pas à un système de libre échange entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si leurs gouvernements et leurs législatures peuvent établir d'un commun accord les bases sur lesquelles reposera un arrangement satisfaisant.

J'ai jugé à propos pendant la vacance de nommer une commission pour considérer la condition actuelle de la milice, l'opportunité de changer son organisation et de la rendre plus efficace. Le rapport de cette commission vous sera soumis. Je vous prie de considérer avec soin les recommandations.

D'autres mesures d'utilité publique vous seront aussi soumises.

Messieurs de L'Assemblée Législative,

Les comptes de l'année qui vient de finir vous seront présentés, j'espère que vous les trouverez satisfaisants.

Je dois vous demander les subsides nécessaires au service de Sa Très Gracieuse Majesté pour l'année courante, et j'ai manifesté le désir que les estimés fussent faits avec toute l'économie compatible avec leur efficacité.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je saisis l'occasion de vous témoigner ma reconnaissance pour la bonne volonté et la bienveillance avec laquelle on a accueilli ma nomination au gouvernement de cette colonie.

La constitution vous charge de veiller aux intérêts de cette grande Province. Je recommande à votre considération la plus impartiale et la plus attentive les différentes matières dont vous aurez à vous occuper, et je prie ardemment le Dieu tout-puissant de vous éclairer, afin que vous travailliez à sa gloire, à l'honneur de notre souveraine, au bonheur et à la prospérité du peuple du Canada.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Après que Son Excellence se fut retirée, l'Hon. S. Smith introduisit un bill concernant les écoles communes. Le bill fut lu une 1e fois. Sur motion de l'Hon. S. Smith, la Chambre décida de prendre le discours en considération, lundi prochain.

M. Walbridge fit remarquer que les comtés de Lennox et de Addington, d'après le retour, n'étaient pas représenté, qu'aucun des candidats n'avait été élu. Il proposa, secondé par M. Loranger, que le Greffier reçut l'ordre de se rendre à la chambre lundi prochain avec les livres et les papiers qui avaient rapport à cette élection. La motion fut emportée.

Un comité de 13 membres fut nommé pour préparer les listes des comités permanents et la Chambre s'ajourna.

Chronique Religieuse de la semaine.

Bonhomme Carême avec son jouet d'arrêtes de morue pourchasse bravement et impitoyablement de son champ toute incursion bruyante et folâtre; mais il fait bon accueil au chômage et aux délassements de nos fêtes chrétiennes. Le calendrier au 19 mars nommait St. Joseph et notre ville lui faisait écho dans ses établissements religieux. Un jour sans nuages s'est levé sur elle comme un sourire du ciel. Le couvent ouvrait la fête par l'admission à la vêture de deux postulantes dont nous regrettons de ne pas savoir les noms. Mgr. qui présidait la cérémonie révélait dans son allocution épiscopale des accents de dévotion à St. Joseph que l'Europe, Rome, voulons-nous dire, a pu seule lui donner.

Au Collége on était loin de s'ensevelir dans la routine d'une journée de classe. C'était congé et grand congé, mais tout religieux. Les dévotions de la matinée se complétaient par une messe solennelle. Plusieurs membres du Clergé s'étaient empressés d'accourir ainsi que quelques privilégiés. La musique au complet cette année, y a fait noble figure. Au sortir de là, les souhaits de bonne fête ont été présentés à Mgr. qui a bien voulu les agréer avec son obligeance accoutumée et y a répondu avec un fin et délicat à propos généreusement apprécié par tous ses enfants. La soirée offerte aux amis de l'établissement est ensuite venue. Nos jeunes artistes anglais ne voulaient pas rester en arrière de ce qu'ils avaient fait au commencement du mois et tous les témoins de leur dernière mise en scène peuvent dire comme nous qu'il ont réussi bien que la représentation de ce nouveau drame français fut à peu près improvisée, il y avait applaudissements chaleureux et légitimement conquis. Puis le nombreux auditoire a demandé comme grâce à Sa Grandeur la permission d'entendre la répétition de l'hommage qui lui avait été rendu le jour de son arrivée et que nous publions dans notre dernier numéro. Mgr. accédant de grand cœur à la proposition, on a vu reparaître sur la scène le Pionnier Canadien, le Vieux Chichima, le jeune Fils de la Verte Erin, le Voyageur, l'Ecloppé. Chacun de ses personnages n'avait rien perdu de ses premières émotions et les a fait vivement partager à l'assistance. Quelques morceaux anglais dans les entr'actes n'étaient pas moins goûtés. Malgré la prolongation du programme on arrivait au bout sans vouloir y croire, et chacun se retirait en remerciant St. Joseph de leur avoir ménagé de si dignes et si douces jouissances.

Dimanche dernier, jour de la solennité, la paroisse St. Joseph s'est mise elle aussi en grand mouvement de fête. L'église se parait de ses plus riches atours. Le chœur exécutait sa partie avec un entrain admirable et que nous ne lui connaissions pas; l'office pontifical dans toute sa majesté et splendeur parachevait la beauté de la cérémonie du matin. *Le Salut* du soir venait dignement couronner le tout. L'autel ruisselait de lumières au milieu des fleurs agencées avec le meilleur goût, le chœur dans son infatigable zèle disputait au succès de la matinée, et ainsi cette année mieux que toutes les autres qui l'ont précédée pourrons-nous dire, que notre ville a retenti du nom aimé et révéré de St. Joseph.

La ville d'Ottawa et ses environs

CROQUIS No. 1.

Nous commençons aujourd'hui à donner à nos lecteurs sur la 3e page le 1er. No. de Croquis que nous insérerons de semaine en semaine, les dédiant tous aux PATRONS de l'organe des Canadiens français du Canada Central. L'on admirera comme nous les chûtes des Chandières qui d'après l'opinion d'un grand nombre de touristes célèbres ne peuvent être surpassées en grandeur et en magnificence, même par celles du Niagara. Du Pont suspendu l'on a une vue de toutes les chûtes, de ce point l'on voit l'eau venant avec rapidité et serpentant dans toutes les directions, tomber dans le gouffre dont le bruit solennel renvoie l'écho des rochers; continuellement l'on aperçoit aussi les blanches évaporations de la chûte montant vers la cime des sapins, et si le soleil vient à éclairer ce reseau diaphane, et en faire jaillir en gerbes étincelantes cet arc-en-ciel tout des couleurs du prisme chanté par les Chateaubriand, les Moore et tant d'autres, du haut du *Table-Rock* de Niagara, c'est alors que le voyageur anéanti, plongé dans une admiration muette, rassemble toutes les forces de son imagination pour s'initier à ce grand mystère de la nature. La vue de la cataracte prise du pont est plus entière, et l'on peut se former de la position du précipice une idée plus correcte qu'on ne le pourrait faire ailleurs.

Pendant cette saison de l'année, les glaces en s'accumulant, forment des montagnes immenses, et d'énormes glaçons, que l'on prendrait pour les colonnes d'un édifice grossier, sont en plusieurs endroits, suspendus à la partie supérieur du précipice et paraissent atteindre le fond du gouffre.

Prochainement nous donnerons une vue seule des chûtes, car leur examen exige beaucoup d'attention et de temps afin d'en découvrir toute la grandeur.

Chacun peut donc répéter en admirant ici les beautés de la nature, ces quelques sentiments d'admiration exprimés en langage rimé:

Siècle, avant de prôner tes succès:
Ta gloire, ta science, l'horticulture;
Hommes savants, avant tous tes progrès,
J'admirerai, les œuvres de la nature.
Ces Chaudières, merveilles de l'Outaouais,
Ces chûtes périlleuses et bruyantes,
Où, toi Etranger, sans doute tu te croirais
En Egypte, aux Cataractes écumantes.
Si,... ce Pont Suspendu, structure nouvelle,
Ces maisons pittoresques, là, ce rien occupé,
Au Nord-Ouest, cette plaine fertile et belle,
Ne te disaient: non, ici, c'est Outaouais cité!

La longueur du cours de l'Ottawa est d'à peu près 780 milles. De sa source cette rivière coule dans une direction sud-ouest, après avoir reçu plusieurs tributaires descendant des côteaux d'alentour, divisant ses eaux; de la Baie d'Hudson, elle entre dans le lac Temiscaming.

Les points-de vue sont ici des plus pittoresques, surpassant de beaucoup en beauté de tout genre le lac des Mille Iles du St. Laurent.

Un peu plus bas que les rapides, l'Ottawa se divise. Les îles se présentent et lui donnent différents cours et différents chenaux. Alors apparaissent une succession de chûtes séparées les unes des autres.

Dans le croquis de ce jour l'on voit le canal Rideau qui parcourt une distance de 116 milles. Le canal est un des plus beaux spécimens de l'art mécanique et de la maçonnerie. Ses écluses sont généralement admirées quant à leur solidité et leur fini. Huit de ces écluses s'élèvent les unes au-dessus des autres dans le centre même de la ville qui est réunie par un pont de pierres, formant par cette division la Haute et la Basse-Ville dont on voit une partie de la première dans la vue de ce jour qui a été prise à distance, sur un des côteaux de la vallée de l'Ottawa.

(*A continuer.*)

(*Pour le Courrier d'Ottawa.*)

CORRESPONDANCE AMERICAINE.

L'Abolitionisme et Horace Greeley.

L'Abolitionisme, vu dans toutes ses formes et sous toutes ses couleurs, n'est qu'un composé de scélératesse et d'impudence, et Horace Greeley est son prophète.

Le succès des armes du Nord *sans l'émancipation*, froisse Horace Greeley et le chagrine amèrement, et ajoute un autre démenti à ses nombreuses prophéties.

On se souvient qu'avant nos troubles, il ne cessait de publier dans son journal, la *Tribune* de N. Y., que le Sud n'oserait jamais se séparer de l'Union. "Le Sud, selon lui, dépendait trop sur le Nord, et puis le peuple au sud de la ligne de Mason et de Dixon était trop lâche, trop lascif et trop dégénéré, et que lui Horace Greeley avait droit de parler de la sorte, parce qu'il était *brave, vertueux et fort.*"

La guerre vint, et de suite il changea de tactique. "Le Sud, dit-il, peut bien se séparer, mais nous saurons avant trente jours le forcer de plier drapeau. Les nègres palpitent de joie à la vue de la liberté qui se présente pour eux,... et *ils se révolteront*;" mais les trente jours sont venus et passés, et une année s'est aussi écoulée. Pas un nègre n'a eu sa liberté, pas un nègre ne s'est révolté, et le Sud n'est pas encore soumis.

Mais l'abolitionisme ne se laissa pas pour tout cela si aisément décourager; au contraire il commença à crier partout "émancipez, émancipez;" et l'émancipation était la panacée qui devait guérir tous les maux. Elle devait guérir la pépie, l'engélure, la colique enfantine, le tic douloureux, la folie, la rougeole, la goutte, —la rébellion,—émancipez! Alors son cri devint plus fort et plus féroce. "Emancipez, et avancez sur Manassas."

Nos troupes ont vu Manassas, Bull Run les a vues fuir, l'abolitionisme a été maudit par elles et depuis lors le cri d'émancipation a été étouffé.

On nous disait, abolissez l'esclavage, ou vous ne gagnerez jamais une victoire," cependant l'esclavage n'est pas aboli, et la victoire salue partout la bannière de l'Union. Pauvre abolitionisme! Le monde a marché et marchera sans toi.

L'abolitionisme a donc prouvé au monde qu'il n'était qu'un faux prophète, un fourbe morale et physique, un charlatan de première classe, dont les médicaments et les pronostics sont aussi ridicules que futiles. Chacun croirait pourtant que la honte devrait le forcer de cacher son ignominieuse tête. Même le Dr. Tumblety se retire devant la société qui connait sa charlantanerie; mais l'abolitionisme plus effronté ose encore élever la tête en face de toutes les défaites futures qui l'attendent.

Il peut encore crier d'une voix faible et plaintive que le seul remède à nos maux politiques est de verser le sang des blancs pour obtenir la liberté des noirs. Cependant, il est d'une humeur chagrine et morose, parceque sa voix n'est plus écoutée, et que chaque jour voit arriver la fin de sa misérable carrière. Il est étonné de ce que ces adhérents d'autre fois s'empressent de déserter son drapeau et d'abandonner son char; mais ce qui le chagrine le plus sur son lit de mort, c'est de voir que les plans qu'il avait formés dans le but de créer des nouvelles places pour Sumner et Chandler, espèce d'hotel d'invalides, auquel devaient être attachés de beaux et magnifiques appointements pour les politiciens rejetés, ruinés ou sans honneur, appartenant à son école, ont été frustrés et sont tombés sans le moindre succès.

Horace Greeley, qui sait faire tous les sauts de carpe comme le bouffon de cirque, dans un long article de son journal la *Tribune* de N. Y., dans lequel il s'opposait au rétablissement de l'Union sur ses anciens fondements, disait en terminant qu'il n'avait jamais dit au gouvernement ou à ses défenseurs, "adoptez ma politique, ou j'opposerai la continuation de la guerre." O le véridique Greeley! Lui, oh non, il ne dira jamais, "adoptez ma politique, sinon j'opposerai la continuation de la guerre." Lui, Greeley, il est trop patriote, trop constitutionnel, trop ami de son pays pour dire des choses semblables; Le cher homme ne voudrait jamais jeter son énorme prépondérance morale et politique contre l'Union. Oh! non, point Greeley, sa conscience est trop pure! Il pouvait cependant le dire en *toute sûreté* jusqu'au temps de la chûte du Fort Sumpter. Il était en *toute sûreté* quand il publiait des articles poétiques contre l'honneur du drapeau américain. Il était aussi en *toute sûreté* avant que les portes des Forts Warren et Lafayette fussent ouvertes pour recevoir les traitres qui étaient beaucoup plus loyaux et vertueux que lui.

Maintenant, il est certain qu'il n'opposera rien. Il calomniera pourtant les Généraux démocrates; il poignardera, si l'on veut, le Président des Etats-Unis dans les ténèbres; il rampera, il viendra à la sourdine, il se plaindra et tâchera de s'insinuer de nouveau dans les bonnes grâces des gens honnêtes; et tant que les poursuites pour libelle auront la préférence sur les *lettres de cachets*, il sera un traitre soumis, et modifié. Cependant, il sera ébahi, stupéfait, étonné toutes les fois que ceux qui sont ses adversaires oseront élever la voix en faveur de la patrie qui est en danger. Il ne peut pas comprendre comment il se fait que la Démocratie qui est à présent dans les rangs de la minorité puisse parler avec autant de hardiesse que si elle était au pouvoir. Le brave Greeley est d'opinion que tout homme peut être lâche quand il doit encourir des conséquences personnelles.

Le bâton ou la prison, voila son guide dans sa carrière de journaliste.

Mais Horace Greeley met le comble à l'impudence, quand il ose dire maintenant qu'il n'a jamais dit, "adoptez mes vues politiques, si non je m'opposerai à la continuation de la guerre." Celui qui a étudié tant soit peu les évenements politiques, sait que pendant sept mois l'abolitionisme a régné en maître absolu, et durant le temps qu'il tenait attacher à son char M. Lincoln, le Sénat et le Congrès, la *Tribune* de N. Y., rédigée par Horace Greeley, l'âme de l'abolitionisme, publiait alors avec hardiesse les vues de ce parti anti-constitutionnel et quel devait être aussi le but de la guerre.

C'est alors que la *Tribune* faisait ses menaces à l'administration, et déclarait avec effronterie que si elle n'adoptait sa politique, elle cesserait de soutenir la guerre. La politique alors de Greeley n'était rien moins que de détruire la constitution et de renverser notre édifice gouvernemental.

Malgré tous ses efforts, Horace Greeley ne put réussir à détruire le patriotisme qui régnait dans le cœur des hommes du Nord. Ils virent le danger, découvrirent à temps les démarches insidieuses de Greeley et de son parti, ils se rallièrent avec enthousiasme sous la bannière de la Constitution et de l'Union, et résolurent de frapper et de terrasser quiconque oserait attaquer le gouvernement. Ainsi donc tous ceux qui avaient eu l'intention d'appliquer la torche incendiaire à l'édifice gouvernemental hésitèrent d'abord, et tremblèrent ensuite et finirent par succomber.

Les abolitionistes, se voyant vaincus, et n'ayant pas d'autre choix, furent forcés de garder silence. Les patriotes du Nord, ayant pris à cœur de sauver l'Union, veulent aussi sauver la Constitution. Si leur but était comme l'abolitionisme et Greeley, d'établir un dictateur, de détruire l'indépendance des Etats, de créer une nouvelle Autriche sur ce continent, ils se seraient bien donnés garde de faire connaître leurs projets, avant qu'ils eussent parfaitement réussi; car ils savaient que dans le cas de la défaite, ils auraient à subir plus tard toutes les pénalités attachés à la trahison.

Voilà pourtant le sort qui attend Greeley et consorts, lorsque l'Union sera sauvée.

(*A continuer.*)

E. N. L.

Détroit Mich. 19 mars 1862.

Nominations Judiciaires.

Un extraordinaire de la *Gazette Officielle* en date du 19 mars, contient les nominations suivantes:

L'Hon. M. Vankoughnet est nommé chancelier du Haut-Canada au lieu et place de l'Hon. William Blake, démissionnaire.

L'Hon. J. H. Hagarty, l'un des juges de la Cour des *Common Pleas* est nommé juge de la Cour du Banc de la Reine pour le Haut-Canada, au lieu et place de l'Hon. A. McLean, nommé juge-en-chef du Haut-Canada.

L'Hon. Jos. C. Morrison, solliciteur-général du Haut-Canada, pour être juge de la Cour des *Common Pleas* en remplacement de l'Hon. Hagarty.

Les évêques de Montréal et de Sainte-Hyacinthe sont partis de leurs palais épiscopaux respectifs, accompagnés d'une foule immense qui les accompagna, et dont les vœux et les prières ne manqueront pas d'attirer les bénédictions du ciel sur le voyage des deux vénérables pasteurs. Ils ont fixé leur départ de manière à être rendu à Rome pour la Semaine-Sainte.

Nous avons reçu avec un véritable plaisir cinq volumes du *Journal de l'Instruction Publique*, publié à Montreal et rédigé par l'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada tous richement cartonnés. C'est un chef-d'œuvre de goût, de typographie et de littérature. Pas un instituteur du Bas ou du Haut-Canada, ne pourrait se passer du *Journal de l'Instruction Publique*, publié en langue française, ou du *Journal of Education* publié en langue anglaise.

Il suffit de dire que l'Hon. M. Chauveau est le rédacteur de la partie française pour obliger tous ceux qui respectent notre langue à s'empresser de souscrire à une œuvre aussi éminemment nationale et si propre à *rendre le peuple meilleur* comme le dit son exergue.

—Nous avons reçu ensemble la 1ère et la 2me livraison du second volume des *Soirées Canadiennes*, contenant une douce et suave poésie d'un de nos jeunes poëtes canadiens, M. P. Lemay, intitulé: "Chant du Matin," et deux épisodes intéressants: "Une Nuit avec les Sorciers" et la "Débâcle," extraits d'un ouvrage inédit, intitulé: "*les Anciens Canadiens*," que M. DeGaspé, père, se propose, dit-on, de publier prochainement.

—Un détachement du 17e régiment, sous le commandement du lieutenant Caird, a été envoyé hier au fort Ingall, au Lac Témiscouata, qu'il occupera jusqu'à ce que de nouveaux ordres le rappellent.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles annonces de M. P. Comte et de MM. Garland et Mutchmore. Ces Messieurs méritent sous tous les rapports d'être patronisés par le public de cette ville et de la campagne.

Son Excellence le Gouverneur Général a transmis au Maire de Québec, copie d'une dépêche reçue par lui du Duc de Newcastle chargé par la Reine d'Angleterre d'accuser réception de l'Adresse de condoléance qui lui a été présentée par la Corporation de la cité de Québec, à l'occasion de la mort du Prince Albert.

Le *writ*, ordonnant une nouvelle élection dans la Division Rideau est attendu de jour en jour—Les candidats sur les rangs sont toujours les mêmes. Nous dirons prochinement qui—"*is the right man in the right place.*"

Nous voyons que M. Benjamin doit présenter un bill pour la protection des hôteliers dans certains cas.

Nous croyons que les hôteliers d'Ottawa apprendront cette nouvelle avec plaisir d'autant plus que leur nombre n'est pas très limité.

Voir l'annonce du professeur Bohrer qui mérite attention.

M. Dorion—a proposé une adresse à son excellence le gouverneur-général au sujet de l'abolition des frais de postes sur les journaux—Tant mieux, nous applaudissons à ce projet—puisse-t-il réussir.

On signale l'arrivée des vaisseaux à vapeur *América* et *Honsa*. Ils n'étaient porteurs d'aucunes nouvelles importantes. Les débats roulaient encore dans la chambre des lords en Angleterre sur le blocus du Sud.

Nous voici aujourd'hui rendu à la mi carême—Les arretes vont donc disparaitre avec la neige. Bientôt nous chanterons *Paléstra* de Pâques, tout en entrant dans les jours de la vie ordinaire. Courage donc, lecteurs.... le grand jour approche.

Nous apprenons avec plaisir que le 7 d'avril prochain le Major Nackinson donnera une représentation au Théâtre de Sa Majesté. Mme Nackinson se joindra au grand acteur, et l'on sait que ce n'est pas une artiste de seconde classe. Nous donnerons plus de détails dans notre prochain No. sur cette fête mise cela va sans dire.

Faute d'espace, nous sommes dans l'obligation de remettre à la semaine prochaine nos articles ayant pour titres—Collège St. Joseph—*Les orateurs des deux chambres*—*Importance de l'Hygiène de la touche*—Plusieurs Correspondances, et d'omettre *Chronique de la Semaine.*

Aux Correspondants.

G. B. Pointe Levis—Votre défense ne vaut rien, car si vous ne recevez pas le journal régulièrement c'est que vous n'allez pas au bureau de poste. C'est là la défense de ceux qui ne veulent pas payer.

E. de P. Allumettes—Nous avons reçu votre lettre. Tout est bien.

P**—Ottawa—La raison qui nous a empêché de publier les délibérations du *Conseil de Ville* jusqu'à ce jour est celle ci: Les membres du Conseil se réunissaient généralement le jour même que nous mettions sous presse de sorte que les votes et délibérations devenaient une *viellerie* pour le No. suivant.

Nous tâcherons de remédier à tout cela—*Paris ne s'est pas bâti en un jour.*

Nouvelles des Etats-Unis.

La grande bataille navale.

(Correspondance.)

"Fort M*** 13 mars 1862.

Quoique vous ayez déjà reçu indubitablement des rapports détaillés sur le combat entre le *Merrimac* et le *Monitor*, je vous en transmets quelques autres qui me semblent importants, relativement à l'histoire de ce combat extraordinaire.

Quand le *Merrimac* courut sur le *Cumberland*, sa proue ferrée perça un trou horrible dans l'avant du *Cumberland*, tellement qu'il fut submergé dans à peu près trois minutes, et que les portes des batteries qui avaient été abaissées, furent enfoncées et brisées par l'eau. Il coula à fond, avec tout ce qui était dans les batteries; le pavillon n'ayant pas été abattu, fut englouti avec le vaisseau. Le pavillon fut repêché ensuite et transporté à New-Port News. Une partie de l'equipage put échapper et atteindre le rivage à la nage, mais de 380 qui le composaient, probablement 180 furent perdus. Les canons du *Cumberland*, placés dans les côtés de la batterie, furent parfaitement inutiles. Il essaya trois fois d'aborder le *Merrimac*, mais en conséquence de sa forme toute particulière, ce fut chose impossible.

"La rapide destruction du *Congress*, armé de 50 canons, et la tentative infructueuse faite par le *Minnesota* de résister à l'attaque du *Merrimac*, jeta une grande consternation à Old Point, samedi soir; parce que si le *Merrimac* avait continué dans ses succès, le *Minnesota*, le *Roanoke* et le *St. Lawrence* auraient été complètement détruits, et pas un seul bâtiment dans tout le port, ne pouvait possiblement échapper. La totalité des édifices du gouvernement aurait été détruite aussi, et ces propriétés d'une valeur de cinq millions de piastres, auraient été probablement consumées.

"L'arrivée du *Monitor*, cependant, changea la face des choses, et le combat singulier avait pour témoin une immense foule de spectateurs. Les remparts de la forteresse (où il y avait beaucoup de dames), le toit des edifices, les mâts des bâtiments, tous les quais, chantiers et piles de bois furent couverts pendant plusieurs heures d'une foule attendant avec anxiété le résultat de la lutte.

"Il ne semblait pas dans les limites des choses possibles qu'un si petit objet tel que le *Monitor*, avec ses deux canons, pût résister un instant à son redoutable adversaire; mais, à l'etonnement de tout le monde, il résista à toutes ses attaques, et dirigea ses canons avec de si terribles effets sur ce monstre, qu'il fut forcé de retraiter. Les plus puissants canons de la batterie rebelle (deux canons Armstrong de 100 lbs), n'avaient aucun effet sur le *Monitor*, pendant que ceux de ce dernier ouvrirent le côté du *Merrimac* et y firent passer plusieurs de leurs boulets de 180 lbs.

"Ceci est un bref rapport du combat dont je fus témoin oculaire pendant toute sa durée, samedi et dimanche. J'avais à ma disposition le meilleur télescope qu'il fut possible de se procurer, et avais une vue parfaite des combattants. Je visitai aussi, ensuite, nos vaisseaux; je puis donc parler de l'affaire avec certitude. Le *Minnesota* est gravement endommagé, et, peut-être sera-t-il condamné.

"Les vaisseaux perdus par nous sont:

"Le *Cumberland*, armé de 24 canons, ses fourneaux en pièces et coulé à fond.

"Le *Congrès*, portant 52 canons, coupé en pièces et il a sauté par une explosion.

Le *Dragon*, petit vapeur remorqueur attaché au *Minnesota*, son sugin détruit par une bombe.

"Le *Whitehall*, canonnière de 4 canons, pris feu durant l'engagement, et dimanche soir (le feu n'ayant pas été éteint tout-à-fait) fit explosion près de la forteresse.

"Quand le *Merrimac* bombarda New Port News, un boulet passa à travers la maison du général Mansfield, et plusieurs bombes éclatèrent autour et au delà du camp, ne faisant aucun dommage.

"Deux faits qui fixèrent le plus mon attention et qui méritent celle toute spéciale de l'Amirauté sont ceux-ci: le premier est l'impossibilité d'aborder le *Merrimac*. C'était une idée accréditée ici, pendant plusieurs mois qu'il était possible de l'aborder, mais ceci a été prouvé entièrement chimérique; sa forme empêchant absolument toute tentative de cette nature. En second lieu, ce combat prouve l'entière inutilité des vaisseaux de bois, pour des fins de guerre.

New-York, 19 mars.

Le Commercial rapporte que son correspondant a été autorisé par le général Burnside d'annoncer qu'une expédition assez nombreuse pour écraser les rébelles devait bientôt quitter Newborne pour Beaufort, et que cette dernière était probablement prise dans le moment actuel.

Winchester, 19 mars.

Strasbourg a été occupé par nos troupes dimanche dernier. L'armée de Jackson a battu en retraite.

Chicago, 19 mars.

Une dépêche spéciale de *La Tribune* datée de Cairo rapporte que la prise de Fite No. 2 est indubitable.

Washington, 19 mars.

Rien n'avait transpiré ici sur l'état de l'île No. 10. Le 18 des Pays a reçu de la flotte rébelle à Nouvelle Madrid, ayant eu à un chaloupe endommagée après en avoir endommagé plusieurs autres. Nous n'avons point perdu un seul homme.

Le steamer d'approvisionnement des Etats Unis *Rhode Island* est arrivé le 19 à Hampton *Roads* avec des dépêches de la mer à de Gulf. En voici les principaux détails: Le 15 par le département de la marine [illegible] les steamers des Etats-Unis Nonantum a capturé 12 petits schooners et [illegible] leurs équipages respectifs, dont 30 prisonniers d'autres engagés au pilotage de différents points pour la baie du blocus, et à la commission aux rébelles de tous les [illegible] de notre escadre. La plupart d'entr'eux ont été relâchés sur parole, mais 7 des leurs qui ont prêté le serment d'allégeance n'ayant point voulu retourner à la Nouvelle-Orléans sont restés à bord du *Niagara*."

New York, 19 mars.—Un télégraphe transmis à la *Tribune*, confirme les rapports qui avaient été faits touchant les atrocités commises par les Confédérés sur les corps des soldats de l'Union enterrés sur le champ de bataille de Bull Run. Le Lieut-Col. de 3e régiment de New Jersey a eu sa part de ces [illegible] plusieurs aut

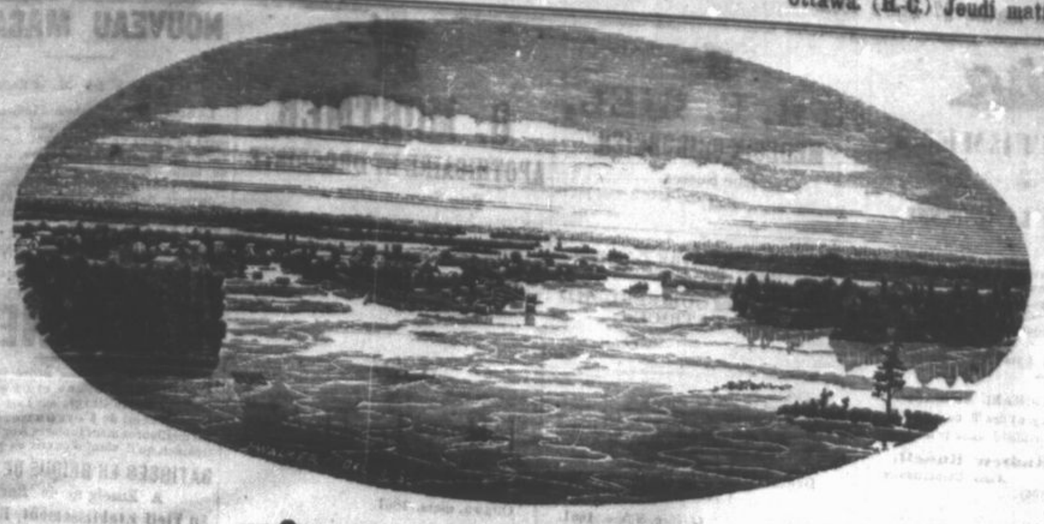

Ottawa et ses Environs.

CROQUIS NO 1.

Vue prise à distance d'une partie de la Haute-Ville, du Pont-Suspendu, des Chûtes des Chaudières et de l'Outaouais.

PASCHAL COMTE.

RUE SUSSEX OTTAWA.

CONSTAMMENT EN MAIN UN ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES SECHES.

HARDES FAITES,

EPICERIES,

LIQUEURS,

CHAUSSURES, ETC.

LE TOUT AU PRIX LES PLUS REDUITS.

PRINTEMPS, 1862.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE,

RECOIVENT MAINTENANT

UNE PARTIE DE LEUR IMPORTATION DU

PRINTEMPS

DE

MARCHANDISES SECHES

ET DE

MODES.

Leurs effets ayant été achetés avant la hausse des prix sur les marchés d'Angleterre, ils sont en état de les vendre à plus bas prix que partout ailleurs.

A BAS PRIX.

CALICOTS QUI NE CHANGENT PAS	5½d	par verge.
COTONS DE FANTAISIE	7½	" "
(UNION TWEEDS)	2s. 0.	" "
COTONS BARRÉS	6d.	" "
ETOFFES POUR PANTALONS D'ÉTÉ	9d.	" "
MAGNIFIQUE CHALLI DE LAINES	7½	" "
" GUILLAUME	8d.	" "

Bas pour Dames, Patrons de Robes, &c., &c.

ARGENT COMPTANT.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE,

RUE RIDEAU, OTTAWA.

PRES DU PONT.

Ottawa. 26 Mars 1862

MAGASIN DE MUSIQUE.

Maison Laporte.

RUE SPARKS.

LE Soussigné informe ses amis et le public en general qu'il ouvrira vers le milieu du mois prochain un *Nouveau Magasin de Musique*, ou il tiendra un magnifique assortiment

D'INSTRUMENTS

de toute description et aussi un *choix* de morceaux de musique vocal et instrumental.

Ottawa, 23 mars. HERS BOHRER.

SALON AMERICAIN.

Rue Y.

TENUE PAR

R. R. HAMILTON.

PORTE VOISINE DE L'HÔTEL MATTHEWS.

Tient constamment huitres fraiches, liqueurs de toutes espèces, etc.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE

Doit appartenir

A CELUI QUI PLAIT A CHACUN

IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE

Sans Rival de nos

CAFFES

De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

BROGDEN, BUCHANAN & CIE., Rue Sussex.

Ottawa, 3 janv. 1862.

SALON DE PERFUMERIE

DU

CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,

PERRUQUIERS ET BARBIERS.

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous de l'Hôtel Champagne ou ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barb fier suivant l'art. Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles.

RUE RIDEAU.

M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa. 2 janvier 1862.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,

Chirurgien Dentiste.

Cabinet d'opération :

RUE SUSSEX,

A côté du magasin de M. Traversy, chez Madame DUPUIS.

LE Dr. LOUIS DE CHEVRY fait la pose des Dents Artificielles dans le genre le plus nouveau et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.

Par le nouveau système du Dr. Louis DE CHEVRY, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et ne changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.

Les meilleures substances sont employées Tout travail est garanti.

PRIX TRES MODERES.

Consultations Gratuites.

DENTS montées sur plaque en Or,
montées sur do en Platine,
montées sur do en Argent,
montées sur do en Caoutchouc,
sculptées dans l'Ivoire,
sculptées dans l'Hippopotame.
RATELIERS complets au moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genre à succion couvrant le palais.

N. B.—Le Dr. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.

Ottawa, 3 Décembre 1861.

CARON & CIE.,

NOUVEAU

MAGASIN A BON MARCHE

COINS DES RUES

CUMBERLAND & CATHCART

OTTAWA.

OU l'on tient en tout temps les meilleures

GROCERIES

Et un choix de LIQUEURS.

Ottawa, 15 fev. '62.

HOTEL

DE

DAN GOODE,

COIN DES RUES

RIDEAU ET ST. NICHOLAS

OTTAWA

M. GOODE tient tout ce qu'ily a de mieux en fait de

Vins,
Bieres,
Port,
Cidre,
Gin,
Brandy,
Cigares,
Huitres,
Poissons,
Volailles,
Fruits, &c.

EN GROS ET EN DETAIL.

Ottawa, 13 fév. 1862

THOMAS PATTERSON

Importateur et Marchand de

Groceries,

EN GROS ET EN DETAIL

No. 17

RUE RIDEAU, OTTAWA,

OU l'on trouve VINS, Eau-de-vie, Gin, Esprit de Vin, &c.,—Ainsi que Thés, Sucres, Tabacs, Epices, &c., &c., &c.

Ottawa, 23 janv. 1862.

DOMENICO CHISACHI

Chapelier de première classe

TIENT CONSTAMENT LES

PELLETERIES

LES PLUS RICHES ET LES PLUS FINES

Dans son Grand Etablissement de la Rue

PRINCESSE

VIS-A-VIS L'HOTEL DE LA CITÉ,

Ottawa, 15 janv. '62. KINGSTON.

THE

OTTAWA CITIZEN

CE JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE ET HEBDOMADAIRE,

Est publié à l'établissement de la Presse à Vapeur,

Rue Rideau—Ottawa.

LE CITIZEN, semi-hebdomadaire, paraît tous les MARDIS et VENDREDIS, et est envoyé par la malle, ou par les coureurs aux abonnés de la ville, à raison de TROIS PIASTRES par année, payable d'avance ou QUATRE PIASTRES à crédit,

Le CITIZEN de la semaine

est publié tous les SAMEDIS matin — Prix : une piastre et demi ($1,50) par année ou $2,00 à crédit.

GRANDE VENTE

D'UN

Etablissement de Marchandises seches

EN BANQUEROUTE

CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA

MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS.)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

LES SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN

A VENDRE.

Un moulin à scies situé dans le village de Gloucester. Avec ce peu de terre attenant à la chaussée. Etablissement pourrait devenir une bonne affaire de revenus.

S'adresser à ce Bureau.

Ottawa, 5 Nov. 1861. 22. Ins.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiens et Français de leur encouragement que les lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes espèces,

—SAVOIR—

Cables, Amerikains et ovales, Chaines variées Chaines, Cisailles, Scies à Bois, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer de Canons, Vitres, peinture, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chandeliers à pièce et à poussée, Haches, Fusils, Poudre, Balles, Roches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON III; enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tortue,

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de

HARDES FAITES

DE

DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ETOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu à des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et à examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

15 mai, Ottawa, 1861 12m.

Hotel National,

RUE SUSSEX,

TENU PAR M. LAFONTAINE.

On en reçoit des Pensionnaires au mois et à la semaine.

TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurent en tout temps, huitres fraiches, et gibiers de toutes descriptions. Preparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.		Prix par acre.
		Nord de la	**Riviere Ottawa.**		
W. Thompson..	Fitzalan—Arundel....	Partie d'Argenteuil.....	Harrington, Montealm, Arundel, DeSalabery	101,000	30 cts.
G.W. Cameron	Thurso.....	Partie d'Ottawa.....	Hartwell, Ripon	35,000	60 cts.
R. E. Murray..	Buckingham.....	Partie d'Ottawa.....	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	160,000	"
Robt. Farley ..	Wakefield.....	Partie d'Ottawa.....	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	185,000	"
Mic. McBean..	Northfield.....	Partie d'Ottawa.....	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright Egan	190,000	"
G. M. Judgson	Glarendon.....	Partie de Pontiac.....	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	180,000	"
Thos. Barron..	Lachute.....	Partie d'Argenteuil....	Wentworth	30,000	30 cts.
Terance Smith	Allumette.....	Partie de Pontiac.....	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	69,000	"
		Nord de la	**Riviere St. Laurent.**		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Aber-	Terrebonne.....	Abercrombie, Morin, Bereaford	35,000	30 cts.
Alex. Daly....	Rawdon.... [crombie	Montealm.....	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londoncaste	141,000	"
Jules Bourgeois	Kildare.....	Joliette et Berthier....	Catheart, Kildare, Joliette, Brandon	49,000	"
A. Dubord.....	Trois-Rivieres.....	St. Maurice et Maski-	Peterborough, Caxton, Shawenegan	46,000	"
A. Bochet.....	Ste. Anne de la Pérade	Champlain..... [nonge	Radnor, Alton, Montauban	28,000	"
J. P. Déry.....	St. Raymond.....	Portneuf.....	Gosford, Colbert, Rimouski		
Vincent Martin	Chicoutimi.....	Chicoutimi.....	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquiere, Kesy Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	250,000	20 cts.
		Sud de la	**Riviere St. Laurent.**		
John Felton....	Sherbrooke.....	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hamsides	160,000	60 cts.
F. H. Pratte...	Stanfold.....	Partie d'Arthabaska....	Maddington, Blandford, Stanfold, Halstrade	100,000	"
J. T. Lebel....	Wotton.....	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	290,000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce...	artie de Mégantic....	Broughton, Thetford	44,000	40 cts.
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	eauce.....	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	130,000	"
Andrew Ross..	Frampton [François	Dorchester, part Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Risborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	200,000	30 cts
S. V. Larue....	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse.....	Malboux	20,000	"
Frs. Têtu.....	St. Thomas.....	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	120,000	"
Jos. Jolivet....	St. Gervais.....	Bellechasse.....	Roux, Bellechasse partie de Buckland, Daquam, Armagh	92,000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly....	L'Islet et Chemin Elgin.	Courcer, Ashford, Gaineau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	110,000	"
P. DeGuise....	Ste. Anne La Pocatiere	Kamouraska.....	Isworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Dungay, Chabot, Cohenegamook	285,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte.....	Témiscouata.....	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Regon, Rodot	135,000	"
J. Bte. Lepage.	Rimouski.....	Rimouski.....	Duquesne, Macpès, Nigette, Cabot, Fleurion, Macneider		
J. A. LeBeb....	New Carlisle.....	Bonaventure.....	Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	300,000	"
John Eden.....	Bastinaspé.....	Gaspé.....	Matapedia, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	180,000	35 cts.
			Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'environ 38 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche; Agent, J. B. LEPAGE Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chacun, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans

2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.

3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et

4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUÉBEC . . . . A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.

MONTRÉAL . . . C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.

J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

P M VANKOUGHNET,

Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ces ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe.....	25 cts. par 100lbs.
Seconde "	23½ " " "
Troisième "	17½ " " "

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. B. WHITE,
Secrétaire.

Ottawa, 15 avril, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov. 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 A.M., et arrivera à Prescott à 11.30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Trone allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 5½ P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 8. 10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 7.30 A.M., arrivant à Ottawa à 11.10 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 P.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 45 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Surintendant.

Prescott, 28 oct., 1861.

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues

—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Faisal Rouge, RUE SUSSEX.

N. B—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express*.

Ottawa, 21 août 1861

EXHIBITION INTERNATIONALE DE LONDRES, 1862.

LES COMMISSAIRES du CANADA pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être envoyés pour l'examen et l'approbation au dépôt du chemin de fer du Grand Trone, à Ottawa, en tout temps depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'inspection à 10 heures A. M., le jour ou dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles aujdits susmentionné exempts de charge. S'ils ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Trone les transportera gratis à tout dépot sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui auroient des graines ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un certificat établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les dimensions ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en planches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubeile de chaque côté, en en échantillons de 4 pouces, et séparés, autant que possible, de rejetons avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à sir W. E. Logan, Montréal, pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec ; ou au Dr. Hurlbert, Hamilton ; pour les produits agricoles à l'Hon L. V. Sicotte, St. Hyacinthe, et c-à. Thompson Toronto ; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au sécrétaire à Montréal, auquel on doit aussi s'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

B. CHAMBERLIN, Com.
Secrétaire.

Montréal, 19 Décembre 1861.

P. CHABOT,

IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES ANGLAISES
&
AMERICAINES,
QUEBEC.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé
Rue Sparks, Ottawa central.
contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Cmpny,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT : MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBTE STANTON,	AND
GEORGE MACKIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWEYZER, Ecr.
Banquier : BANK OF UPPER CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de Fontefract, comté de Pontiac, C.-E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judgson, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comté.

ANDREW RUSSELL.

Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5in.

DEPARTEMENT
DES
TRRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limities pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la-rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Nutre, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Bai des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudieres et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rent fonciere ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront a jugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la route fonc ère de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émandes par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les licences seront émises en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire,
T. de la C

28 août, 1861.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toute sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Armand, Rue Rideau, près du pont des tanneurs.

Ottawa, mars 1862.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

Quebec, 8 juin 1861

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur General en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIRKALL GOODSON, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILIPPE RICHERVAISE, du Basin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Basin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DU
PRINCE DE GALLES.
N. MILFS,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goods, Court House Avenew.

WILLIAM KING,
Avocat.

Ottawa, 20 Nov. 1861. f.—3 ins.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray.
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE,

Les terres du Township de SASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui résident sur icelles, le ou après le 20e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN,
Agent des T. de la Cou.

A Wrightsfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Coletz, Chemises, etc, etc.

J. HUBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit
D'YAMASKA.
Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa.

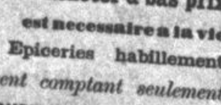

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné que les agences sous-mentionnées, dans le Haut Canada, seront closes closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

AGENCES.	AGENTS.
Starmont, Dundas et Glengary.	S. HARY,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	N. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	F. MCANANY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth.	T.A. ARRRIDGE,
Lincoln, Haldimand et Welland.	H. SMITH,
Norfolk.	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MONCK,
Lambton.	A. SCOTT,
Waterloo.	H. S. HUBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence.
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX DE MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix

Tout ce q est necessaire a la vie

Boissons, Epiceries habillement

Pour argent comptant seulement

☞**ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.**

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

G. MORTMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜
Ottawa, mars 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—
Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.
Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au complant toutes les ventes qu'on leur confient.
Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y.
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsyvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkil.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.
Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Quebec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 Acres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 20e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRE raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,

CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Wattens, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.

Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN

(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment complet de Marchandises Sèches, Habillements, de toute description et de toute espèce. Bottes pour chantier, Bottes dites, Bottes Congres, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., qu'il vendra à bon marché et ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa

FERRONNERIE

LE SOUSSIGNE ose attirer l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment complet et général de FERRONNERIE, provenant des meilleures manufactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON,
A l'Enseig ne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de marchandises qui se compose du plus grand assortiment de

FERRONNERIE GENERALE

Dans toutes les branches, qui ait jamais exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne
DE L'ENCLUME,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau
JAMES STARR.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

Al'honneur d'annoncer aux habitants
Ogdensburgh et des environs
qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Autonne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la derniere mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur.
Mérinos Français et Mérinos Ecossais.
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRES,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.
Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAU,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur les marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même dans les meilleures maisons de Montréal de cette Cité, sont garanties être de la meilleures qualitées.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries avec remises, et une haute cour, pour les voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE,

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,
Propriétaire.

Ottawa,

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES,

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres
Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos.
Mousseline de Laine,
Indiennes: Guingham,
Tapis, Toiles Cirées, Transparents,
Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline
Broderie, &c. &c.

Noublies pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au dessus des Bureau de Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

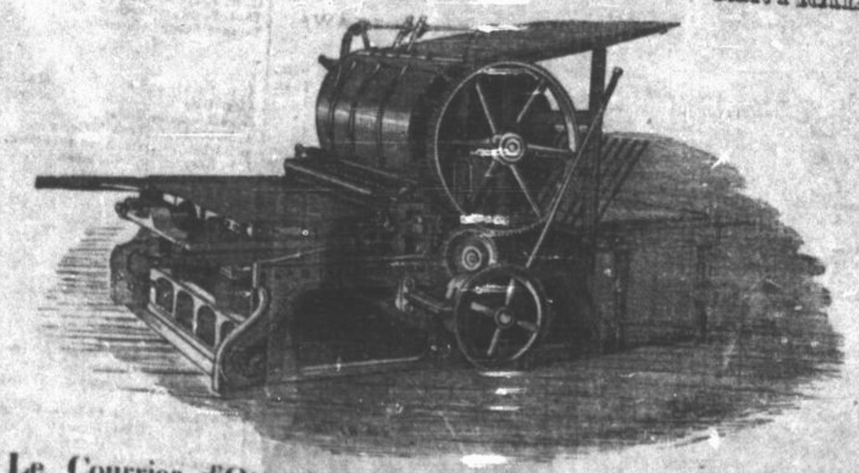

Le Courrier d'Ottawa parait le Jeudi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉDACTIONNELLES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel il faudra que le tirage soit fait.